

## La nationalité de l'ombre

EL YAZID DIB

Comment pouvoir disposer de soi

AREZKI DERGUINI



Covid-19 : une crise «écosanitaire» qui menace l'équilibre sociopolitique !

ALI BENBEKHTI

Pourquoi l'Algérie n'a jamais eu de chance avec ses capitaines d'industrie ?

REGHIS RABAH



ON ÉTAIT EN DROIT DE RÊVER  
Pour l'heure on est dans le «non Maghreb !», par opposition au «tout Maghreb» CHERIF ALI



Affaire des crânes : un droit français des plus évasifs

SID LAKHDAR BOUMÉDIENE

Le provisoire durable

DJAHED BENYOUUNES

Monologue du jeune Djerbien, marchand de fruits et célibataire

AKRAM BELKAÏD

Livres : légendes urbaines (I)

BELKACEM AHCENE-DJABALLAH

## Dépistage de la Covid-19 Plaidoyer pour les tests rapides

M. Aziza

Les professionnels de la Santé tirent la sonnette d'alarme quant à la propagation de la Covid-19, en Algérie. Ils attestent qu'on est bel et bien dans une situation « grave » avec la multiplication du nombre de cas, de jour en jour. Et ce, avec beaucoup d'incertitude sur l'évolution de cette pandémie. Le Pr Kamel Djenouhat, président de la Société algérienne d'immunologie, chef de service du Laboratoire central EPH Rouiba, a affirmé que la majorité de personnes infectées consultent tardivement. « Ils arrivent aux structures de santé souvent dans un état grave avec des complications respiratoires aigües ». Ce qui explique selon lui, le taux de mortalité si élevé enregistré au mois de mars dernier atteignant les 15 % par rapport à un nombre limité des cas infectés. Intervenant hier, lors d'une rencontre scientifique avec la presse, organisée par 'Vital Care' (Entreprise algérienne spécialisée dans le secteur du diagnostic et du dispositif médical), à l'hôtel 'Lamaraz' (Kouba-Alger), le professeur a mis l'accent sur la nécessité de contrôler l'évolution de la pandémie, notamment à travers le dépistage. A défaut des tests PCR, le Pr Djenouhat a recommandé le recours aux tests unitaires rapides, comme un

## Un laboratoire d'analyses pour chaque wilaya

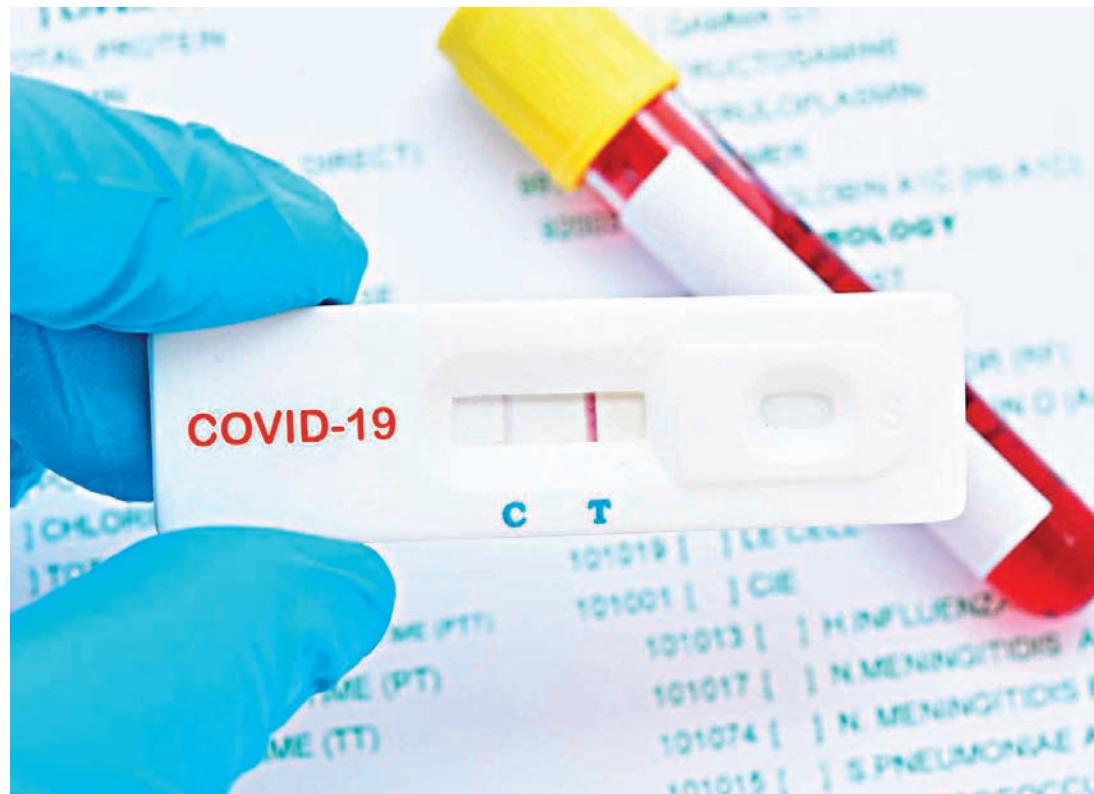
Houari Barti

Chaque wilaya du pays sera dotée d'un laboratoire d'analyses pour le dépistage du Covid-19, a affirmé, hier, à partir de la wilaya d'El Oued, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid.

Un engagement qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie élaborée par son département visant à s'adapter aux exigences de la situation sanitaire actuelle et avenir. En plus de la dotations de chaque wilaya d'un laboratoire d'analyses dont l'objectif principal est de réduire les délais de diagnostics utilisant les tests PCR, cette nouvelle stratégie, a-t-il ajouté, prévoit également de former des médecins spécialisés dans le traitement et la prise en charge des malades atteints du Covid-19.

Deux mesures phares qui traduisent aussi la volonté du département de Benbouzid à répondre à deux des principales préoccupations déjà exprimées par les personnels médicaux engagés dans la lutte contre le Covid-19. Ainsi, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière s'est engagé à trouver des solutions urgentes à l'ensemble des préoccupations qui lui ont été exprimées par le personnel médical. « Ces préoccupations seront prises en compte dans les meilleurs délais », a-t-il ainsi promis.

outil complémentaire aux tests sérologiques et radiologiques (scanner). Il a affirmé, dans ce sens, que l'Algérie ne dispose pas d'assez de moyens pour réaliser des tests PCR, en temps record, l'Institut Pasteur se trouvant souvent dépassé. Sachons que l'Algérie dispose de 21 laboratoires homologués pour faire ces tests. A titre de comparaison, l'Allemagne en compte 500. Le professeur a précisé que l'Algérie a fait seulement un peu plus de 100.000 tests, sachant que les voisins marocains ont déjà réalisé 700 000 tests, avec des outils produits localement. Les stocks s'épuisent, le personnel formé et l'Institut Pasteur sont dépassés par cette reprise « inattendue » de la Covid-19. Il est essentiel de recourir aux tests unitaires rapides pour détecter, précoce-ment, la maladie afin d'isoler les patients infectés et de limiter ainsi la propagation de l'infection, estime le professeur. Sur la fiabilité des tests rapides, il a indiqué que selon une étude réalisée dans ses services, il s'est avéré que les 2/3 des personnes hospitalisées infectées, testées au début par des tests rapides produits localement par 'Vital Care', se sont avérées positif après les résultats du PCR. D'ailleurs, a-t-il précisé, les tests PCR spécifiques ne sont pas 100 % sensibles ; « 15 à 30% de patients sont positifs mais ils sont testés négatifs ».



## ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

**P**lus d'un mois après une déclaration du ministre de la Santé qui a fait état, le 5 juin dernier, d'une prise de mesures sanitaires nécessaires par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs en vue d'une éventuelle réouverture des mosquées, les portes des lieux de prière restent toujours closes. Après, une légère discussion a eu lieu autour de la question, puis le silence, plus personne ne parle de la réouverture des mosquées, du moins plus d'une manière ouverte et publique.

Car, en aparté et dans l'anonymat, les fidèles ruminent de mauvaises appréciations à l'égard des autorités, qui ont tout permis, se plaint-on, ou presque, sauf les prières collectives dans les mosquées, qui restent suspendues à travers l'ensemble du territoire national depuis le 17 mars dernier, en vue de préserver les vies des citoyens et « accompagner les mesures fermes prises par l'Etat dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19 », selon des conclusions de la commission de la Fatwa. Faut-il croire qu'il s'agit là d'une exception algérienne ? De nombreux autres pays, où le Covid-19 connaît pourtant une plus vaste propagation, ont permis la reprise des prières collectives dans les mosquées, dont la Tunisie, la Turquie, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Jordanie, le Liban, l'Egypte, la France et même dans la mosquée El Aqsa, et bientôt le Maroc, qui a décidé de rouvrir les mosquées à partir du 15 juillet sous la pression de la rue et sous des conditions sanitaires assez strictes et sans autoriser la prière du vendredi, qui doit encore attendre. En Algérie, aucune date précise n'a été émise concernant la réouverture des mosquées. La commission ministérielle de la Fatwa a affirmé, le 16 juin dernier, qu'elle aspire comme tous les autres Algériens à rouvrir les mosquées, mais elle se réjouit à l'avis des ex-

perts en santé publique et le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, qui confirment que les conditions ne permettent

pas encore l'ouverture de toutes les activités, en particulier celles qui reçoivent un grand nombre de personnes et qui se déroulent dans des espaces clos. De son côté, le ministre des Affaires religieuses ne se départage pas de sa réserve, relevant à chaque occasion qu'on aborde le sujet que le gouvernement est seul habilité à se prononcer sur ce registre, en concertation avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie. La Commission de la Fatwa relevant du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, s'est réunie lundi 6 juillet avec les membres du Comité scientifique de suivi de l'évolution du coronavirus, non pas pour discuter de la réouverture des mosquées mais pour le renforcement des mesures préventives face au nouveau coronavirus (Covid-19) durant la saison estivale et en prévision des prochaines occasions sociales et religieuses dont les fêtes et l'Aïd El Adha. Est-ce que tout est dit à propos d'une suspension des prières dans les mosquées qui s'inscrit dans la durée ? L'Algérie peut-elle faire bande à part sur cette question dans le concert des pays arabo-musulmans et même étrangers ? Ce qui est également indispensable à savoir : jusqu'à quel point les gens seront-ils disciplinés dans ce contexte et si l'on peut à la longue éviter une manipulation ou une exploitation politique de la question pour attiser la colère des citoyens ? Aussi, pourquoi ne pas rouvrir les mosquées et les mettre au service du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, notamment sur le plan de la pédagogie sanitaire et la sensibilisation des fidèles ? N'est-ce pas là une vocation forte de la mosquée ?

## CHU de Sétif Décès du chef de service radiologie des urgences

Le chef de service radiologie des urgences médicochirurgicales du CHU «Mohamed Abdennour Saâdna» de la ville de Sétif est décédé mercredi matin suite à son infection par le nouveau coronavirus, a appris l'APS auprès des responsables de cette structure sanitaire.

Agé de 56 ans, le défunt a été admis lundi dernier au service de réanimation du CHU après la complication de son état, selon la même source qui a relevé que le

défunt se trouvait au premier rang de la lutte contre l'épidémie de la Covid-19 depuis son apparition dans la wilaya.

Les collègues du défunt se sont regroupés dans la cour du CHU pour lui rendre un ultime hommage avant l'accomplissement de la prière funéraire et son enterrement au cimetière Sidi Hider (Est de Sétif). Le directeur de la santé et de la population de la wilaya, Salim Rekam, a indiqué diman-

che que 155 cas d'infection au coronavirus ont été enregistrés parmi les staffs médicaux et paramédicaux et personnels du secteur de la santé. Deux décès ont été déplorés.

Le ministre de la Santé et de la Population et de la Réforme hospitalière a dernièrement annoncé la mort de 26 fonctionnaires du secteur de la santé et l'infection de 1.515 autres par le nouveau coronavirus à l'échelle nationale.

## Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information  
Editée par la SPA  
**ORAN - PRESSE**  
au Capital de 195.923.000,00 DA

**Président**  
Directeur Général  
**Directeur de la Publication**  
Mohamed Abdou BENABBOU

**Direction - Administration**  
**Rédaction centrale**  
63, Ave de l'ANP - Oran  
B.P.N°110 - Oran  
Tél. 041.23.25.22  
23.25.23 / 23.25.24  
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21  
Fax et Rédaction: 041.23.25.20  
  
Imp. : Oran : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"  
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"  
Constantine : S.I.E. Ouargla: S.I.A.  
  
Diffusion : Quest: SEDOR Tél.: 041.58.85.52 - Centre: SEDOR - Est: SO.DI. PRESSE - Sud: TDS

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>  
E-mail : [infos@lequotidien-oran.com](mailto:infos@lequotidien-oran.com)  
[publicite@lequotidien-oran.com](mailto:publicite@lequotidien-oran.com)  
[admin@lequotidien-oran.com](mailto:admin@lequotidien-oran.com)  
[lequotidiendoran@yahoo.fr](mailto:lequotidiendoran@yahoo.fr)

**Rédaction Algéroise**  
Tél. : 021.64.96.39 - Fax : 021.61.71.57  
Pub Tél.: 021.64.96.44

**Rédaction Constantinoise**  
Tél. : 031.92.12.11  
Fax : 031.92.12.22

**Dr Lyes Merabet**  
**« Les citoyens sous-estiment le danger du coronavirus »**

M. M.

**L**a flambée de contaminations de coronavirus enregistrée en Algérie depuis ces deux dernières semaines est due au «non-respect des mesures préventives par les citoyens», a estimé le Dr Lyes Merabet, président du Syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP), qui était, hier, l'invité d'une émission de la radio national chaîne I.

Le président du Syndicat national des praticiens de santé publique, le Dr Lyes Merabet, a attribué la cause de la flambée de l'épidémie de coronavirus en Algérie et son expansion depuis plus de deux semaines au «laisser-aller» de la majorité des citoyens et à leur mépris envers les mesures de prévention sanitaire. Il a également noté que cette nouvelle donne devrait pousser le comité national de surveillance Covid-19 «à réorganiser ses priorités face à l'épidémie».

«Ce que nous voyons dans la rue est frustrant du fait que de nombreux citoyens sous-estiment la gravité du virus et ne respectent pas les mesures préventives telles que la distanciation sociale et le port de masques de protection», a déclaré le Dr Merabet lors de l'émission «Daif Es-Sabah» de la radio chaîne I.

Pour le président du SNPSP, il est nécessaire d'intensifier les campagnes de «sensibilisation» pour «faire prendre conscience au citoyen du danger du coronavirus», mais également d'appliquer les lois de la République «qui obligent les citoyens à adhérer à des mesures préventives, que ce soit dans des espaces fermés ou ouverts», a-t-il ajouté.

L'intervenant a donné un listing non exhaustif des décès récents dus au coronavirus parmi le corps médical dans plusieurs wilayas du pays. Il a, en outre, estimé que les «efforts importants du corps médical» ne sont pas perçus «à leur juste valeur» par le citoyen. «Ce qu'on voit dans la rue n'est pas rassurant et

**REDÉFINIR LES PRIORITÉS»**

«Nous voyons des comportements frustrants dans la rue, les commerces, les transports publics et les administrations. On se demande où allons-nous avec ces comportements. Alors que la situation sanitaire dans une vingtaine de wilayas est vraiment difficile et elle risque de se compliquer si ces comportements perdurent», ajoute M. Merabet, précisant qu'il n'est «pas trop tard pour se ressaisir» à condition de «sortir de ces comportements négatifs». Des comportements qui doivent être sanctionnés par des «amendes», les «fêtes de mariage doivent être interdites» et les «magasins qui ne respectent pas les mesures sanitaires doivent être fermés». L'intervenant a même cité des cas de «citoyens qui vont dans les services hospitaliers sans porter de masque».

Par ailleurs, le Dr Merabet a expliqué que la propagation du coronavirus devrait nous amener à «redéfinir les priorités du programme de lutte contre cette pandémie», estimant que la «meilleure solution» est d'imposer un «confinement total et non pas partiel des quartiers ou des villes sévèrement touchées».

Pendant ce «confinement total» dans les quartiers ou les villes où la «situation est critique», l'Etat «doit assurer», affirme Lyes Merabet, «la distribution de produits alimentaires» et autres services comme «le transport des malades dans les situations urgentes». «C'est ce qui a été fait, selon lui, dans plusieurs pays».

Aussi, pour le président du SNPSP, le nombre de contamination «ne reflète pas la réalité». Estimant que ce nombre est appelé à augmenter «avec l'augmentation du dépistage».

**Covid-19**

**469 nouveaux cas et 10 nouveaux décès**

**Q**uatre-cent soixante-neuf (469) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 235 guérisons et 10 décès ont été enregistrés les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 17348, soit 39 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 978, alors que le nombre des patients guéris est passé à 12329, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. Il a, à ce propos, fait remarquer que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 75 % du total des décès. En outre, 35 wilayas ont enregistré des taux in-

**Le Trésor public réclame plus de 300 milliards de DA de dommages et intérêts**

**16 ans de prison requis pour Tahkout, 15 ans contre Sellal et Ouyahia**

**L**e procureur de la République près le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a requis mercredi 16 ans de prison ferme à l'encontre de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi dans le cadre d'affaires de corruption, et 15 ans de prison pour les deux anciens premiers ministres, Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia.

Le représentant du ministère public a également requis des amendes de 8 millions de DA pour chacun des accusés avec confiscation de leurs biens.

Dans la matinée, le représentant du Trésor public avait réclamé au Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) un montant de plus de 309 milliards de DA de dommages et intérêts à l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et ses associés, poursuivis dans des affaires liées principalement à la corruption.

Après l'audition des autres accusés, le représentant du Trésor public a réclamé une réparation pour les pertes occasionnées, estimées à 309 milliards, 285 millions et 670.000 DA devant être payée par les prévenus: Mahieddine Tahkout, Rachid Tahkout, Hamid Tahkout et Bilal Tahkout ainsi que l'ensemble de leurs associés.

Le représentant du Trésor a également sollicité de voir les anciens ministres poursuivis dans cette affaire, en l'occurrence Abdesselam Bouchouareb, Abdelghani Zaalan, Youcef Yousfi et Ammar Ghoul, condamnés au versement d'un montant d'un million de DA.

Le même responsable a en outre réclamé des autres prévenus, dont

le nombre dépasse cinquante (50), d'indemniser le Trésor public à hauteur d'un million de DA, avec la confiscation de leurs biens se trouvant à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Le procès se poursuit cet après-midi avec le réquisitoire du procureur de la République.

Lors de l'audience de mardi, le juge avait auditionné l'homme d'affaire Tahkout Rachid, frère de l'accusé principal, qui a nié toute relation avec cette affaire puisque, a-t-il argué «j'ai quitté la société de mon frère en 2013».

L'autre frère, Abdelhamid Tahkout, qui gérait les deux sociétés de contrôle technique et de transport, a nié également les chefs d'accusations retenues contre lui.

En réponse aux questions du juge à l'adresse de plusieurs concernés par le cahier des charges unifié, adopté dans l'octroi des marchés de transport des étudiants, l'accusé Ben Miloud Abdelkader, ancien DG de l'établissement de transport urbain et président de la commission d'évaluation des offres (2010-2015) a aussi rejeté les accusations de complaisance dans l'octroi de marchés.

Affirmant que «les trois appels d'offres avaient été lancés sur la base d'un cahier de charges clair qui n'était au service d'aucune entreprise ou personne», il a ajouté que «le nombre des soumissionnaires à ces appels d'offres était à chaque fois deux opérateurs».

Le juge a longuement écouté l'accusé Boudraa Abdelhak, ancien directeur de l'Office national des œuvres universitaires (ONOU), qui a affirmé que l'octroi des marchés

se faisait «sur la base d'un cahier de charges précis et unifié» et qu'il avait «donné des instructions pour le respect de ses clauses».

A son tour, l'accusée Abderrezak Aicha, ordonnatrice à la direction de l'ONOU Alger Ouest, a rejeté les chefs d'accusations retenus contre elle, affirmant qu'un «cahier de charges unifié avait été imposé par la Direction de l'ONOU à travers des correspondances», niant toute prérogative pour agir en dehors du cahier des charges.

Même affirmation avancée par l'accusé Kheireddine Remache, directeur de l'ONOU Alger-Est, qui a révélé que le cahier de charges «avait été élaboré dans la précipitation, en une seule journée seulement». Pour sa part, l'accusé Farrouk Farouklikha, ex-directeur de l'ONOU a nié toute implication dans l'élaboration du cahier des charges, soutenant avoir pris ses fonctions bien après. Il a ajouté qu'il n'avait reçu aucune plainte à propos du cahier des charges.

Le juge a questionné, en outre, d'autres accusés, dont la plupart d'anciens directeurs de Résidences universitaires sur le nombre des soumissions en vue de l'obtention d'un marché de transport des étudiants. Tous ont répondu que le nombre ne dépassait pas trois.

Le juge a également interrogé l'accusée Fatma Zahra Larbi Bouamra, chef de service contrats commerciaux à Mobilis, sur l'attribution à la société CIMA-MOTORS d'un marché d'acquisition de véhicules, qui a assuré que les procédures de l'appel d'offres ont été conformes à la Loi.

**Raiña Raïkoum**  
 El-Houari Dilmî

**L**es héros sont de retour : après donc moult périplantes, les restes mortuaires de 24 résistants algériens, séquestrés par la France pour y être exposés comme des trophées de guerre, depuis plus d'un siècle et demi, sont revenus dans leur mère-patrie qui célèbre le 58<sup>ème</sup> anniversaire de son indépendance. Retour du «beau temps» entre Alger et Paris ? La question n'est pas là.

Et si, par un pathétique fou rire de l'Histoire, les chouhada décidaient de revenir dans le froid giron de leurs survivants, juste pour voir si le pays, laissé derrière (ou devant !) eux il y a près de soixante ans de cela, se trouvait toujours à la même place, et s'il n'a pas été «détourné» ailleurs que là où ils l'ont laissé. Regroupés en un tribunal populaire grand comme la nature, les chouhada seront assis au milieu d'une immense place publique, avec pour box des accusés une arène grande comme la largeur du pays. Avant de revenir à leur juste sommeil, les chouhada auront à cœur de trouver réponse à leurs vieilles questions laissées en fermentation depuis leur départ, sacrifiés qu'ils ont été sur l'autel de la liberté recouvrée du pays. Des questions, ceux qui sont morts pour que les autres respirent la vie à pleins poumons sur une terre gavée de terreau rouge, ils en poseront une foulitude, mais sans forcément tomber sur la vérité qui soit bonne à dire...

Le pays retrouvé transformé en un gigantesque théâtre des paradoxes, les chouhada voudront savoir pourquoi les hommes nés libres se retrouvent aujourd'hui à courir à perdre haleine après un destin... hors de portée, qu'un limaçon gâcherait toute une vie à tenter de rattraper une gazelle, chevauchant le vent en plein désert ? Pourquoi alors ceux

qui se sont «réveillés» de la longue nuit coloniale sont déprimés de voir la vie perdre de ses couleurs et les plus jeunes rêver, à l'état éveillé, d'une vie meilleure... mais ailleurs ? Les chouhada

voudront surtout savoir comment a vécu le peuple entre le lever et le coucher du soleil de la liberté, puis survécu jusqu'à la mort de l'homme moustachu, avant de roupiller sur ses lauriers piégés jusqu'à la «longue nuit rouge», puis «l'éveil populaire» du 22 février, avant de rentrer les pieds devant dans un tunnel si noir que le faisceau de lumière paraît encore si loin devant.

Debout comme un I majuscule face au peuple pris d'une insatiable soif de vérité, ils demanderont à savoir pourquoi un pays qui engloutit chaque année la moitié de sa fortune nationale dans la «décéreration» de nos enfants, se retrouve, soixante ans plus tard, presque au point de départ ? Pourquoi notre dinar national lifté et relatif, symbole «surpassé» de la souveraineté chèrement payée du pays, n'a ni le même prix ni la même valeur aux yeux de ceux qui en usent et... en thésaurisent ? Pourquoi le peuple des petites gens a aujourd'hui cette grosse arête qui lui déchire la gorge : aimer la patrie jusqu'à se faire hara-kiri et continuer à la «jarnacquer» dans le dos, en enfouissant sa tête dans le sable mouvant de nos hypocrisies notoires ?

Par un terrible retour de manivelle de l'Histoire, et avant de partir rejoindre leurs paisibles demeures, les chouhada rendront leur verdict (juste et sans possibilité d'appel) en regardant sans sourciller le peuple droit dans les yeux. Accroupi face au soleil, le chef du tribunal des chouhada prononcera sa sentence, voulue comme la dernière prière des morts : «Nous les martyrs, devons choisir d'être oubliés, raillés ou utilisés. Quant à être compris, jamais !».

## Gouvernement L'argent sale dans le collimateur

Zahir Mehdaoui

**L**e président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a préside mardi dernier une séance de travail consacrée à l'examen du projet de Plan national de relance socio-économique à soumettre aux prochaines réunions du Conseil des ministres, indique un communiqué de la présidence de la République. Le chef de l'Etat a instruit à cet effet le gouvernement afin de s'attaquer avec fermeté à l'argent sale qui gangrène le pays. Tebboune estime en effet que les détenteurs de cet argent sale « veulent entraver l'opération de changement radical, amorcée le 12 décembre dernier». La lutte contre l'argent sale était l'un de ses engagements pris lors de sa campagne électorale, faut-il le rappeler. Cette lutte ne sera pas cependant un « fleuve tranquille » pour Tebboune sachant que le phénomène a pris des tournures extrêmement graves dans un pays qui se cherche encore. Tebboune a présidé la séance de travail, en présence du Premier ministre et des ministres des Finances, de l'Energie, de l'Industrie et des Mines, du Commerce, de l'Agriculture, ainsi que du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Prospective. Cette séance de travail a été consacrée à l'examen du projet de Plan national de relance socio-économique à soumettre aux prochaines réunions du Conseil des ministres. Les ministres concernés ont présenté des exposés sur les mesures pratiques proposées pour la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement, visant l'édition d'une nouvelle économie nationale sous-tendue par la diversification des sources de croissance, l'économie du savoir et la gestion rationnelle des richesses nationales. Lors des débats, le Président Tebboune a donné des instructions détaillées à chacun des ministres concernés, à l'effet d'opérer des réformes结构nelles dans le cadre de la politique générale du gouvernement, à même d'assurer une exploitation optimale et transparente de toutes les potentialités et richesses naturelles nationales, à commencer par les mines dont re gorge l'Algérie. A cet effet, le président de la République a ordonné l'entame de l'exploitation de la mine de fer de

### Covid-19

## Tebboune appelle à appuyer les pays en développement

**L**e président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a appelé hier à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les pays en développement, particulièrement en Afrique, dans leur politique visant à gérer la période post-Covid19, à travers l'allègement du fardeau des dettes et l'augmentation du financement des investissements dans

ces pays. Le président de la République a considéré que les "défis, auxquels nous ferons face dans les années à venir, nous obligent à consentir des efforts soutenus pour parvenir à une concordance, aussi large que possible, des vues concernant l'avenir du travail, et je demeure convaincu de notre capacité à réaliser cette concordance, en vue de déterminer les voies à même de concrétiser les objectifs de la Déclaration du centenaire de notre Organisation, qui visent à assurer la protection sociale à tous les travailleurs, dont la garantie des droits fondamentaux au travail, et ce, dans la perspective de consacrer le travail décent". Réaffirmant l'attachement à toutes les questions relatives au monde de l'emploi, le président de la République a souligné que "notre priorité à présent, est d'oeuvrer, ensemble, à la prévention de la propagation de cette pandémie et à la préservation de la vie de nos citoyens, ainsi qu'à l'édition d'économies génératrices d'emplois, fondées sur les principes de stabilité et de justice sociale".

## Délégation algérienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

### Le Maroc tente d'éviter la possibilité d'une résolution du conflit au Sahara Occidental

**L**e Maroc utilise la question de l'enregistrement, laquelle constitue une simple opération technique faisant partie intégrante de ce plan et qui ne saurait être envisagée en dehors de ce cadre légal des Nations Unies". Répondant aux allégations relatives au soi-disant détournement de l'aide humanitaire, le diplomate algérien a rafraîchi la mémoire de la délégation marocaine, lui rappelant une fois encore qu'elles "étaient bien évidemment démenties par la réalité sur le terrain". "De l'aveu même des représentants du Bureau humanitaire de la Commission européenne et du Programme alimentaire mondial, toutes les étapes d'acheminement des aides humanitaires vers les camps de réfugiés sahraouis obéissent à un dispositif de contrôle extrêmement rigoureux, objet de rapports d'audit réguliers", a ajouté M. Litim. Ces allégations, a-t-il enchaîné, "ne peuvent être justifiées étant donné que l'Algérie assure déjà l'essentiel du fardeau de l'ac-

cueil de ces réfugiés", soulignant qu'elle n'avait jamais cessé de les protéger, et ce, conformément à son engagement pris au titre de la Convention de 1951. Sur le terrain, les visites organisées régulièrement par le HCR dans les camps de réfugiés près de Tindouf permettent aux donateurs d'être les témoins oculaires de l'intégrité de cette opération, a précisé Litim. S'agissant des références au séparatisme, la délégation algérienne a expliqué que ce concept "n'est valable que dans le cadre des frontières internationalement reconnues d'un Etat membre". "Ma délégation tient à souligner que le besoin fondamental des réfugiés sahraouis ne réside pas dans une opération d'enregistrement qui leur donnerait un faux espoir de la fin de leur exil forcée, mais, plutôt, dans la réalisation de leurs aspirations légitime, que leur reconnaissent les Nations Unies, à choisir librement leur destin", a conclu M. Litim.

### El Tarf

## Un atelier de fabrication artisanale d'embarcations démantelé

**Q**atre (4) embarcations de fabrication artisanale destinées aux réseaux de l'émigration clandestine ont été saisies à la localité côtière d'El Chatt (El Tarf) où un atelier clandestin a été démantelé, a indiqué, mercredi, le chargé de la communication à la sûreté de wilaya.

L'atelier clandestin servant à la fabrication d'embarcations artisanales était dans une étable dans une forêt, a ajouté le commissaire principal Mohamed Karim Labidi, précisant que deux individus trentenai-

res, sont impliqués dans cette affaire. Agissant sur la base d'une information dénonçant une activité illicite, les services de la police relevant de la commune de Ben M'hidi ont ouvert une enquête qui s'est soldée par la saisie de trois (3) embarcations prêtes à l'utilisation et d'une quatrième en voie d'achèvement, pour leur utilisation par des candidats à l'immigration clandestine par voie maritime, a-t-on relevé.

En plus de ces barques artisanales de fortune, un lot de ma-

tériel composé essentiellement de stères de bois et autres outils utilisés dans cette activité clandestine ont été récupérés dans le cadre de cette opération. Originaires de la wilaya d'El Tarf, les mis en cause seront présentés, «incessamment» devant le tribunal correctionnel de Dréan pour être poursuivis pour «fabrication de barques artisanales sans autorisation», a-t-on relevé. Les équipements saisies ont été mis à la disposition des services locaux de la pêche et des ressources halieutiques, a-t-on conclu.

### Relizane, Chlef et Ain Defla

## Température dépassant les 44 °C

**U**ne alerte à la canicule a été émise mercredi par les services de l'Office national de météorologie sur trois wilayas,

à savoir Relizane, Chlef et Ain Defla où les températures peuvent atteindre ou dépasser les 44 °C. Avec un niveau de vigi-

lance «Orange», ce bulletin météo spécial (BMS) est en cours de validité du mercredi à 12h00 au jeudi à 21h00.

### Naâma

## Près de 10 quintaux de kif saisis

**U**ne quantité de kif traité s'est élancé à près de dix (10) quintaux a été saisie lors d'opérations distinctes menées mardi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) et la Gendarmerie nationale avec la Douane dans la wilaya de Naâma, indique mercredi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dynamique des efforts soutenus visant à endiguer la propagation du fléau de narcotrafic dans notre pays, un détachement combiné de l'ANP, en coordination

avec les services des Douanes, a arrêté, le 7 juillet 2020, près de Ain Sefra, wilaya de Naâma, en 2e Région militaire, trois (3) narcotrafiquants et saisi une grande quantité de kif traité s'élevant à 8 quintaux et 91,4 kilogrammes, ainsi qu'un camion et un véhicule touristique», précise la même source. Dans la même localité, des éléments de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les services des Douanes, «ont appréhendé deux (2) narcotrafiquants à bord d'un véhicule touristique chargé de 85,05 kilogrammes de kif traité, pour porter ainsi le bilan des quantités de

kif traité saisies, en ce jour, à un total de 9 quintaux et 76,45 kilogrammes», ajoute le communiqué. Par ailleurs, des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset en 6ème Région militaire, «81 individus et saisi 16 groupes électrogènes et 2 marche-pieds servant dans les opérations d'orpailage illicite», tandis que des Gardes-côtes ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de «41 personnes à bord d'embarcations de construction artisanale, à Oran, Mostaganem et Ain Témouchent en 2ème Région militaire», conclut le MDN.

### Sétif

## Deux morts et deux blessés dans une collision

**D**eux (2) personnes ont trouvé la mort et deux (2) autres ont été blessées dans un accident de la route survenu hier dans la commune d'El Resfa (wilaya de Sétif), a-t-on appris auprès de la Protection civile. Le chargé de communication de la direction de

la Protection civile, le capitaine Ahmed Lâamamra a expliqué que deux femmes âgées de 35 et 70 ans ont trouvé la mort et deux hommes de 35 et 63 ont été grièvement blessés suite à une collision entre un camion et un véhicule touristique sur un chemin de

wilaya (CW). Les victimes de cet accident ont été transportées à l'hôpital d'Aïn Ouelmane, selon la même source. Une enquête a été ouverte par les éléments de la Gendarmerie nationale pour déterminer les causes exactes de ce drame, a-t-on signalé.

# La nationalité de l'ombre

«En nationalité, c'est tout comme en géologie, la chaleur est en bas; aux couches inférieures, elle brûle.»

Jules Michelet

Par El yazid Dib

**L**e temps d'un peu plus d'une semaine a consigné la juxtaposition d'un ministre manqué, bi-nationalisé français et le retour de France d'une mémoire de résistance enfouie dans des crânes entreposés dans l'oubli depuis 170 ans.

Avait-il eu un chagrin à voir ces probes symboles de dépouilles sans corps venir de si loin, de là où il avait été statut et domicile ? Certainement, oui. Il doit avoir produit des pleurs intérieurs et silencieux. L'on ne peut d'un revers de signature anéantir ainsi les graines radicales qui ont fait du brin herbacé une tige qui croît joyeusement et croit que tout est permis. L'appel anonyme et incontrôlable vous happe et vous désarme par-devant tous les justificatifs, toutes les parades et tous les nouveaux rôles. Le « moi », resurgit à chaque instant que l'on y pense.

**I**l n'y a pas d'affaire, il y a juste une longue histoire d'antécédents, de légitimité et aussi de casting. Le sieur qui d'ailleurs ne remplit pas l'œil en tous ses angles n'était pas un choix idoine. Il était en face d'un devoir légal. Renoncer à un statut juridique ne disqualifie pas l'attachement intime à la matrice de ce statut. Certes, le patriotisme ne s'exprime pas par un bout de papier. Il ne peut être mis en cause par une quelconque procédure en quête d'un hypothétique bien-être. Le sieur est libre de se positionner dans ce en quoi il est convaincu. S'il cherche l'ombre, il ne peut prévaloir une origine.

**E**tre ministre c'est avoir une parcelle de l'indépendance, c'est faire une partie de l'Etat national, être au parfum des hautes institutions, avoir parfois accès, selon leur classification à des dossiers sensibles. Presque frappés du sceau du secret, quoiqu'en ces temps qui courrent tous les secrets finissent par s'éventer. A ce niveau là, on ne na pas à jouer un double jeu. Ou l'on est avec une équipe ou l'on est avec l'autre. Par contre, en dehors de ceci, toute autre attitude est plausible.

Et puis ce poste ne rime à rien. On la bien essayé avec un certain effacé Sahli. Il correspondait à une lucarne gouvernementale avec vue sur mer. Voire une minuscule succursale sous étreinte restreinte de l'enveloppant département des affaires étrangères. Quelques doléances par-ci, quelques couacs consulaires par-là, beaucoup de voyages et de contacts et les grands problèmes de notre émigration sont toujours les mêmes. Ne faudrait-il pas, à ces fins encourager l'instinct associatif, l'esprit du lobbying et la positivité de la diaspora installée ailleurs ? Des associations fortes, comme l'était l'Amicale dans son temps pourrait suppléer à ce besoin de porte-voix d'une frange que l'on n'écoute que lors des rendez-vous électoraux.

**P**ar principe cardinal l'on ne rentre pas dans la tête d'une république par clandestinité. Le filtre et le scanner se devaient d'agir à priori. La nomination de ce sieur dépasse la simple erreur du formalisme exigible en pareil cas. C'est une question d'enquêtes ou de passer outre. Et puis, y a aucun mal. Il est nommé puis dégommé. Pourvu que l'autre comparse bien introduit dans le règne précédent ne puisse pas donc briguer la lucarne. Pour une grosse « tête » belle ou pas ; c'est dangereux.



Elle serait également prise aux filets d'autres trucs, d'autres machiavélismes.

La confusion que crée ce cas est à écarter de ceux nombreux où l'exclusivité de la nationalité algérienne est mise. Il s'agit en fait de certains postes et emplois précis par la loi consécutivement à la constitution. Certains transposent Belmadhi l'entraîneur des verts au cas du Sieur. Quand l'on saura faire la différence entre ce qui est apport technique et ce qui a rapport politique ; la compréhension se facilitera. On avait bien des coachs totalement étrangers, mais jamais de ministres.

**L**'anicroche parfois n'est pas dans la couleur d'un passeport ou dans celle de sa dualité le cas échéant, elle réside toutefois dans la symbiose qui doit subsister entre le profil et l'emploi à exercer. Plusieurs de nos compatriotes inscrits à la case de la fuite des cerveaux ont eu de prestigieuses renommées notamment scientifiques en plus des signes de reconnaissances mondiales. S'ils peuvent valablement accomplir une fonction conforme intrinsèquement à leur métier quel que soit leur passeport ce ne sera qu'une chose salutaire. Leur confier un portefeuille ministériel où la décision n'est que politique et que l'on sait être aussi une administration dévouée de compétences, c'est un peu les brûler, voire les émasculer.

**L**'acquisition d'une nationalité suppose l'allégeance et loyauté aux principes fondateurs de l'Etat, de ses éphémérides, de ses référentiels constitutionnels. Il y a là, dans cette relation juridique un engagement solennel pour le respect et l'exécution des obligations civiles prévues par tous les textes en la matière. Une nationalité peut ne pas traduire expressément une identité morale ou ancestrale. Elle ne produit que des effets en termes de droits et devoirs.

La citoyenneté est ainsi une faculté de pouvoir jouir de tous les avantages qui, toutefois ne seraient pas disponibles dans l'arsenal de la nationalité d'origine. Etre algérien et résider ailleurs sous une autre nationalité c'est éviter les formalités d'un visa d'entrée en Algérie. C'est dire qu'à l'obtention de la nationalité étrangère, l'on ne devient pas étranger dans ses gènes, ses réflexions, ses profondeurs. Y a cette croyance virtuelle, que l'on est dans le

club. On a juste un passe-partout. Un masque local. On se moule dans le canevas sociétal, on s'y adapte. Le malheur ce sont ces têtes faites ici, qui d'un tour de spleen vomissent une empreinte matricelle jusqu'aux souvenirs de leur natalité. En dehors d'une religion, d'une idéologie ou d'une politique ; ils tentent de mettre en cause l'existence et la présence sur le globe du sol où ils ont lancé leur premier cri. Ils tirent sur tout ce qui se fait ici. Rien n'arrive à les satisfaire, pourtant s'ils n'ont plus l'Algérie dans le cœur, ils la gardent coincée à l'éternité dans leur tête. Du moins en guise de faire-valoir ; car ils n'ont pas renoncé à leur nationalité initiale. Ils en parlent, suivent tout détail, scannent tout mouvement. En fait ils se mettent en permanence en position d'étrangers là où ils se tanguent et algériens aux frontières. Et dire, malgré l'application au point au nouveau prototype citoyen ; ils ne seront jamais dans les pures souches françaises qu'ils désiraient. Les plis acquis, le fond culturel inné, le pesant héritage mémorial ne peuvent disparaître, juste en ayant entre ses mains un passeport bleu. Tu peux changer de noms, de lieux et même de peau ; ça ne sera pas pour autant possible de changer de filiation, d'appartenance et de sperma-manufacturiel.

**I**l y a l'assimilation à la communauté française comme support axial dans cette immersion. L'accueil dans la citoyenneté française engendre plusieurs protocoles, voire déclaration expresse et officielle et disposition morale et totale adhésion aux conditions du nouveau Club. Il est dit et transcrit quelque part : « L'acquisition de la nationalité française constitue une étape majeure dans le parcours d'intégration d'un étranger à la communauté nationale. Il serait exigé que cet événement soit accentué par une manifestation solennelle et symbolique d'accueil dans la citoyenneté française. Cette manifestation est organisée au niveau de chaque département par le préfet en présence des élus dans les 6 mois qui suivent l'acquisition de la nationalité française. La charte des droits et devoirs du citoyen français est remise à cette occasion à tous les nouveaux Français » n'y aurait-il pas un quiproquo à vouloir entonner kassamen sous le rythme de la marseillaise ? ou de hisser un tricolore

dont le bleu ne puisse s'étoiler ? Sauf si tout ceci n'a rien à voir avec tout jurement, contrat, dévouement, patriotisme dans le fond et que ce n'est qu'une comédie humaine de régularisation administrative d'un séjour métropolitain allongé.

**A**insi cette situation est à clarifier toutefois dans la prochaine constitution. Ne laisser aucune marge pour une éventuelle interprétation. Inclure des dispositions qui seraient, par sensibilité les postes supérieurs conditionnés de la sorte. Oui, je crois de mon avis personnel qu'en fait de hautes fonctions, l'exclusivité de la nationalité unique algérienne est exigible. Il y aussi des avis qui veulent étendre cette « unicité » à la résidence du bénéficiaire. La résidence pourrait s'élever en un cas d'empêchement. Il y avait un ministre qui durant tout son âge plus que quinquagénaire, n'a séjourné en Algérie que deux ans de service national et quelques années, période de son office ministériel. Il était déconnecté de la réalité, de la culture du fonctionnement de la société profonde algérienne. Il était partant ; un assidu contribuable du trésor français. Et on ne lui a jamais mis en porte-à-faux son amour pour son pays d'origine. Peu importe le lieu où l'on naît, l'importance est dans les fibres qui tissent nos souffles. Ceci n'empêche pas que l'apport des binationaux nés ici ou ailleurs est d'une primordialité accrue. Personne ne détient le droit de leur renier l'amour de la patrie à la façon qu'ils conçoivent.

**P**our ce qui est de ce député manquant de peu la peau d'un ministre, je ne pense pas qu'en s'abstenant à renoncer à sa nationalité, l'on comprendra un retrait aux âmes de Massinissa ou Benboulaïd et qu'il puisse subir un attrait affectif envers Vercingétorix ou Clovis beaucoup plus qu'il le ressente pour le plaisir des parcs, les grands boulevards, les terrasses de cafés et l'abri assuré en cas de « on ne sait jamais ». Pas plus. Sauf si les sirènes phocéennes ou les cors franciliens claironnent un son autre que celui de sa source génétique. La constitution est sommée de régler cette dualité au seul profit du pays et de faire éviter à certains de se mettre à l'ombre d'une autre nationalité quand le front les appelle à un devoir hautement sacré.

**Cela ne dépend ni d'une rationalité individuelle abstraite ni d'une idéologie, mais de nos dispositions et capacités à transformer une situation.**

# Comment pouvoir disposer de soi

Par Arezki Derguini

**L**orsqu'une politique publique ne participe pas à l'alignement de ces dispositions et capacités elle porte à faux ou vise un objectif qu'elle ne peut avouer. C'est par le milieu que nous pouvons disposer conséquemment de nous-mêmes.

## LA MORALE INDIVIDUELLE NE PEUT PAS SE SUBSTITUER À LA DISCIPLINE COLLECTIVE ...

L'individu ne transcende pas la situation dans laquelle il est pris, son intérêt non plus. Il est mêlé à d'autres intérêts. C'est la transformation de la situation (sa stabilisation ou son amélioration) qui lui importe et non la réalisation d'un intérêt abstrait posé au départ. La différence de milieux ne donnera pas le même comportement quand même la fin serait identique.

Pour réaliser notre avantage, il faudra que le milieu, ses dispositions et ses règles tournent à notre avantage, autrement, notre individualisme ne pourra être que contreproductif. Aussi soutiendra-t-on ici que la discipline (que devrait imposer la crise sanitaire ou la réalisation d'un objectif commun) est l'affaire d'un collectif dans une situation avant d'être individuelle. Ce n'est pas à des individus, à une rationalité individuelle abstraite, qu'il faut s'adresser, mais à des milieux et à leurs intérêts collectifs. S'adresser à des individus, c'est s'adresser à ceux qui disposent d'une certaine autonomie et ne sont pas vraiment affectés par l'altération de leur situation. Ceux dont la situation est affectée ne peuvent pas la traiter individuellement. Ils ne peuvent pas se discipliner sans que se discipline leur milieu. Pris dans des situations, ils doivent composer avec leur milieu pour pouvoir le transformer. L'individu ne domine pas son milieu, il compose avec lui. Le problème d'une politique publique c'est de pouvoir discriminer les situations et de pouvoir les coordonner dans une transformation globale.

## ... NI L'IDÉOLOGIE

Ce n'est pas non plus l'idéologie qui nous dispose à agir. L'idéologie légitime la transformation d'une situation globale, elle ne justifie pas les motivations privées et collectives des acteurs. Elle plane au-dessus des situations, elle considère comme acquise la réduction de la diversité des situations. Ce sont davantage nos dispositions (qui ne sont pas indépendantes des situations), nos capacités et les modalités de la compétition, qu'elles soient nationales ou internationales qui nous disposent à l'action. Car il faut aussi bien expliquer l'emprise d'une telle idéologie qui n'opère pas sur une société abstraite que son efficacité. L'efficacité d'une idéologie s'explique par son adéquation avec les dispositions et les capacités de la société. Sans compter qu'une idéologie de combat aura tendance à ne pas afficher les dispositions qui l'animent, elle aura tendance à ne pas les expliciter, non seulement pour les dissimuler à son adversaire, mais aussi afin de pouvoir accueillir des dispositions hétérogènes qui autrement ne pousseraient pas à l'action commune. Le nationalisme, large habit, peut ainsi accueillir des dispositions sociales très diverses. De même le refus de croire à une crise s'épargnera le besoin d'exposer ses motivations précises, il se légitimera de ce qui est disponible sur « le marché des idées » et y trouvera des alliés.

Des modalités de la compétition engendrent souvent la formation d'un certain esprit. L'idéologie néolibérale ne peut s'imposer que si elle se partage largement dans la société.

Le tournant idéologique néolibéral n'est pas explicatif, n'est pas au départ de la concentration des revenus et de la croissance des inégalités. C'est un ensemble de facteurs qui expliquent à la fois le tournant idéologique, l'effon-

drement du bloc communiste, l'émergence de la compétition fiscale entre les pays, la dérégulation des flux financiers et la croissance des inégalités. C'est davantage le durcissement de la compétition libérale qui est explicatif de ces changements, dont celui central des dispositions sociales.

L'échec des partis sociaux-démocrates qui ont participé au mouvement de libéralisation néolibéral s'explique par leur engagement dans la compétition internationale.

L'objectif de justice sociale ne pouvait être abstrait de la compétition internationale. Ils pensaient que celle-ci déterminerait leur capacité de redistribution et remédierait ainsi aux distorsions internes du pouvoir d'achat.

Ce qui n'était pas faux du point de vue de leur expérience antérieure : le principe du développement inégal de la compétition internationale leur était favorable.

Ce qui révéla faux ce sont leurs prévisions : ils ne sont pas arrivés à maintenir l'ancienne division internationale du travail avec les nouvelles révolutions technologiques et le réveil d'anciennes civilisations.

Leur échec dans la compétition internationale a raboté leur capacité de redistribution en même temps que les nouvelles conditions de production ont détruit la capacité de négociation des travailleurs non qualifiés.

Il en est résulté une croissance des inégalités et une dispersion de leur électorat. Les facteurs explicatifs tiennent donc dans le principe adopté de guerre économique, ainsi que dans les nouvelles conditions de production mondiales et les résultats de la compétition internationale. Ils ont accepté qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus de la compétition économique et ils ne se sont pas retrouvés gagnants.

Ce qui est au cœur de l'idéologie libérale c'est le droit de disposer de soi associé au droit de propriété exclusive (abusus), c'est cette croyance partagée par toutes les classes sociales depuis la révolution bourgeoise. Un tel droit se trouve raboté par celui qui était supposé le prolonger, le droit de disposer du produit de son travail. Celui-ci est inégalement réparti du fait de la concentration de la propriété privée et de la séparation de la majeure partie de la population de ses conditions d'existence (prolétarisation). Il prive le droit de disposer de soi (d'une grande partie de la population) de ses moyens d'existence.

Cette contradiction entre le droit de disposer de soi (aussi sacré que celui du droit de propriété privée exclusive) et celui de disposer du produit de son travail mine l'idéologie libérale.

C'est la redistribution qui réalloue des moyens d'existence au droit de disposer de soi et atténue la tension entre le droit de disposer de soi et la prolétarisation dont l'individu peut être victime. Il faut comprendre qu'une telle tension qui fait que le droit de disposer de soi n'est plus garanti par le droit et les moyens d'exister conduit à la néantisation. Le droit de disposer de soi ne disposant plus des moyens de s'effectuer, ceux-ci étant propres au milieu, un État efficace externalisera la mort pour sauver la vie de ses citoyens s'il n'est pas en mesure de garantir le droit d'exister.

Ce n'est pas un hasard si de plus en plus les sociétés libérales envisagent d'attribuer un revenu d'existence pour chaque individu, quelle que soit son occupation.

Le droit de disposer de soi risque de ne plus être garanti par la répartition primaire des revenus, il nécessite un revenu d'existence dépendant d'une autre répartition, la répartition secondaire redistributive.

Mais avant que ne soit instauré un tel revenu d'existence qui permet à cette croyance collective de persister (le droit de disposer de soi garanti par un revenu d'existence), pour qu'y consentent les bénéficiaires de la concentration du pouvoir de commander, des guerres diverses peuvent prendre l'existence de nombre d'individus séparés de leurs conditions d'existence. Une telle redistribution n'est possible que si les sociétés dites libérales conservent leur agressivité (on dit compétitivité) internationale.

## LA CAPACITÉ DE DISPOSER DE SOI PAR LE MILIEU

**L**a thèse du trilemme de RODRIK<sup>11</sup> selon laquelle la globalisation est incompatible avec la démocratie nationale a quelque chose de juste dans la configuration actuelle des forces mondiales. Mais de là à penser que c'est la justice, le politique, qu'il faut penser à l'échelle mondiale pour la réformer et réguler la globalisation, cela est moins juste. Cela accorde la souveraineté et l'intégration économique, mais non la démocratie. C'est là, à la limite, le point de vue des sociétés centrales (exemple de l'Europe) qui pensent pouvoir utiliser l'ordre mondial et sa transformation à leur profit, mais pas à celui de la démocratie.

On soutiendra au contraire qu'une telle disposition de justice suppose d'être pensée dans un cadre où les populations peuvent se gouverner de manière démocratique. La démocratie représentative décolle déjà de sa représentation populaire au niveau national, que dire à un niveau international ? Mettre en adéquation le cadre politique et le cadre économique n'établira plus de justice que si les populations ont des prises réelles sur ces cadres.

Ce sont les rapports guerriers entre les collectivités nationales qui font problème, qui veulent soumettre des nations à d'autres, et non le cadre politique lui-même s'il n'est pas lui-même soumis à cette logique guerrière. Son changement d'échelle dessaisirait davantage les populations du processus de décision et de leurs conditions d'existence. Le cadre européen coordonne-t-il mieux les populations et leur gouvernement ? L'Union européenne a été placée sous les auspices de la concurrence, répliquant le modèle de la compétition internationale. Ce faisant, elle n'a pas réussi à produire un ordre économique européen. Une explication est qu'au fond, elle n'accepte pas la compétition interne et qu'elle refuse un ordre économique qui en résulterait parce qu'elle pressent qu'il serait dirigé par l'Allemagne.

Il s'en est suivi le creusement des écarts entre les nations européennes. La guerre entre les nations européennes close sur-le-champ militaire, s'est poursuivie sur-le-champ économique. Pour les sociétés guerrières européennes, la paix n'est que l'intervalle entre deux guerres. L'attachement européen à la croissance ne doit pas être sous-estimé. Sur elle s'est construite la paix européenne. Son affaiblissement menace la sécurité du monde.

On peut se demander donc si la démocratie peut passer de l'échelle de la cité-État à celle du monde après être passée par la nation (dans les sociétés centrales seulement). Si le monde peut accorder les dispositions des nations largement fondées sur la guerre et le monopole de la violence. Ce monopole peut-il être le fait d'un gouvernement mondial ? Ces questions ont leur importance stratégique.

On peut plutôt penser que de tels cadres mondiaux dans les rapports internationaux actuels accroîtraient la déprise des sociétés sur leurs structures et leurs conditions d'existence. Ce qui importe dans la démocratie c'est la prise qu'ont les sociétés sur leurs conditions d'existence, leurs cadres d'organisation et l'orientation qu'elles peuvent leur imprimer. Le passage à une échelle supérieure ne doit pas les en déprendre. Il ne faut donc pas oublier la propension guerrière fondamentale de la structure sociale des sociétés dominantes. C'est sur la guerre qu'ont été construits les États-nations : guerre intérieure entre seigneurs, puis monarchique contre les féodalités régionales, puis guerres étatiques entre les États-nations. L'économie continue d'être la guerre poursuivie par d'autres moyens.

Le temps de paix l'en détache temporairement après que celle-ci lui ait fixé les conditions.

C'est sur la conquête des marchés extérieurs que se fonde la politique de redistribution de la société de classes et que sont établis les compromis de classes. Ce sont les rapports de classes fondés sur le monopole de la violence dans

les sociétés ainsi que les rapports guerriers entre les nations qui en découlent qui privent les sociétés du monde de s'accorder selon une compétition volontaire qui ne soit pas une poursuite de la guerre, de la possibilité de s'organiser sur un mode qui ne les fasse pas déprendre de leurs conditions d'existence.

Si une telle thèse peut paraître grossière, on peut attirer l'attention sur l'unanimité politique des États-Unis quant au rapport avec la Chine et la réapparition des races suite au resserrement des contraintes marchandes qui conduit les sociétés à resserrer leurs liens en produisant de nouvelles divisions sociales et relations de domination. La compétition économico-militaire avec la Chine va déterminer les objectifs stratégiques de la société politique américaine. Elle peut très bien s'organiser autour de la suprématie blanche.

## LA LOGIQUE D'ASSEMBLAGE DES POPULATIONS

**M**a thèse sera la suivante : on ne remédiera pas à l'injustice mondiale si l'on ne prend pas en compte la propension guerrière des sociétés industrielles qui a conduit à séparer la population mondiale de ses conditions d'existence. Dans les sociétés de classes à la structure sociale fondamentale ternaire (guerriers, penseurs (on disait clercs) et producteurs), l'économie ne peut être qu'une poursuite de la guerre par d'autres moyens.

Ce qu'a fait oublier la période de croissance économique. Les frontières et les territoires continuent de se construire autour du monopole de la violence.

L'Afrique postcoloniale a accepté les frontières coloniales pour s'épargner des renégociations que les élites sociales subjuguées par le modèle européen d'État-nation ne pouvaient sans guerre mener à terme.

Il ne fallait pas rendre les populations à leurs conditions d'existence, il fallait mener la guerre contre les anciennes formes d'appropriation sociale pour construire l'État moderne ... imposer la propriété privée exclusive.

Dans les sociétés de classes, pour l'État-nation européen, l'économie fait partie de la logistique de la guerre. Les frontières et les rapports de force militaire établissent les conditions de la compétition économique. Une compétition dont les victimes ne sont plus des soldats, mais des civils, des paysans et des travailleurs. Une guerre contre les conditions d'existence de milliards d'individus. Et certains libéraux de parler de surpopulation mondiale ! C'est de ce rapport guerrier que dérive l'idéologie de la propriété privée exclusive et de l'objectivation des rapports sociaux<sup>12</sup>.

Ce sont donc les rapports guerriers qui président aux relations entre les nations et les formations collectives.

À leur érection et leur défection. Travailler pour une démocratie qui puisse être générale c'est donc œuvrer pour la remise en cause d'une telle logique d'assemblage des populations du monde. La globalisation révèle que c'est la tribu<sup>13</sup> qui est le cadre universel de la démocratie plutôt que celui de la nation.

C'était le cas de la cité-État. La nation qui a été construite sur la division de la société en classes n'a pu abriter la démocratie que sur la domination du reste du monde. Les États coloniaux ont été des machines de guerre contre les collectifs précapitalistes.

Les États postcoloniaux ont endossé ces machines. Les nouvelles nations indépendantes ont voulu se construire contre la classe et contre la tribu, mais sur le modèle de l'État-nation guerrier. Après l'échec de l'étatisme socialiste, elles ne parviennent pas à se construire en tant que formation de classes après y avoir consenti.

Les sociétés dominées n'ont accepté la domination de classe que par la guerre qui leur a été imposée et par le partage du butin avec leurs élites qui en a résulté.

Suite en page 7

# Comment pouvoir disposer de soi

Suite de la page 6

C'est la guerre qui a soumis les classes dominées à l'exploitation, à la production. L'idéologie néolibérale est l'idéologie de combat de la nouvelle classe guerrière qu'elle fait partager au reste de la société en l'embrigadant dans un partage du butin. Les sociétés industrielles souffrent d'un certain « retour du refoulé », un retour au tribalisme qu'elles croyaient enterré. Le pouvoir échappant de plus en plus à la démocratie représentative, les populations cherchant une autre prise sur le politique, c'est à reculons que les sociétés industrielles retournent à la « race », à la « tribu ». Les régimes unitaires peinent de plus en plus à faire l'unité de leur société. Qui peut dire que la Catalogne ne constituera pas l'avenir de l'Europe à la suite de la croissance des inégalités et de la différenciation des régions ?

Ce que l'on reproche à la Catalogne c'est de ne plus vouloir partager sa richesse. Mais que ne font les États-nations ce reproche à eux-mêmes ? L'Espagne souhaite-t-elle partager avec le Maroc ou le Portugal autre chose que des règles de bonne concurrence quand les populations ne débordent pas chez elle ?

Il faut rappeler que la concurrence n'a pas de frontière étanche avec la guerre, que c'est la guerre qui établit une telle frontière et que les États sont prompts à la franchir quand ils croient pouvoir y trouver leurs intérêts. Un monde où la démocratie ne serait pas l'apanage de quelques nations devrait ériger une telle frontière, de sorte qu'une nation ne pourrait pas réaménager les rapports de forces par la violence, de sorte que les collectifs ne seraient pas assemblés par la force.

Mais soit libres de s'assembler de sorte à stabiliser leurs rapports en quête d'un certain équilibre. Les puissances coloniales ont légué aux sociétés postcoloniales des États qui continuent d'être les instruments de leur partage du monde.

Ce sont eux et leur monopole sur la violence qui interdisent aux sociétés l'assemblage qui leur permettrait d'avoir un certain contrôle sur leurs conditions d'existence. Les élites sociales doivent comprendre cette (in)disposition des États postcoloniaux à l'égard de la dynamique sociale pour ne plus être les instruments inconscients des puissances dominantes. Pour que leurs élites cessent d'être associées au partage du butin. La corruption des sociétés postcoloniales n'est pas une affaire d'ordre interne seulement.

Bref, il faut repenser l'assemblage des populations, que cela soit sur la base de propensions guerrières ou anti-guerrières. Ce n'est plus la classe sociale édifiée sur la base de la propriété privée exclusive et de l'hégémonie marchande qui sera fédératrice, ce sera la région et son économie solidaire. On ne peut pas envisager de discipline collective sans solidarité, sans interconnaissance. L'Allemagne et la Suisse, avec leur État fédéral, font preuve d'une plus grande résilience face à la baisse de puissance des anciennes nations industrielles. Leur déprise sur le monde est beaucoup plus faible.

Leur société est comme un microcosme du monde, elles font en leur sein déjà l'apprentissage de la diversité du monde. Dans un monde où la démocratie serait générale, où aucune nation ne contesterait à aucune population le pouvoir de disposer d'elle-même, la région dirait à la nation : fais avec moi ce que tu fais avec le monde. La nation démocratique décoloniale ne se construira pas par la force.

Si l'on ne veut pas livrer l'*« affaire »* de l'intégration sociale au capital financier et à la société guerrière qui livre le monde à l'objectivation du monde et à la propriété privée exclusive pour le soumettre (et l'on ne le pourra pas le faire sinon pour l'engager dans de nouveaux génocides que

ceux-ci soient fomentés à distance ou par procuration), il faudra que ce soit la société qui fasse économie et non pas l'inverse, car le marché, pour la majorité de la population du monde, ne pourra pas aspirer à son intégration. Cette intégration désolidariserait l'économie de la société et de la vie matérielle. Ce sera à la société de se composer en composant l'économie avec ses différents étages solidaires. La société marchande et sa hiérarchie ne doivent viser à objectiver la vie sociale et matérielle que dans la mesure où elles ne s'en désolidariseraient pas.

Le socialisme communiste a révélé que le développement des forces productives apporterait un état d'abondance qui étendrait la vie non marchande à toute la production matérielle. En réalité l'idéal d'objectivation du monde qu'il a partagé avec l'État de classes a mené au contraire. L'État de propriété publique a succombé à une appropriation privée non marchande qui a fini par se légaliser en propriété privée marchande. La population n'avait pas de prise sur la propriété publique.

L'idéal d'objectivation vise à transformer les êtres vivants en choses afin que la classe dominante puisse se les approprier et les dominer. L'idéal d'objectivation est sous-tendu par une motivation guerrière, de prédatation non plus interpersonnelle, mais globale<sup>[4]</sup>. Il objective le savoir que s'approprie la domination et dépouille du même coup le vivant, la société, de leurs savoirs (savoir-vivre et savoir-faire).

## LA CRISE, LE BESOIN ET L'ABSENCE DE DISCIPLINE COLLECTIVE

La crise du coronavirus révèle tout à la fois le besoin et l'absence de discipline collective. Ce problème de discipline pose celui de la capacité des populations à se contrôler.

La discipline est d'abord une affaire collective, on ne peut pas séparer les populations d'opinion différentes : ceux qui croient et ceux qui ne croient pas à l'épidémie, ni réduire d'autorité ceux-ci à cela. Elles s'interpénètrent et sont différencierées. Le recours à la violence ajouterait aux coûts, de surcroit ce serait mettre un pas dans une guerre de classes.

Ceux qui ne croient pas à l'épidémie ne sont pas des ignorants, ils ne peuvent pas y croire, car y croire les conduirait à une inaction qui mettrait plus en danger leur vie que le coronavirus.

La population des jeunes, très particulière dans le contexte du coronavirus, a besoin d'être motivée pour changer ses habitudes, d'une voie par où passer. La discipline collective exige une solidarité, des objectifs communs. « Ceux qui croient » sont-ils disposés à être solidaires de « ceux qui ne croient pas » ? Si oui le dialogue peut commencer, sinon à quoi bon ? Si la crise se prolonge et se démultiplie, nous serons devant un carrefour, il faudra choisir : poursuivre dans la séparation des populations de leurs conditions d'existence ou refonder la solidarité sociale, réussir à se donner des objectifs communs et construire les nouveaux collectifs.

Il serait facile de prouver que les opinions ne sont pas individuelles. Une enquête révélerait que les opinions varient avec les publics. On pourrait interroger les rapports qu'entretient la croyance avec l'intérêt : ceux qui y croient ont-ils intérêt à y croire et ceux qui n'y croient pas ont-ils intérêt à ne pas croire ?

Y a-t-il un recouplement entre les groupes d'intérêt et les groupes de croyance ? Une enquête sociologique suffirait certainement à départager les populations et à déterminer les raisons qui poussent certaines à croire et d'autres pas.

On constaterait certainement qu'il n'y a pas de Raison qui trône au-dessus des populations et peut les gouverner, mais des

raisons qui convergent ou divergent auxquels sont associées des habitudes et des comportements.

Le conseil scientifique derrière lequel s'abrite aujourd'hui le politique devrait comporter outre des épidémiologistes, des sociologues, des économistes et des psychologues pour étudier ce qui peut disposer les différentes populations à agir dans l'intérêt de tous.

La discipline doit pouvoir être collective avant de pouvoir être individuelle. On ne peut disposer de soi indépendamment du milieu dans lequel on vit. Les comportements individuels ne peuvent pas se coordonner par eux-mêmes.

Des contraintes internes et externes, des choix s'imposent pour composer la conduite collective. Certaines populations ne peuvent tout simplement pas disposer d'elles-mêmes. D'autres considèrent que ce qui leur est demandé est sans intérêt. La Raison, quand bien même on serait raisonnable, ne peut pas s'imposer à la logique de la situation. Les choix individuels doivent être congruents pour être validés.

Ils doivent composer des choix collectifs, qui se composeront de toutes les façons avec eux ou sans eux. Des choix collectifs pouvant alors se juxtaposer, s'adapter ou se choquer, se coordonner ou se détruire. Les préférences comme disent les économistes ne peuvent pas être strictement individuelles.

Nous n'avons pas intérêt à préférer ce que nous ne pouvons pas obtenir. La crise du coronavirus affectant toutes les dimensions de la vie, la discipline collective ne peut pas porter sur un seul aspect : délasser l'aspect économique et s'occuper de l'aspect social et sanitaire par exemple. Nous appartenons à des collectifs familiaux, professionnels et de voisinage. Les comportements individuels doivent faire comportement collectif, bon gré mal gré. Ils ne peuvent pas être en dissonance avec leur milieu. Leur coordination volontaire suppose des institutions adéquates. Au moment où l'on parle de Constitution, c'est à celles qui permettent de coordonner les comportements qu'il faudrait penser. Les moins coûteuses sont celles que les citoyens acceptent d'investir.

Avec la crise du coronavirus on voit bien qu'il est plus facile d'accorder son comportement à celui de son milieu dans un village ou un quartier où les individus sont en mesure de s'accorder, où ils disposent d'une institution en mesure de transformer les préférences individuelles en préférences collectives, que dans un milieu brownien, un village ou une ville qui serait comme une collection d'étrangers où les intérêts ne communiquent pas et ne peuvent pas s'accorder.

Comment accorder les intérêts dans une ville dynamique comme Sétif, si ceux-ci n'envisagent pas de s'accorder et ne disposent pas d'institutions pour ce faire ? Pour qu'une discipline collective puisse s'instaurer, il faudrait qu'une concertation soit possible pour faire émerger un intérêt collectif, d'un avenir commun, dans laquelle chaque intérêt se reconnaîtrait et s'investirait pour partager pertes et profits. Car les pertes et profits ne vont pas se répartir ni de manière égale ni juste. Il n'est pas sûr non plus que la société puisse récupérer de ses dommages.

Chacun pour soi ne sera qu'abandon du plus faible, tout le monde ne perdant pas la même chose et tout le monde n'ayant pas les mêmes moyens de défendre ses intérêts. Pour une ville dynamique qui mêle tout genre d'intérêts, comment alors peut-on enregistrer le moins de pertes possible en vies humaines et en pouvoir d'achat et comment peut-on en récupérer ?

Croit-on que le laisser-faire ou la Raison scientifique peuvent apporter la réponse ? Il n'y a qu'une congruence des raisons qui peut apporter la discipline collective nécessaire à la réponse la moins coûteuse. La Raison est incapable de comprendre l'ensemble des raisons de poids. La Rai-

son que l'on pourra entendre comme la raison publique ne pourra se dégager que comme congruence des différentes raisons auxquelles on aura accepté d'accorder un certain poids.

Autrement derrière la Raison se dissimuleront des raisons particulières qui préfèrent agir masquées. Les rationalités scientifiques ou idéologiques prêtant leur couverture à des raisons plus prosaïques. Pour être fructueuses, non trompeuses et non défectueuses, elles doivent servir à proposer et non à imposer.

La crise du coronavirus accentue l'impuissance de la construction d'un ordre public par le haut si elle ne s'appuie pas sur une solide construction par le bas.

L'ordre public suppose des institutions en mesure de produire des disciplines collectives qui ne peuvent émerger que de leurs milieux, institutions qui auront aussi pour fonction de coordonner de telles disciplines. La crise constitue un rappel à l'ordre pour la société.

La réforme de la Constitution tombe à propos, les politiques et ses rédacteurs en sont-ils conscients ? Comment coordonner les intérêts et les comportements, n'est-ce pas la question qui se pose aujourd'hui à tous et à laquelle le débat public et la Constitution devraient faire place ? Comment fabriquer du collectif, quelles institutions peuvent y conduire ? Au lieu d'être l'occasion d'un débat réel, la crise du coronavirus écarte le débat public de la réforme de la Constitution. Le politique, à l'image de la crise du coronavirus, la fait sous-traiter à un comité d'experts de surcroit unidimensionnels. Mais en apparence seulement, car il ne pourra se soustraire à de nombreuses pressions. Ce qu'il dit n'a pas besoin de dire ce qu'il fera. Vieille histoire.

## Notes

[1] Concept du trilemme institutionnel. Dans une note de son blog daté du 27 juin 2007, Dani Rodrik décrit son idée de la manière suivante : « « La démocratie, la souveraineté nationale et une intégration économique poussée sont mutuellement incompatibles : il est possible de combiner deux des trois possibilités, mais il n'est jamais possible d'avoir les trois simultanément et entièrement. » [https://fr.wikipedia.org/wiki/Triangle\\_d%27incompatibilit%C3%A9\\_Rodrik](https://fr.wikipedia.org/wiki/Triangle_d%27incompatibilit%C3%A9_Rodrik)

[2] Dans l'opposition nature culture, l'objectivation des rapports sociaux (transformation des êtres en objets, des êtres vivants en esclaves mécaniques et des rapports interindividuels réglés par des rapports de choses) vise à la domination.

Domination du monde et de ses êtres humains et non humains. C'est cette croyance collective qui sous-tend la propension guerrière européenne. La brutalité coloniale européenne, le brutalisme du monde, ne se comprend pas si certains humains n'étaient pas disposés à exclure de l'humanité d'autres humains et de la culture d'autres êtres vivants.

[3] J'appellerai tribu cet ensemble interdépendant d'interconnaissance. L'interconnaissance bénéficie aujourd'hui de moyens technologiques conséquents.

On ne peut plus arguer de l'anonymat des villes modernes pour dénier leur possible auto connaissance, leur possible autogouvernement. Cet ensemble peut se constituer comme milieu qui maîtrise

ses données et en soustrait le contrôle aux puissances extérieures.

[4] Il faudra faire un sort au rapport entre la prédateur et la guerre.

La guerre étend et forme le rapport de prédateur. La guerre de tous contre tous et la prédateur constituent des tendances de la société humaine (non pas une nature). Une telle société n'est viable que sous certaines conditions. Elle l'a été dans le cadre de la tribu et de la nation. Elle le sera moins, à l'ère de la globalisation, dans le cadre des États-nations de classes et des États postcoloniaux.

Arezki Derguini

# Affaire des crânes : un droit français des plus évasifs

Par Sid Lakhdar Boumélienne\*

**M**a première réflexion fut de me dire, avec un humour qui n'est pas irrespectueux à son égard, que si Abdelfahid Oussoukine pose cette question c'est qu'il n'a jamais du visiter un musée. Quittons immédiatement cette boutade pour en venir à une introduction indispensable.

Un sujet aussi délicat peut être pris par le public et les commentateurs sous l'angle moral ou politique, c'est inévitable. Mais pour les raisons que je viens à peine d'exposer dans le chapeau introductif, je rappelle la position générale du droit en de pareils domaines.

Le droit n'est pas la morale même si cette dernière l'influence depuis des siècles. Mais une fois la morale incluse dans le droit car voulue démocratiquement par la décision politique majoritaire, c'est lui qu'il faut invoquer et aucune autre justification.

La morale est laissée à l'éducation religieuse personnelle et familiale, les juges ne s'occupent que des textes de droit ou vont trouver une interprétation strictement d'essence juridique si ces textes sont silencieux ou imprécis. Il se fait, par le hasard d'un projet que nous devions entamer avec des étudiants préparant le diplôme d'Orthoprotésiste, en 2009/2010, que j'ai du compiler un certain nombre de références juridiques concernant une exposition itinérante, très médiatisée à l'époque, « Our Body ».

Cette exposition mettait en scène des corps humains dans des situations les plus diverses comme pratiquer l'équitation entre autres nombreuses autres postures de la vie quotidienne. Elle fut finalement annulée mais occasion fut donnée à ces étudiants de faire un point sur l'objet juridique qu'est le corps humain après la mort.

## UNE GENÈSE DATÉE DU SIÈCLE DES LUMIÈRES

L'étude des restes humains, essentiellement sous leur forme d'ossements (les momies sont un tout autre sujet) sont le fait du XVI<sup>e</sup> siècle, à une époque où l'intérêt de la science moderne se fait jour. Disséquer et étudier le corps d'un humain était considéré depuis des siècles comme un sacrilège par les autorités religieuses.

Le siècle des Lumières est donc la première étape d'un long processus qui a vu la montée de l'intérêt de la conservation dans les musées de biens archéologiques à côté des conservations dans les écoles de médecine. La connaissance de l'anatomie ne serait pas ce qu'elle est actuellement si des précurseurs n'avaient eu l'idée de l'étudier directement par les restes humains, particulièrement par les ossements.

Aujourd'hui dans tous les collèges et lycées personne ne s'étonne de la présence d'un squelette (en matière non humaine) dans certaines classes. Le fameux « Oscar » baptisé ainsi par les carabins des facultés de médecine. C'est l'extraordinaire progrès de la science (et de la lutte contre l'hégémonie du dogme religieux) qui va multiplier les conservations et l'étude des restes humains. Ce qui posait ultérieurement un problème d'éthique religieuse s'est transformé en un véritable questionnement juridique pour un sujet si sensible qui touche l'être humain dans ce qu'il a de plus identifiant, en dehors de sa personnalité, c'est à dire son corps.

## QUE DISENT LES TEXTES ?

En France aucun texte précis n'aborde véritablement la question des restes humains, c'est indirectement que la base juridique peut être appréhendée dans un corpus qui, nous allons le voir, n'est pas aussi rigide qu'on pourrait le croire au vu du sujet concerné. En fait il s'agit plus d'un grand embarras que

Abdelhafid Oussoukine publie dans *Le Quotidien d'Oran* un article intitulé « Des crânes exposés dans un musée...quelle idée ! » dans l'édition du 8 juillet 2020. Je ne répondrai pas par mon opinion politique, ce serait impubliable mais me contenterai d'un éclaircissement juridique à destination du lecteur.



Ph. : Rachid K.

d'une réponse clairement exprimée, en tout cas au regard du droit habitué aux rigoureuses prescriptions légales.

C'est à travers la notion de la dignité humaine qu'a été trouvé l'angle juridique d'approche, tout de même interprété d'une manière très prudente. Ce principe de dignité est invoqué dans la constitution et rappelé dans l'article 16-1-1 du Code civil.

Sur cette base et non sur des textes invoquant clairement les restes humains, la Cour de cassation avait confirmé l'interdiction de l'exposition « Our Body ». Mais il faut remettre cette décision dans le contexte de l'époque, on soupçonnait que ces corps fussent des restes d'opposants politiques de la République Populaire de Chine. La Cour de cassation a ainsi trouvé le biais de « l'indécence » à vouloir utiliser ces corps à des fins commerciales.

Les juristes restent cependant sur leur faim car ils se demandent quelle aurait été la décision de la Cour si l'exposition avait été gratuite ce qui serait aller au fond du questionnement juridique.

## UNE JURISPRUDENCE HISTORIQUE QUI PRIVILÉGIE LE TEMPS PASSÉ

Du propos précédent découle le fait qu'en cette matière c'est la jurisprudence qui va essayer de combler les vides et imprécisions des textes.

Dès 1891 une décision de la Cour d'appel de Bordeaux affirme : « La famille de la déposée a un droit de propriété sur elle ». On peut, au passage, préciser que le défunt peut selon ses volontés faire don de son corps à la science, cela est entendu depuis longtemps par des textes comme par la jurisprudence. Le corps appartient donc à celui qui l'incarne et qui pourra autoriser son legs postmortem.

La plupart du temps, une fois l'utilisation scientifique terminée les restes sont inhumés ou incinérés d'une manière anonyme.

La jurisprudence va introduire un élément très important qui sera l'une des bases de l'évolution de la doctrine à ce sujet. Elle considère que lorsqu'un temps assez long s'est passé et que les dépouilles deviennent non reconnaissables, des tiers peuvent utiliser ces restes à des fins commerciales ou d'exposition publique.

C'est ainsi que fut reconnue aux découvreurs la propriété de Ötzi, communément appelé « L'homme des glaces ».

Cependant si cette position est assez partagée dans de nombreux pays, le droit français rajoute une considération de qualification. Il considère les restes non pas comme des choses ordinaires mais comme des « objets hybrides ». Cela veut dire qu'ils ont des droits sans atteindre ceux des personnes physiques vivantes.

Encore une fois, lorsque le droit est générique et ne peut prendre une décision tranchée, il a recours à des subterfuges que les juristes connaissent bien, nous y reviendrons.

On se souvient que l'embarras avait été identique pour la première visite de Toutankhamon en France, raison pour laquelle fut invoquée hypocritement l'excuse de l'étude scientifique.

## MAIS LES RESTES SONT AUSSI UN PATRIMOINE CULTUREL

Et comme si cela ne suffisait pas dans la confusion, le Code du patrimoine français prévoit que les restes humains peuvent concerter un « intérêt public » lorsqu'ils ont un intérêt archéologique et qu'ils sont les témoins d'une partie de l'histoire de l'humanité.

Certains peuvent même être considérés comme « monuments historiques » et bénéficier d'une protection autant que d'un financement pour leur bonne conservation.

Mais comme le principe de dignité des corps est toujours opposable après la mort, comme nous l'avions affirmé, un certain nombre de principes éthiques ont du être édictés. C'est le cas du Musée de l'Homme qui, par son comité éthique, met une limite pour l'interdiction d'exposition de foetus, d'enfants, de corps nus ou, comme précisé antérieurement, de corps identifiables. Il faut rappeler que ces déclarations éthiques ne sont pas des dispositions légales sauf dans les points où elles reprennent des points de la loi. Au niveau international le Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM) affirme que les restes humains sont des biens culturels « sensibles ». Nous retrouvons là l'embarras très classique du droit lorsqu'il faut attribuer des droits sans pourtant les aligner avec celui des vivants. Ce fut le cas des « objets hybrides » dont nous avions déjà men-

tionné la qualification. J'enseigne à mes étudiants deux exemples de cette « zone grise » lorsque j'aborde la question de la personnalité juridique. Celui des animaux auxquels la loi confère la qualification « d'être sensibles » qui leur donne un statut autre que celui des objets meubles au titre du droit précédent sans aller jusqu'à leur accorder la personnalité juridique de l'être humain vivant (ce que réclament de nombreuses associations de défense des animaux).

Chacun aura deviné pourquoi cet embarras du droit. C'est qu'il se cache derrière celui-ci l'épineuse question de l'abattage des animaux et de leur consommation, un débat qui est très présent actuellement. Les autres points du débat, comme les corridas ou les maltraitances dans la mise à mort dans les abattoirs sont relativement plus faciles à résoudre et commencent à l'être.

Le second cas que j'évoque auprès de mes étudiants est le statut juridique du foetus. Toujours par le même embarras la jurisprudence lui a accordé la position intermédiaire d'un « être en devenir ». Si la jurisprudence ou les textes étaient allés plus loin, nous voyons très clairement ce que cela veut dire pour la question de l'avortement.

Nous venons donc de montrer combien le droit était mal à l'aise pour ces questions qui touchent le plus souvent à la dignité humaine et aux principes de civilisation du moment qui sont de plus en plus exigeants. À cela s'est rajouté, depuis quelques décennies, la montée d'une autre réalité qui pose une difficulté supplémentaire à toutes celles invoquées précédemment

## LA QUESTION DES DEMANDES DE RESTITUTION

Avec cette nouvelle donne, nous nous rapprochons donc de notre histoire de crânes rapatriés après la demande insistance de l'Algérie.

Tout le monde se doute que ces exigences de restitution sont le fait des territoires anciennement colonisés. Les décolonisations sont récentes au point de vue relatif du temps historique mais c'est toujours ainsi que les choses se passent, il faut quelques générations pour que les demandes se réveillent, pour des raisons plus ou moins avouables.

Cette question juridique avait été assez bien gérée par des conventions internationales en ce qui concerne les œuvres d'art (assez bien signifie que la question suscite en soi des animosités bien plus explosives qu'elles ne sont exprimées dans la réalité pour des raisons d'apaisement diplomatique et d'intérêts commerciaux).

L'ICOM, l'organisation internationale des musées, va se comporter comme ce que le lecteur a compris depuis le début de l'article, c'est à dire avec une extrême prudence de diplomate.

L'organisation recommande que « Le musée doit répondre avec diligence, respect et sensibilité aux demandes de retrait, par la communauté d'origine des restes humains.... ». On ne peut être plus diplomate et cette recommandation devrait être étudiée dans les formations des diplomates, un chef d'œuvre de paroles évasives.

Ainsi on peut citer de nombreux cas de restitution comme celle des têtes maoïstes, initialement conservées au Muséum d'Histoire naturelle de Rouen, au gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Et de biens d'autres exemples.

Au fond, si je devais retourner à l'humour pour dissimuler ma terrible tentation de dévoiler ma position politique, ce que j'ai respecté depuis le début, je dirais que cette question juridique sur les crânes est une véritable « prise de tête » comme disent mes étudiants.

On pourrait également dire, mais je n'oserai pas, qu'enfin c'est le tour à la France de constater la fuite des cerveaux. Mais je n'oserai pas.

\*Enseignant

# On était en droit de rêver Pour l'heure on est dans le «non Maghreb !», par opposition au «tout Maghreb»

Avec nos frères marocains, nous n'avons aucun problème, ce sont eux qui semblent avoir un problème avec nous !

(Abdelmadjid Tebboune à France24)



Par Cherif Ali

**E**t d'ajouter « si eux pensent qu'il faut prendre une initiative, elle sera la bienvenue ! » Des initiatives marocaines, il y en a eu comme celle qui est venue, faut-il le rappeler, à moins de quelques semaines des négociations sous l'égide de l'ONU avec le Front Polisario à Genève et à l'occasion de la célébration du 43 ème anniversaire de la Marche verte et l'invasion du Sahara Occidental. Dans certaines capitales européennes, on s'était même réjoui de cette proposition pour une reprise des relations entre l'Algérie et le Maroc. Mais, d'autres y ont vu une sorte d'appel à témoins de la communauté internationale, selon laquelle Rabat ne peut aucunement être accusé de bloquer les relations avec l'Algérie et que c'est bien ce pays qui met en difficulté d'abord une difficile réconciliation avec le Maroc et, mieux, qui est à l'origine du blocage du fonctionnement des institutions de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Le roi du Maroc avait pensé avoir mis l'Algérie au pied du mur en l'appelant au dialogue, mais c'est elle qui l'a mis dans cette situation en lui retournant « le principe de la nécessité d'une telle démarche, mais dans le cadre des organes de l'UMA qu'il a désertée » !

## LA RÉPONSE DU BERGER À LA BERGÈRE

**A**lger a ainsi recadré le Maroc en l'ap-pelant à representer de bonne foi le cours de la construction maghrébine, en panne depuis de nombreuses années ! La réponse d'Alger à ce que certains ont cru voir «une main tendue du Maroc» est donc venue, globale et intégrée dans la relation maghrébine. Car pour l'Algérie il est d'abord vital de reprendre le cours de la construction maghrébine là où il a été laissé, ensuite renouer et s'il le faut resserrer les liens entre tous les pays maghrébins avec comme seul objectif un nouveau départ. Elle s'inscrit en droite ligne de la conviction intime et maintes fois exprimée par l'Algérie de la nécessité de la relance de l'édition de l'ensemble maghrébin et de la réactivation de ses instances. Voyant le coup venir et de manière très diplomatique, Alger avait expliqué donc, que «l'offre» faite à l'occasion de l'anniversaire de la marche verte n'est rien de plus qu'une nouvelle manœuvre visant à incriminer l'Algérie et à ternir son image ! Le Maroc comme à son habitude, a tenté de dribbler en affirmant que «la demande algérienne est sans rapport avec l'initiative Royale». Celui-ci est purement bilatérale, alors que la démarche algérienne s'inscrit dans le cadre de la relance de la construction régionale ». Par la suite, il y a eu cet épisode incroyable du consul du Maroc à Oran qui a traité l'Algérie de « Pays ennemi » ! Ce qui a eu pour effet, d'assombrir davantage le ciel et les relations entre l'Algérie et le Maroc. Pour l'heure on est dans le «non Maghreb !», par opposition au «tout Maghreb», dont on était en droit de rêver !

## ET POURTANT, IL Y A À FAIRE DANS LA ZONE MAGHRÉBINE !

**L**a somme de 100 milliards de dollars supplémentaires par an a été, par exemple, énoncée ! Elle correspondrait à des bénéfices qu'auraient pu engranger les économies du Maghreb, si leurs pays cessaient de se regarder en chiens de faïence et décidaient, enfin, de coopérer ! L'information, rapportée par l'hebdomadaire Jeune Afrique, est imputée à Abderrahmane Hadj Nacer, l'ancien gouverneur de la Banque Centrale d'Algérie et fervent partisan de l'UMA qui, hélas, s'est révélée incapable de s'affirmer comme ensemble régional.

### • Pas plus politique qu'économique !

Pourtant, l'Union promise était riche de promesses à sa naissance : « Union douanière » dès 1995, puis « Marché commun », à l'horizon 2000.

### • A l'image de l'Union européenne !

Plusieurs années ont passées depuis et les économies du Maghreb continuent d'avancer en ordre dispersé mal-

## Et pourtant, il y a des choses à faire !

**I**l y a de l'espace, par exemple, pour « la diplomatie économique », le Maghreb ayant toutes les potentialités pour devenir un pivot stable. Et aussi pour traiter d'égal à égal avec l'Europe et la Chine, par exemple. La diplomatie économique en France est le fer de lance du ministère des Affaires étrangères ; qu'on se rappelle des déplacements en Algérie de Laurent Fabius pour promouvoir le partenariat signé avec Renault et l'enthousiasme qu'il a mis pour faire aboutir le contrat ! Avec le Maroc, il y a des tensions qu'il faut aplatis et des rigidités qu'il faudrait assouplir. Si eux pensent qu'il faut prendre une initiative elle sera la bienvenue et ils peuvent prendre une initiative qui va clore ce dossier, vient d'affirmer à France24, le Président de la République Abdelmadjid Tebboune. La balle est donc chez nos voisins de l'Ouest !

## LA CHRONIQUE DU BLEDARD

Paris : Akram Belkaïd



## Monologue du jeune Djerbien, marchand de fruits et célibataire

Cette année, je n'irai pas au bled. Pendant le confinement, le patron a fermé ma boutique et m'a mis en congé. Je n'étais pas trop d'accord mais qu'est-ce que je pouvais y faire ? C'est le patron. C'est quelqu'un de mon village, c'est mon aîné, c'est lui qui verse mon salaire, c'est lui qui décide de tout. En avril, j'ai été payé normalement alors qu'il n'avait aucune rentrée. En mai, j'ai tenu la boutique alors qu'il n'y avait pratiquement aucun client. Il m'a payé les deux mois mais m'a dit : cette année, pas de vacances jusqu'à Noël. C'est un deal normal. Un peu sur son dos, un peu sur le mien. Le confinement a été un peu dur. Heureusement que je ne suis pas marié et que je n'ai pas d'enfants. Mon collègue qui travaille avec moi le week-end a failli devenir fou. Il a trois gamins en bas âge et sa femme a une santé fragile. Elle n'avait pas l'énergie pour les tenir.

En juin, on a bien travaillé. Ça faisait plaisir de revoir les clients. Enfin, les bons clients. Juin, c'est le meilleur mois pour les fruits. Il y a de tout. Cerises, fraises, pastèques, melons. Quand les abricots et les nectarines arrivent, c'est la fête. Mais depuis début juillet, le chiffre a baissé. Les gens sont partis. Épidémie ou pas, les gens ont encore les moyens de prendre des vacances. Je les envie un peu. Mais bon, c'est la vie. Ils sont dans leur pays, ils ont de la famille dans le Sud ou en Bretagne, je ne sais pas. Moi, j'ai la Méditerranée et toute la Tunisie à traverser.

C'est un peu dur de se dire que je devrais attendre l'été prochain pour revoir Djerba et la famille. Je me console comme je peux. Je me dis que je vais économiser le coût du billet d'avion. En 2021, j'aurais plus d'argent, je serai bien plus à l'aise. En fait, les vacances au bled, c'est une équation qui n'est pas simple mais j'y gagne toujours parce que j'économise ce que j'aurais dépensé en restant à Paris. Côté dépenses, je dois compter le billet qui reste trop cher. C'est un scandale. Ça fait des années qu'on proteste mais ça ne changera pas. Les compagnies aériennes, même Air France, s'entendent entre elles. C'est du tout bénéfice pour elles.

Donc, il y a le billet mais ce n'est pas le plus important. Il y a les cadeaux. Je dois faire plaisir aux miens. Ça fait beaucoup d'argent. Ceux à qui je ne ramène rien, je leur donne un peu d'argent, une cartouche de cigarette ou un paquet de tabac pour la chicha. Il y a aussi l'exécédent de bagages à payer. Quoi que tu fasses, tu n'y échappes pas. Et là aussi, c'est un scandale. Les compagnies aériennes nous sucent le sang.

L'un dans l'autre, des vacances au pays, ça me coûte entre 1 500 et 2 000 euros pour le billet, les cadeaux et ce que je dépense sur place. J'économise pendant toute l'année pour ça. Je fais du jardinage ou des déménagements mes jours de repos.

La où je gagne, c'est que dès que tu quittes Paris, tu fais des économies. A Djerba, je ne dépense pas beaucoup. Cinq euros par jour au maximum. Ici, ça ne paye à peine un kebab sans frites. La vie n'est pas chère au village. Deux ou trois cafés par jour, une limonade, un casse-croûte pour les petites faims et c'est tout. A midi, je mange chez mes parents. Le soir aussi sauf quand je vais à un mariage.

L'été, il y en a toujours deux ou trois par semaine. Ça ne s'arrête pas. Là, je mange pour trois ! A la fin de mon séjour, j'ai toujours deux ou trois centaines d'euros qui me restent. Je donne ça au père. Parfois, je donne aussi à un cousin qui prépare son mariage pour l'année prochaine. Je suis très sollicité mais je ne suis pas le seul. Toutes les familles djerbiennes ont des émigrés. Quand on te demande de l'aide, tu ne peux pas dire non. Je vis en France et j'ai un travail. Ça fait de moi un privilégié. Et quand je dis que je me lève tous les jours à quatre heures du matin pour aller à Rungis, y compris en hiver, on me dit d'arrêter de me plaindre.

Dans quelques temps, je me marierai aussi. Là, ce sera un peu plus compliqué. Je devrai être un peu plus égoïste. Pour le mariage, il me faudra beaucoup plus d'argent mais j'économise pour ça aussi. Ça m'aide à serrer les dents.

Le quartier change. Avant, c'était très populaire. Mais les choses bougent. Les bourgeois s'installent. Mon patron c'est un malin. Il a compris. Regarde, il vend du miel bio, du jus de grenade, de la confiture d'ananas. C'est un truc pour bobos, ça. Ils ont de l'argent. Et c'est pour eux qu'on fait aussi le relais pour les colis. Ils achètent plein de trucs sur internet. Bon, en même temps, ce ne sont pas des naïfs non plus. Ils savent ce qu'ils veulent. Le marchand de vin d'à côté me dit qu'ils adorent les bières artisanales. C'est pas donné mais ils ne se refusent rien. Mais ce qui est étrange, c'est qu'ils m'engueulent presque parce que les cerises coûtent neuf euros le kilo.

Un jour, j'aurai mon magasin. Ce sera une grande fierté. Je suis venu en France pour faire des études mais ça n'a pas marché. Je croyais que je pouvais financer mes études en travaillant à côté. Ça a marché un an et puis je suis tombé malade. Il a fallu faire un choix. Au début, j'ai eu honte de moi. Mais mon oncle maternel a réglé le problème avec mes parents. Il leur a dit, tant qu'il a un travail et que l'argent qu'il ramène à la maison est halal, alors il faut respecter ce qu'il fait.

# Pourquoi l'Algérie n'a jamais eu de chance avec ses capitaines d'industrie ?



Par Reghis Rabah\*

**C**elle qui l'a succédée, le conseil de la révolution algérienne sous la conduite du colonel Houari Boumediene l'a baptisée « redressement correctif » pour ne pas jeter le bébé avec l'eau de bain. En dépit d'une opposition de rares politiciens et étudiants procommunistes contre ce coup d'Etat, le colonel régnera en maître sous un régime militaire qu'il n'a pas caché. Après ses trois révoltes, industrielle, agraire et culturelle avec toutes les nationalisations qui s'en sont suivies mais déjà entamées par son prédécesseur, il s'est lancé dans les institutions avec la deuxième constitution de 1976 en ouvrant la voie à ceux qui veulent quitter la politique pour les affaires en leur facilitant les crédits bancaires à une seule condition de ne pas mêler leurs affaires avec la politique.

## 1- LA PROBLÉMATIQUE DU PRIVÉ ALGÉRIEN

Il faut rappeler, peut-être d'emblée que l'Algérie depuis l'indépendance avec toute la volonté et les tentatives d'ouverture du champ économique au privé, elle n'a pas eu beaucoup de chance avec ce qu'on pourrait appeler « ses capitaines » qui devaient concrétiser son ambition pour intégrer les capitaux privés dans le développement de l'économie nationale. En effet, depuis l'affaire Khalifa, celle de Tonic emballage en passant par Sim jusqu'aux dernières affaires en cours celle de Sovac, TMC Tahkout, l'ETHB Haddad et les autres qui vont suivre, ont montré que finalement ces « capitaines » sur lesquels les pouvoirs publics ont fortement misé n'ont aucun esprit industriel mais se limitent aux affaires. Certains diront mais où se situe la différence ? Désormais, elle est de taille. L'industriel donne à ses projets une portée stratégique, dans ce cas, ces gains évolueront en dents de scie doucement mais sûrement et pour plusieurs générations. L'homme d'affaire par contre recherche le gain facile et s'appuie sur un « pay out time » le plus court possible pour amasser des capitaux qu'il fructifie par diversification dans tous les domaines. L'objectif est seulement de gagner plus.

Il n'est pas loin du spéculateur. C'est la raison pour laquelle l'actif de ces hommes d'affaire est passé de millions à plusieurs milliards en un temps record. Même si sur le plan éthique et moral, cette évolution reste discutable, elle est économiquement humaine. Elle a trouvé une brèche dans le système, ils ont saisi l'opportunité de s'adonner à la petite corruption en souffrant les fonctionnaires tout en mélangeant l'argent avec la politique pour passer à un stade supérieur de la forme de cette corruption qui ces deux dernières décennies menaçait même l'économie formelle du pays, mais sur le plan management industriel : zéro.

Tahkout par exemple a un défaut, il étaie et parle trop. La révélation de son projet avec l'Iranienne Saipa lui a attiré des ennemis et des envieux car comme l'a fait la compagnie Maruti avant lui, se lancer dans les petites voitures low cost gêne le lobby français qui détient près de 70% des parts du marché en Algérie. Donc à ce niveau, l'homme n'a pas tord car il est dans le collimateur. La voiture est devenue un statut social en Algérie dont la couche moyenne a rejoint celle pauvre par conséquence la faible bourse aspire à une quatre roues en fonction de ses moyens. Reste la question que de nombreux experts se posent. Comment auraient-ils pu réussir habilement à contourner les règles et les procédures, s'il n'y avait pas une com-

## Si l'on considère la période de 1962 -1965 comme celle de l'organisation de l'économie nationale suite au départ massif des colons et une tentative d'asseoir les institutions de l'Etat, sur le plan politique et économique, il n'y avait pas eu encore une vision claire stratégique et cohérente.

plicité à l'intérieur du système ? Peut-être même touchent les intérêts des lobbies dont les tentacules sont dans le rouage de ce système lui-même ?

### 2-QU'EN EST-IL DE PETROGEL ?

C'est selon toute vraisemblance ce qui arrive depuis le début juin 2020 à cette petite société algérienne spécialisée dans le stockage, la distribution et la commercialisation des produits pétroliers, ainsi que les huiles industrielles dont le siège est à Batna. En une décennie c'est-à-dire depuis sa création en 2010, elle possède déjà une unité de stockage de carburant d'une capacité de 6000 m<sup>3</sup> qu'elle a réalisée par des moyens propres « grâce à une équipe 100% algérienne ». Ce qui est encourageant pour l'Algérie, est que ses fondateurs sont des universitaires d'une moyenne d'âge qui ne dépasse pas 30 ans mais dont la réussite est immense et embrasse la distribution des carburant, le transport et la logistique, Engineering, les lubrifiants, la biotechnologie, le soutien maritime, la formation et l'écogel. Cette société est implantée au centre, au Sud et surtout à l'est du pays et emploie directement et indirectement selon ses responsables plus de 2000 agents. Le commun des mortels qui suit son évolution telle qu'elle est décrite, dira mais finalement quel est son problème ?

### 3- LE PROBLÈME.

Dans le cadre de ces activités de soutage des navires, pourtant fortement encadrées par une réglementation stricte sous l'égide de l'Agence de Régulation des Hydrocarbures et à laquelle elle est autorisée de pratiquer, Naftal, que cette jeune société l'appelle « son concurrent », dispose de toute la latitude d'agir pour le compte de l'Etat lorsqu'elle constate des infractions déloyales qui touchent aux intérêts de l'Etat en général et le trésor en particulier. Pour bien situer la problématique, l'Etat subventionne les carburants pour le consommateur Algérien ou étranger vivant à l'intérieur du pays mais en aucun cas au-delà de sa frontière à fortiori lorsqu'il s'agit des armateurs étrangers. Le 7 juin 2020, un « rapport de Naftal qualifié d'erroné » parvient à la police des frontières (PAF) d'Annaba « dénonçant » Petrogel d'utiliser le « Gasoil » destiné aux stations qui lui appartiennent et celles que la société gèrent à usage de la consommation locale fortement subventionnée par l'Etat pour le livrer par le biais des conciliateurs du port d'Annaba sous forme d'un « gas oil marine » aux armateurs étrangers qui n'ont pas le droit à cette subvention en embauchant la différence des prix « peur être » avec une complicité depuis le départ du produit de la raffinerie d'Arzew notamment les rampes de dispatching.

Naftal dans le courrier qui lui est adressé dit « sur la base des informations dont Naftal dispose ». En terme simple on reproche à cette société Petrogel de « falsifier les bons de livraison » ce qui est, si ses informations se confirment pourrait passer d'une infraction douanière à une affaire pénale grave qui nécessite une enquête sérieuse tout en respectant la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire sauf s'il ya un flagrant délit. Est-ce le cas ? Toujours est-il une décision est prise de ne plus l'approvisionner et donc mettre tou-

tes ses unités à l'arrêt avec toutes les conséquences sociales qui en découlent, pourtant les pouvoirs publics n'ont pas l'habitude d'abandonner les salariés des sociétés privées même au prix de leur designer des administrateurs pour sauvegarder les emplois et épargner les salariés pour ne pas payer la présumée faute de leur dirigeants ?

### 4- LE ROUAGE DU BUNKERING EN ALGÉRIE.

Les moteurs marins se répartissent en trois grandes familles : lent, semi rapides et rapides. Suivant cette répartition, les carburants marins, de leur côté, se différencient en produit plus ou moins lourds, les petits navires ayant un monteur à régime de rotation rapide utilisant du gasoil. Ceux dans la taille moyenne fonctionnent avec un fuel un peu lourd, tel que : le marine diesel oil, fuel oil basse teneur en soufre (BTS) ou fuel oil haute teneur en soufre (HTS). Enfin, dans les gros navires à moteurs très lents utilisent un fuel résiduaire dense et visqueux connu sous l'appellation : bunker C, un pur produit d'importation. Cette activité a été libérée depuis le 5 mars 1992 par un décret exécutif 92-96, signé par Sid Ahmed Ghazali, premier gouvernement du feu Mohamed Boudiaf. Il a par la même occasion abrogé le décret 65-127 du 23 avril 1965 qui soumettait toute activité d'avitaillage à autorisation. La fin de la même année un arrêté interministériel a été promulgué pour fixer en détail les règles applicables de cette activité de soutage des navires et des aéronefs pour tous les opérateurs quelque soit leur statut juridique. Plus tard, des précisions sont arrivées par un arrêté interministériel du 15 février 1987 sur l'organisation du trafic maritime. Tout récemment en 2014, un décret est promulgué pour justement définir les modalités d'ouverture des comptes d'escales et comptes courants d'escales et leur fonctionnement pour tout contrôle des flux qui proviennent de cette activité. Le rôle donc de chacun des acteurs dans cette activité est bien défini, celui de l'avitaillleur, du conciliateur ou le courtier de l'armateur, la police des frontières et enfin la douane pour accéder au navire à avitailler. En suivant les étapes réglementaires, il est plus qu'insolite voire même intrigant pour s'interroger sur cette dénonciation de l'entreprise Naftal et son autorité pour exiger de la police de la frontière d'interrompre l'approvisionnement de l'avitaillleur attiré et habitué à ce genre d'opération ? Plus grave, sur quelle base contractuelle, cette société nationale aurait-elle décidé de ne plus approvisionner les stations de services de Petrogel ? Le flou semble régner en maître dans cette affaire pendant que 2000 familles restent privées de leurs salaires et bientôt leur travail ?

### 5- L'ENJEU DU BUNKERING DANS LE TRAFIC MARITIME QUE RELIE GIBRALTAR A LA MÉDITERRANÉE.

En effet, la mer Méditerranée est reliée à l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar où existe une importante opportunité de transfert de carburant en plein mer très rémunérateur pour les armateurs qui bénéficient du paradis fiscal de ce grand Rocher qui devenu avec le temps une immense station de service low cost. Cette dernière décennie, cette activité de bunkering

notamment des grands navires a été dénoncée par la partie espagnole à l'époque et en plein conflit sur sa souveraineté. Jusqu'à présent cette activité est considérée comme polluante et reste une cible pour son fondé de pouvoir qui devait en 2013 adopter une loi interdisant le bunkering à « l'ancre » comme il est pratiqué à Gibraltar. Cette chamaillaude qui ne finissait pas, indisposait les armateurs qui se rabattaient soit sur soit le port de Tanger Med situé sur la partie marocaine de Gibraltar ou éventuellement dans les différents ports de l'Algérie, profitant de cette ouverture et la disponibilité du carburant marin pour moteurs nécessitant le gasoil et le fuel. Il est clair qu'après sa restructuration, Sonatrach a confié l'activité distribution et Rafinage à l'Entreprise de Raffinage et de Distribution des Produits Pétroliers (ERDP) puis scinder plus tard en 1987 pour la séparer de la partie transformation pour se recentrer sur le métier de base qui est la distribution des produits pétroliers sous l'appellation Naftal. Il faut préciser par ailleurs que cette dernière décennie, la facture du carburant pour satisfaire la consommation nationale pèse lourdement sur le budget devises des importations du mastodonte. L'idée de la compenser par la vente du fuel et de gasoil était une ambition du ministère de l'énergie qu'une « force occulte » retarde ou repousse et œuvre comme un lobby à l'intérieur pour ne pas dire « une souris dans le placard de Naftal » pour entraver cette démarche salutaire. Pourtant un Very Large Crude Carrier (VLCC) qui accoste dans un des ports en Algérie, consomme en moyenne 80 tonnes de carburant par jour à raison de 450 dollars la tonne. Il est présent en mer 300 jours dans l'année avec 24 000 tonnes annuellement soit près de 11 millions de dollars. Partant d'un constat que près de 100 000 navires toutes capacités confondues transitent dans cette zone à l'Ouest de la mer Méditerranée tout près de la côte algérienne lorgnant les points d'avitaillage pour peu qu'ils trouvent leur compte en prix et en produits. Une cible qui pourrait en captant uniquement 2% de ce marché, ferait gagner l'Algérie en devise forte près de 10 milliards de dollars par an. Ce qui compensera non seulement la facture des carburants mais aussi celle des médicaments et une partie importante de celle alimentaire. A titre de comparaison uniquement le Detroit de Gibraltar dans son ensemble embrasse annuellement un marché de souche dépassant les 13 millions de tonnes dont 3,5 millions sont réalisés dans le port marocain de Tanger Med. Ce pays qui n'est pas producteur de produits pétroliers puisque la seule raffinerie Samir du royaume a été liquidée en 2016, tire près d'un milliard de bénéfice dans cette opération d'achat/vente dans ce processus de bunkering. L'Algérie par le biais du groupe Sonatrach ambitionnait depuis longtemps de percer ce marché à la portée de sa main. Si l'on met de côté l'année 2020 qui a été fatale à cause du Covid-19 pour le transport terre-mer -air, les années précédentes les prévisions de vente des carburants de soutien pour le groupe Sonatrach devait dépasser les 1,5 millions de tonnes mais ce qui a été réalisé n'a pas dépassé les 180 000 tonnes, tout opérateurs compris. Souvent dit-on dans ce milieu, les facilités concédées à l'opérateur public se sont avérées contre productives.

Elles permettent aux lobbies de s'incruster dans le circuit pour l'éloigner d'atteindre cet objectif, celui de consolider sa position dans le marché de bunkering et font tout pour éloigner les armateurs de nos ports pour les diriger vers le Maroc à travers les artifices de soudoiement sous ses diverses formes et destinataires d'où la perversion du milieu.

\* Consultant, économiste pétrolier

**La connaissance n'est pas le savoir et le savoir n'est pas le savoir-faire, qui n'est pas non plus pouvoir faire, est donc c'est la conjonction de toutes ces qualités qui donne de la compétence.**

Par Djahed Benyouunes\*

**D**e cette évidence, le responsable ou dirigeant d'un projet doit être doté de l'ensemble de ces qualités couronnées par de la rigueur et l'engagement. Etre responsable ne se limite pas à donner des ordres et à signer des engagements ou des plans de réalisation, mais de prévoir et de planifier le développement, les améliorations, les redressements, et les corrections pour atteindre des niveaux de réalisations de qualités en des temps records et à des coûts raisonnables aux fins d'obtenir des environnements viables et durables.



Comportement d'un citoyen  
BNP Oran 2019

Qui se définissent comme des milieux ou bases de vie, dans lesquels s'exerce un ensemble d'actions, réactions et interactions entre les différents éléments qui le composent, régies par des lois et règles communes dont les objectifs sont l'obtention d'un développement harmonieux et durable des éléments et communautés qui le composent. En cas de non-respect de ces règles par un maillon de la chaîne de cette organisation les conséquences qui en découlent, ne peuvent être que catastrophiques. Or souvent certains dirigeants s'occupent et se préoccupent davantage de la production et de l'accumulation de biens sans se soucier du devenir de l'environnement.

Généralement la dégradation des environnements d'un pays résulte de son modèle de développement et notamment des activités irréfléchies, de ceux, dont les préoccupations majeures sont l'accumulation de capitaux, sans prendre en considération le reste, auquel s'ajoute les dégâts causés par ceux ignorant totalement les règles et lois d'un milieu de vie et les conséquences de leurs comportements sur les différents écosystèmes (urbains, ruraux, naturels etc.). Cependant ce constat ne permet pas de conclure que développement économique et social et protection de l'environnement soient antinomiques. Au contraire, l'une est la condition de l'autre, en effet seule la croissance permet de dégager les ressources permettant d'inventer les techniques indispensables à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, autrement dit l'environnement des humains. Et donc, il est indispensable d'accélérer les processus de modernisation et de développement de la société tout en protégeant son environnement. Ladite protection signifie prioritairement le développement socioéconomique, éducatif et culturel de la population, la lutte contre la pauvreté, les maladies et l'insécurité. Ces indicateurs revêtent un caractère capital pour l'avenir, des environnements d'une nation et du pays.



Cependant le développement ne devrait être ni anarchique, ni se faire au détriment de la protection du milieu et des différents écosystèmes qui le composent. Il devrait être le résultat d'une stratégie précise avec une planification minutieuse et des objectifs bien définis, prenant en considération l'ensemble des besoins de la nation aussi bien sur le plan biologique, sécuritaire, que culturel, et le plus im-

portant c'est l'implication de l'ensemble des forces vives composant la société, et en fonction des moyens et richesses du pays.

Dans ce sens, les expériences des nations dites développées ou émergentes devraient nous inspirer et constituer des sources d'enseignements permettant d'éviter aux pays des dommages parfois catastrophiques, voire irréversibles, cependant ladite recommandation ne signifie absolument pas la pratique du copier-coller, bien au contraire, le principe c'est de tirer des leçons sur les points positifs de leurs développements et notamment sur ceux négatifs à éviter.

Par ailleurs, un bon citoyen est un citoyen bien formé, informé et entièrement responsabilisé au développement et à la protection de son environnement, ce sont là des conditions nécessaires pour son émancipation, et il doit connaître les conséquences ravageuses sur les écosystèmes (agricoles, forestiers, ruraux, urbains...) résultant des négligences, laisser-aller et aux activités anarchiques.

C'est pourquoi, il ne saurait y avoir de développement pour une nation, sans l'adhésion de l'ensemble des populations aux programmes et plans socioéconomiques, étant donné qu'ils en sont les producteurs et bénéficiaires. Aussi, il est nécessaire de toute évidence de faire des études minutieuses et précises, à réaliser par des experts spécialisés et hautement qualifiés et non faisant fonction.

Dans notre pays, force est de constater qu'on s'est accommodé d'un environnement anarchique, insalubre et malsain, et la passivité à résorber cette situation est incroyable et inquiétante. Cet état de fait, selon le CNUED (1992), ne se rencontre que dans des pays frappés de maladies, de pauvreté, d'ignorance et de tyrannie, ce qui n'est pourtant pas le cas chez nous.

Alors est-ce une fatalité, de l'ignorance ou de l'inconscience collective, que de refuser de participer au développement durable de notre nation, et d'assurer notre bien-être et celui des générations futures? La réponse à cette interrogation pourrait être le désintérêt, la démotivation, question de priorité des préoccupations de la part des citoyens (chômage, habitat)... le laxisme, le laisser-aller, l'absence de stratégies et visions à court, moyen et long terme de la part des gestionnaires, ou qui pensent que le développement durable est une question de spécialistes...



Environnement d'Aïn-Franine Oran 2020

Il faut admettre que la problématique est profonde et complexe, et donc ne doit pas être considérée isolément ou de manière sectorielle. Il faut absolument passer par une approche intégrée en mesure de développer les mentalités notamment par l'éducation et la formation, pour faire accepter le principe que l'approche économique n'est plus une simple question d'accumulation rapide, de capitalisation physique et financier mais celle d'atteindre un bien-être durable qui se retrouve dans l'équilibre entre l'utilisation de toutes les ressources et leur protection.

Le développement d'un environnement durable n'est pas un problème scientifique et /ou technique, mais un engagement de tous les groupes politiques, sociaux et économiques qui compose la Nation et l'application des règles et des lois dans toutes leurs rigueurs, à ce propos rappelons que notre pays dispose d'une batterie de lois et textes à rendre jaloux les pays les plus développés.

On n'a pas besoin d'une analyse spécialisée pour connaître la situation de nos différents environnements, effectivement par un simple constat visuel, on peut déceler le laxisme des administrations et pouvoirs publics, le manque de civisme, l'ignorance et le plus souvent la passivité des citoyens, auxquels s'ajoute le manque de moyens matériels et financiers qui impactent négativement toute tentative ou politique de développement durable.

Etre responsable ne se limite pas à donner des ordres et à signer des engagements ou des plans de réalisation, mais de prévoir et de pla-

nifier le développement, les redressements et améliorations, le suivi et d'apporter les corrections qui s'imposent afin d'atteindre des niveaux de réalisations de qualités, en des temps records et à des coûts raisonnables. Ce qui n'est réalisable, que grâce à un suivi permanent, rigoureux auquel s'ajoute l'implication de toutes les compétences des catégories socioéconomiques et de la population.



Gestion des déchets solides d'un boulevard commercial Oran

Il est important de rappeler à ce titre que projeter n'est pas réaliser, or souvent nos administrations visent ou trop haut ou trop bas, mais jamais juste et donc les résultats sont des réalisations allant de provisoires durables à médiocres. L'analyse la plus succincte de la situation renseigne sur l'absence de visions à moyen et long termes, une des causes principales à mon sens c'est la négligence d'associer le peuple aux plans de développement, il devrait en être l'acteur, pas seulement le bénéficiaire autrement dit chacun dans son domaine, il doit être tenu pour compte des résultats de son activité et ses impacts sur le développement durable et la protection de l'environnement.

Or depuis l'indépendance et à ce jour, on s'attend à chaque changement qui se produit dans le pays, que des leçons soient tirées des expériences précédentes, et que les premières décisions des nouveaux dirigeants soient en direction du peuple qui forme la nation autrement dit le réalisateur de la richesse. Des promesses sont faites aux électeurs pour résoudre les problématiques qui se posent aux cités, aux villages et au pays et donc aux citoyens, mais enfin de compte elle ne concerne que celles d'ordres politiques et /ou économiques, mais pas celles d'ordre communautaire, c'est à dire celles d'impliquer le peuple dans le développement par son éducation en premier lieu, et donc former de vrais citoyens qui ne penseront plus « Beylik », mais à un bien commun qu'est le pays et la nation, à un environnement socio-économique de droit, de justice et de culture. Un citoyen mesure de se sacrifier pour le développement durable du pays et de la nation.



Marché informel Oran 2020

En effet, pour gagner la confiance du peuple il faut l'impliquer effectivement dans les affaires de la nation. Il faut qu'il sache que ce qu'il fait, n'est pas uniquement un gagne-pain mais un combat pour le développement de sa nation et ses compatriotes, faire du pays sa tâche essentielle, ce qui signifie militier et activer pour un développement durable à laisser aux futures générations. A mon sens c'est le moyen le plus adéquat et le plus sûr pour rétablir des rapports de confiance, fructueux et durables entre dirigeants et dirigés, qui se traduirait par l'émancipation de toute la société, véritable pilier pour un développement durable à tous les niveaux.

A ce titre, l'analyse même la plus succincte et la plus superficielle, permettrait d'avoir une idée sur la situation qui prévaut dans notre pays depuis l'indépendance à nos jours, c'est la confiance qu'accorde le peuple à ses dirigeants, qui de son avis ne semblent écouter que ceux qui ne souffrent point du quotidien, et donc n'ont cure du développement durable de la nation et de l'environnement.

La problématique commence dès l'indépendance, en effet il suffit de se remémorer comment la paysannerie et l'environnement rura-

lont été détruits, faisant du paysan un simple ouvrier salarié, dirigé par un administrateur ignorant et ne maîtrisant absolument rien du domaine agricole, le résultat fut la destruction de la paysannerie et pour corolaire, un exode rural massif vers les villes qui offraient du travail et de meilleurs salaires, dont les conséquences furent la disparition des compétences agraires et la rurbanisation des villes et donc la destruction de deux écosystèmes, le rural et l'urbain, dont les déséquilibres perdurent à nos jours.

Plus grave, le citoyen ne se perçoit point comme un acteur au service de son pays et de sa nation évoluant dans un environnement structuré et réglementé par des lois et règles communes à l'ensemble de la population, mais se perçoit comme un simple travailleur, ballotté et abandonné à son destin, et donc il crée son propre environnement avec ses propres règles et lois.



Hai El Akid, Oran 2019

Cette situation est le résultat d'une gestion imprévoyante et durable des administrations dite de proximité, qui d'ailleurs n'accordent aucune bienveillance, attention, indulgence ou crédit au citoyen. En effet il est jugé et considéré, comme coupable jusqu'à preuve du contraire, comprendre par là qu'il a toujours l'intention de faire du trafic avec son acte de naissance, et qu'il change de nationalité en permanence...

Alors dans cet environnement, on est endroit de se demander sur l'intérêt d'une carte d'identité biométrique, derrière laquelle se trouve tout un dossier, et avec un acte de naissance S12 derrière lequel se trouve tout un autre dossier et des chaînes interminables, si c'est juste pour la conserver dans le portefeuille ou la présenter aux institutions financières pour encaisser, dans ce cas le permis de conduire suffirait largement, et alors le pays ferait d'immenses économies financières et de temps dépensés pour leurs productions.

L'inertie est dépassée, lorsque on demande un certificat de résidence et qu'on présente la carte d'identité « biométrique », même à l'APC qui la produit et délivrée, il est exigé de l'accompagner par la facture de la SONEL-GAZ... pour justifier du lieu de résidence sic...!

Davantage encore, pour l'obtention d'une pièce administrative, le citoyen doit faire trois fois la queue-leu-leu, chez l'agent qui produit la pièce, le second qui la signe et enfin le troisième qui appose le timbre humide est-ce là un environnement du XXI<sup>e</sup> siècle? Où tout se fait par automatisme, il suffit d'y penser et le miracle se réalise.

Une analyse simple de cette situation nous permet d'évaluer les pertes que subissent les administrations et usagers, qui se résument en perte de temps pour les usagers, pléthore d'employés pour les administrations, et au final des pertes astronomiques d'un point de vue économique et financier, pourtant la solution est plus simple, il suffit de considérer le citoyen comme innocent jusqu'à preuve du contraire, ou usage frauduleux, et dans ce cas-ci, c'est de la prérogative de la justice, à charge de faire le reste et non celle de l'administration, qui doit être au service du public et lui faciliter l'existence et de lui créer un environnement fluide et viable.

En conséquence tout le monde s'accorde à dénoncer cet environnement de la « bureaucratie » des administrations qui entrave le développement, aussi bien économique que social, et ce, nonobstant les grands efforts et bonnes volontés des pouvoirs publics qui se sont succédés pour l'amélioration des prestations de ces services. Or tout ce qui a été fait n'est que du provisoire durable.

Suite en page 12

## Le provisoire durable

Suite de la page 11

**P**lus grave encore, est que même l'informatisation de ces institutions n'a apporté aucune amélioration, alors que parmi les objectifs visés, entre autres ce sont la réduction du temps de production des documents, de chaînes interminables et particulièrement l'amélioration de la gestion et du suivi des populations à l'échelle nationale. Résultat : rien n'a changé aux déboires que subissent toujours les citoyens et autres services productifs, générateurs de richesses et d'emplois.

Ces désagréments et aléas du dysfonctionnement des services publics, impactent négativement le développement de la nation, voir même provoquent sa régression selon le principe de ce qui n'avance pas recule. Une réforme des administrations, le choix des cadres et leur engagement à considérer que leurs présences à ces postes se justifie par le service qu'ils sont tenu de rendre aux populations, et un contrôle plus rigoureux de leurs actions par des enquêtes auprès des usagers, pourrait améliorer considérablement les relations entre les populations et les dirigeants. A titre indicatif une analyse très superficielle et succincte des services publics en relation avec les populations donne ce qui suit :

1/ l'incompétence de certaines personnes dirigeantes ou exerçant dans ces services, l'absence de rigueur dans l'accomplissement du devoir et obligations, certains fonctionnaires ne se considèrent pas au service des populations mais sont des autorités à respecter quel que soient leurs décisions ou comportements.



Comment ces enfants vont-ils gérer leurs environnements plus tard

La raison basique de cette situation trouve son origine dans les modes de recrutement et formations qui ne répondent pas aux exigences de ces services, de leurs vitesses de développement et aux sollicitations par les différents publics.

Bien souvent le seul critère de sélection des personnels pour le recrutement, reste la confiance ou le népotisme.

La résolution de cette situation se trouve d'abord dans le calcul du temps nécessaire et suffisant à un agent pour produire un document ou un service afin que, dans la sélection, qui devrait se faire, on se base sur deux types d'exams, particulièrement pour les postes de responsabilités des services publics :

- Les titres, diplômes et compétences correspondants aux fonctions à attribuer, appuyés par des documents présentant les états de service régulièrement signés par les précédents employeurs s'il y a lieu.

- Des tests psychotechniques spécifiques selon le poste à pourvoir et la fonction à occuper.

**Sortie sud-est d'Oran 2020**

2/ l'absence de sanctions, ... l'absentéisme, font qu'ils agissent à leur guise sans qu'ils aient à rendre compte...sic ! Cette situation est due à l'absence de feed-back, autrement dit défaut de gestion et contrôles réguliers et discrets sur le comportement des agents en contact direct avec les populations et autres acteurs de la société.

Les carences de la formation des agents sur la conduite à tenir avec les usagers, les instruire qu'ils sont au service du public... Ces défauts et situations de laisser-aller peuvent trouver leur solutions par l'installation de caméras de surveillance dans les services publics en relation directe avec les populations pour enregistrer en temps réel les comportements et agissements des agents affectés aux services dit publics, et qui permettraient d'agir, notamment en cas de plainte des usagers.

3/ La formulation de constitution de dossiers, leurs prises en charge et analyses se font actuellement verbalement, ainsi les préposés aux guichets peuvent refuser ou accepter un dossier sans qu'il y ait le moindre moyen pour vérifier les torts. Cette situation est totalement en porte à faux par rapport à la logique administrative qui impose que tout doit se faire par notification écrite ; ce qui laisse de toute évidence des traces pour les éventuelles réclamations, et qui par ailleurs mettrait fin aux fléaux de la corruption et passes droits...

4/ Plus grave, en matière d'effets négatifs de l'administration, voir même à l'origine de la «bureaucratie» au sens péjoratif du terme; c'est le nombre de pièces exigées pour la constitution des dossiers administratifs, dans n'importe quel projet, «et aux antipodes du bon sens et de toute logique, le citoyen est considéré comme fraudeur jusqu'à preuve du contraire...sic » et donc seul le nombre de pièces administratives exigées pourrait l'innocenter ou l'empêcher de nuire.



Engin dangereux circulant sur une voie rapide, Oran 2020

Une simple inscription à un concours d'emploi, dont on n'est pas sûr des suites réservées ; c'est plusieurs pièces qui sont exigées, voir en plusieurs exemplaires, il en est de même pour le renouvellement de la carte d'identité, passeport, permis de conduire (qui peuvent être reproduits par une simple photo récente et un timbre fiscal...), plus encore, chaque année, écolier, lycéens, universitaires, sont tenus de se réinscrire en fournissant de nouvelles pièces d'état civil... comme si leur état civil change pendant les vacances... et le plus surprenant des enveloppes timbrées comme si le courrier physique encore ! Une évaluation comptable, permettrait d'évaluer en milliards de DA les sommes qui s'évaporent chaque année sans contrepartie.

Mon intention n'est pas de donner



Gestion des déchets Alger 2019

des leçons dans le domaine de l'administration et la politique, mais un examen très succinct et superficiel de la situation, révèle qu'il est utopique d'espérer ou de prévoir un développement socioéconomique harmonieux et durable si un changement radical n'est pas opéré et imposé dans le mode de gestion des structures étatiques et du choix des compétences pour sa réalisation. C'est-à-dire planifier dans le temps et l'espace des actes de fonctionnement, de production, de consommation... ce qui est donc le rôle de planificateurs pour donner l'ensemble des contours d'un environnement organisé et durable et par la même occasion de bannir le provisoire durable sous toute ses formes.

Aussi rappelons que gérer, est un verbe qu'on retrouve dans tous les discours, débats, discussion et pour toute action comme s'il s'agissait d'un vulgaire terme d'usage machinal. Or n'est pas gestionnaire qui veut, la gestion est un concept scientifique de grande importance pour toute action, de développement, de gouvernance, ou toute autre action menée par les humains, qui appartient à une science dure se basant principalement sur les mathématiques, c'est une spécialité universitaire exigeant cinq années d'étude. Indiscutablement ce concept se définit comme l'aptitude et la capacité :



D'une pierre deux coups, sécuriser une bouche d'égout et collecte de déchets solides (Oran 2019)

-De mettre au point et diriger des plans et programmes, autrement dit l'exécution de tous les actes, de la mise en place et de la structuration des moyens humains, matériels et juridiques pour les actes de fonctionnement, c'est un rôle qui sied à un gestionnaire de formation et non faisant fonction.

-D'administrer par l'organisation, l'adoption et le suivi du fonctionnement des ressources humaines, des ressources matérielles et financières... rôle qui revient à un économiste ou un administrateur.

-De régir, autrement dit de commander, donner des instructions fermes... ordonner et enfin de gouverner, gérer c'est aussi l'art et la manière de réglementer et de manager, rôle qui revient à un cadre des grandes écoles d'administration et de planification.

Car jusqu'à preuve du contraire et nonobstant toutes les réformes et introduction de technologies de gestion pour l'amélioration des services publics, les résultats restent insuffisants et/ou de faibles portées.

Pour conclure ce point de vue, je pense que les quatre logiques et facteurs ci-dessus, qui prises en charge de manière drastique permettraient à notre pays de s'élever au rang des pays émergents, puisque nous avons tout pour réussir, moyens humains, richesses financières, moyens matériels et un magnifique pays.

Djahed Benyouunes

\*Professeur

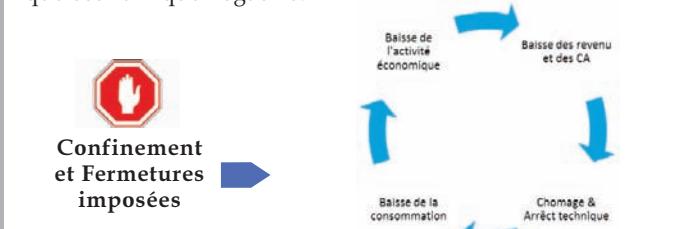
## Covid 19 : une crise «écosanitaire» qui menace l'équilibre sociopolitique !

**Nous vivons dans une économie qui fonctionne sur le principe de la confiance en l'avenir et dans laquelle la majorité des entreprises fonctionnent au crédit. Chaque jour de travail compte pour dissiper l'apprehension d'un lendemain difficile.**

**Par Ali Benbekhti**

**D**epuis Mars 2020, hormis quelques secteurs épargnés, les entreprises des plus petites au plus grandes ont vu leur chiffre d'affaire baisser de -10% à -100%. Le secteur du tourisme en entier est paralysé, celui de la papeterie, des fournitures scolaires, du transport (industriels et prestataires), les bureaux d'études et de consulting qui constituent un indicateur de bonne santé économique sont à l'agonie. Les investisseurs n'ont pas ou peu de visibilité sur l'avenir. Tout le monde attend et le temps coûte de plus en plus cher.

Les mesures de confinements et l'arrêt de plusieurs activités imposées par les gouvernements du monde agissent comme des mesures de déclenchement de crise artificielle. C'est comme si on avait initié un cercle vicieux ou une sorte de dynamique économique négative.



Ces mesures ont des répercussions sévères qui montrent les symptômes d'une crise économique qui promet de durer. La baisse d'activité imposée a provoqué des faillites en masse et un chômage galopant. Pour les entreprises qui survivent, les chiffres d'affaire en chute imposent une réduction des salaires pour les travailleurs toujours en poste.

La baisse des revenus (salaires et chiffre d'affaire) engendre une réduction de la consommation, l'avenir étant incertain, beaucoup de dépenses sont supprimées tuant des secteurs économiques entiers. Les mesures anti Covid-19 causent déjà l'apauvrissement d'une partie de la population. Les recettes fiscales seront catastrophiques pour l'État car sans activité, il n'y a pas de taxe, et sans revenu, il n'y a pas d'impôts.

A court terme, on peut compter sur les réserves financières, l'endettement, ou plus grave, on risque d'être séduit par des solutions « Courtermistes » comme la planche à billet pour continuer à verser les salaires nécessaires aux fonctionnements des institutions et des services publics (santé, justice, sécurité...).

Sur ce point, Il ne faut surtout pas compter sur la rationalité des dirigeants et des « Sorciers de la Finance ».

Le pouvoir d'achat étant déjà mal en point, l'économie fonctionnera momentanément sous perfusion avant que les effets de l'inflation et la panique ne gagnent toutes les couches sociales. Les individus chercheront désespérément à convertir leurs liquidités en biens matériels, ce qui accentuera la hausse des prix et créera une ruée vers les biens tangibles à « Valeur Refuge ».

Pas besoin d'être un économiste pour comprendre les effets d'une perte de confiance en une monnaie...

La crise sanitaire est en train de muter en crise économique qui risque d'engendrer une crise sociale et politique.

Si par malheur cela se produit, le Covid-19 ne sera pas la principale cause de mortalité...

On peut continuer l'enchaînement causal de ce sinistre déterminisme mais ce n'est pas l'objectif. Le but de cet exposé n'est pas de plomber le moral du lecteur ni d'accentuer ses angoisses mais plutôt d'attirer l'attention sur la gravité de la situation et l'urgence de réfléchir et d'appliquer un plan de relance.

Le défi est doublement difficile dans le contexte actuel algérien. Le gouvernement est fraîchement installé apparemment, il ne semble pas avoir trouvé sa « DreamTeam ». Il faut aussi du temps à une nouvelle équipe pour atteindre une certaine efficacité organisationnelle, une fluidité de fonctionnement et une productivité de ses membres. Des éléments nécessaires pour la conception et l'application d'un plan de relance bien pensé et bien ordonné.

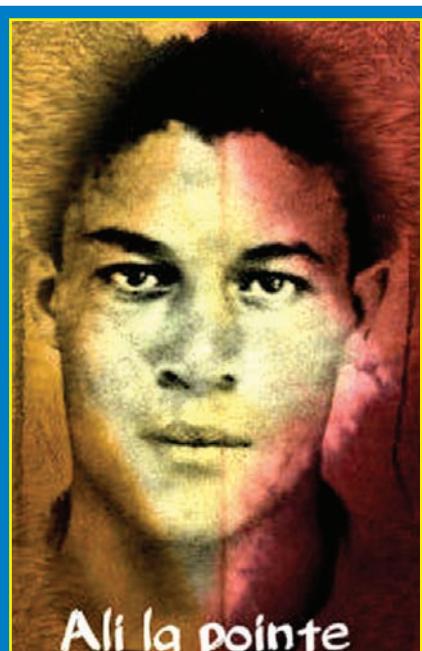
Les questions à se poser sont les suivantes :

L'Algérie a-t-elle les moyens organisationnels et humains pour concevoir et appliquer un plan de relance pour survivre à cette crise avec le temps qui joue contre elle?

La société avec ses universités, ses syndicats, ses associations et ses élites est-elle prête à se mobiliser et participer à l'effort ? Les réponses à ces questions détermineront le cours des prochaines décennies. A suivre...



médiaTIC

Par Belkacem  
Ahcene-Djaballah  
**Livres**

**ALI LA POINTE. AU CŒUR DE LA «BATAILLE D'ALGER».**  
Récit de Abdelfatah El Haouari  
(En collaboration avec Abdenour Dzounoui). Aca, Alger 2020 -  
223 pages. 750 dinars.

## LEGENDES URBAINES (I)

**L**a soi-disant bataille d'Alger a duré 9 mois et 25 jours. Avec la fin d'Ali la Pointe, une des plus glorieuses pages de la lutte armée est tournée. Le Fln a perdu une bataille. Il n'a pas perdu la guerre».

Ali la Pointe, un nom de légende, symbolisant la révolte, la détermination et un engagement révolutionnaire sans faille... jusqu'au sacrifice de sa vie. Un nom et un symbole qui sont d'ailleurs repris à l'unisson par les jeunes du Hirak.

Et pourtant, notre héros avait mal commencé sa vie.

Ammar Ali de son vrai nom est né le 4 mai 1930 à Miliana et, dès son jeune âge, il est livré à lui-même. La pauvreté, la misère, pas d'école... et il faut se bagarrer sans cesse pour vivre. Tout de suite une réputation d'enfant turbulent et les coups ont durci son cœur. A treize ans, durant quelques mois, il connaît la cellule... et la haine.

Réfugié à Alger (Pointe Pescade) avec sa mère et ses frères et sœurs, à partir de 1945, il est rapidement en admiration pour les gangsters de l'époque qui règnent sur la capitale... Des noms qui font «rêver» : les frères Hammache, les «rois de la Casbah», les frères Bellatrèche, Hassen El Annabi, Bud Abbott, les Frères Hoya... Pour les Européens rien que «des Arabes qui s'entretuent!».

Ali apprend la maçonnerie et fait de la boxe à Bab El Oued. Il apprend à recevoir et, surtout, à donner des coups, d'autant qu'il a un très bon crochet... A vingt deux ans, il a déjà une arme... ce qui était courant à l'époque.

C'est lors d'un séjour à «Barberousse» qu'il voit arriver, fin 1954, les premiers prisonniers politiques : «Qu'est-ce qu'ils ont fait» demande-t-il ? «Ils veulent l'indépendance !» lui répond-on. Les nouveaux prisonniers sont, pour certains, des habitués de la Casbah et il n'hésite pas à les côtoyer en leur demandant la raison de leur incarcération...

Début 55, il est transféré à la prison de Damiette. Il s'en évade le 22 avril 55 et arrive à regagner Alger. De cache en cache durant six mois... et, enfin, son recrutement... par Yacef Saadi (alors remarqué par Rabah Bitat responsable de l'Algérois après l'arrestation de Zoubir Bouadjadji), responsable Fln à la Casbah.

Premier attentat contre un policier : l'arme était «déchargée»... de plus, emporté par son «indiscipline», il n'avait pas respecté les «instructions»... Un échec ? non, puisqu'il sera «recruté» et intégré dans le groupe d'Ahmed El Ghrab.

La suite appartient à l'Histoire de la Révolution armée algérienne, avec ses succès et ses échecs, ses joies et ses tragédies, ses engagements et ses trahisons, ses héros et héroïnes et ses traîtres... Et, en fin de parcours, des sacrifices suprêmes... pour la victoire finale.

Le 7 octobre 1957, sur la base de trahisons (dont celle de «Safi» Ghandrache), et après l'arrestation de Yacef Saadi et de Zohra Drif, Ammar Ali, dit Ali la Pointe, décède, 5 rue des Abderames (Casbah d'Alger) en compagnie de Hassiba Benbouali, Omar Yacef dit P'tit Omar (13 ans à peine)

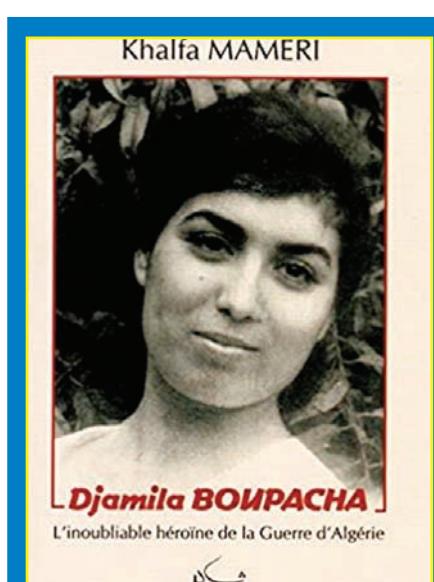
et Mahmoud Bouhamidi. Les paras de l'armée coloniale avaient fait «exploser» la maison - refuge, mais aussi presque toute une bonne partie du quartier. Des dizaines de morts... des femmes, des enfants, des vieillards... Les «you-you» s'élèveront de toutes les maisons de la Casbah.

**L'auteur :** Né à El Asnam (1938). Rejoint l'Aln. Arrêté alors qu'il avait à peine 19 ans. Rencontre avec un membre du commando Ali Khodja qui lui a conté les faits d'armes de la fameuse unité... Des premiers éléments qui ont servi à son enquête sur la «Bataille d'Alger».

**Extraits :** «En réalité, il n'y a eu aucune bataille... La bataille d'Alger a été un massacre de la population algéroise... 24 000 Algérois arrêtés et disparition de 4 000 prisonniers» (pp 13-14)

**Comme un roman ! Tout, tout Avis ou presque tout sur la Bataille d'Alger.**

**Citations :** «Les hommes braves ont toujours le cœur tendre et un sens très aigu de l'humain» (p 134). «La dignité d'un homme piétiné devant sa famille et ses voisins, ne se répare pas autrement que par l'appel du sang» (p 145). «C'est la civilisation qui arrivait - en 1842 - à Alger sous la forme d'une guillotine» (Victor Hugo cité, p 180).



**DJAMILA BOUPACHA,**  
L'INOUBLIABLE HÉROÏNE  
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE.  
Portrait par Khalfa Mameri. Thala  
Editions, Alger 2013. 80 pages,  
130 dinars (déjà publiée en 2013).

**D**e toutes nos Djamilate guerrières, c'est peut-être celle qui a connu le plus de «couverture médiatique». Il est vrai que l'action projetée (un attentat à la bombe ; un obus piégé qui, découvert, fut désamorcé) devait se dérouler en plein centre d'Alger, au cœur de la cité européenne d'alors, à la Brasserie des Facultés, rue Michelet (aujourd'hui Didouche Mourad), juste en face de l'entrée de l'Université centrale, le 27 septembre 1959. Il est vrai, aussi, qu'après avoir arrêté, en septembre 1957, Yacef Saadi et Zohra Drif puis assassiné, le 10 octobre 1957, Ali la Pointe et Hassiba Ben Bouali, entre autres, l'armée d'occupation avait cru en avoir fini avec la résistance algérienne.

Il est vrai, aussi, que la lutte de libération nationale commençait à recueillir des échos de plus en plus favorables à l'étranger et même en France, tout particulièrement, surtout lorsque l'opinion publique internationale avait su que la torture, cette gangrène, était érigée, en règle générale, dans leur quête d'informations sécuritaires, par les militaires français contre les prisonniers et les citoyens algériens, contre tout ce qui leur tombait sous la main : hommes, femmes, enfants, jeunes, vieillards, sportifs, grâtaires, combattants, soutiens,...

A partir de 17 ans, Djamilia Boupacha avait déjà rejoint la lutte armée (vers avril-mai 1955). Agent de liaison, accompagnatrice de maquisards en civil entre Alger, Oued Romaine et Blida, aide-soignante (formée par Naïf Laliam), par la suite recrutée à l'hôpital de Beni Messous, donc grosse pourvoyeuse de médicaments...

Arrêtée dans la nuit du 10 au 11 février 1960, dans la maison familiale à Dely Ibrahim, torturée (comme ses parents d'ailleurs), «elle ira jusqu'au bout de la souffrance humaine»... et ce jusqu'à fin mars 1960, lorsque l'avocate Gisèle Halimi du barreau de Paris s'empare de l'affaire faisant face à une grande hostilité (surtout des militaires, des magistrats du tribunal militaire et du monde judiciaire pied-noir).

La suite est une autre histoire menée surtout par l'avocate, avec l'aide d'intellectuels, juristes et des universitaires de renom dont Simone de Beauvoir, la célèbre compagne de Sartre. Elle présida un comité «Pour Djamilia Boupacha» et publia une «tribune» retentissante en raison des révélations sur «les crimes commis au nom du pays», la France (effet «immédiat et mondial») dans le quotidien Le Monde, le 3 juin 1960.

Djamilia sera immortalisée par Pablo Picasso dans un portrait signé le 8 décembre 1961. Une façon pour ce peintre de génie (qui avait signé Guernica) de montrer sa compréhension et de démontrer sa solidarité à la combattante mais aussi indirectement son soutien à la cause algérienne. A toutes les «Djamilate» du pays.

Qu'elles étaient courageuses ! Qu'elles étaient fortes ! Qu'elles étaient belles !

**Ouvrage faisant partie d'une collection** «Ecoliers d'Algérie» lancée en 1998. Louable initiative pour faire connaître notre Histoire et nos héros. Malheureusement, il est émaillé de trop de «coquilles» et, surtout, il va au-delà du descriptif pour se lancer, parfois, dans des jugements sinon subjectifs du moins très tranchants, n'ayant pas leur place dans un tel ouvrage destiné... à des enfants.

**Extrait :** «Il n'a jamais été possible de séparer les problèmes de l'Algérie indépendante des idéaux de la Révolution qui se résument dans la démocratie et la justice sociale pour tous» (p 57).

# Le coût amer des fruits : la galère des ouvrières au Maroc et en Espagne face au Covid-19

**La crise économique et sanitaire qui frappe l'Europe aujourd'hui a mis en lumière l'importance de la main-d'œuvre étrangère qui est au centre des circuits alimentaires aujourd'hui mondialisés.**

## TELQUEL

**E**n France, le gouvernement a appelé les personnes au chômage à prendre part à l'effort agricole pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre due à la crise, au travers de la plateforme "des bras pour ton assiette". Cette initiative rappelle qu'en temps ordinaire, la plupart des travaux agricoles sont rendus par des saisonniers d'origine étrangère, des travailleurs essentiels, qui restent pourtant invisibilisés.

Malgré la crise, ces derniers ont été particulièrement sollicités. Ainsi, en Angleterre, ce sont près de 200 Roumains qui ont été convoqués et transportés par charter pour travailler dans les champs où plus de 90 % des travailleurs sont d'origine étrangère. En Italie, deux voyages aériens ont été organisés les 19 et 20 mai pour faire venir 248 ouvrières saisonnières marocaines sollicitées par des entreprises agricoles italiennes entre L'Aquila et Vincenzo.

Nos enquêtes menées dans la province de Huelva, au sud-ouest de l'Espagne, montrent que les fraises sont perçues comme une manne financière surnommée "l'or rouge", s'inscrivant dans cette mondialisation de l'économie. Parmi ces saisonnières, nombreuses sont les ouvrières agricoles d'origine marocaine. Leur activité témoigne plus généralement de l'invisibilité et de la précarité qui touchent en particulier les femmes saisonnières. Leur situation face à la crise du Covid-19 nous interpelle fortement.

Au Maroc, où nous avons également travaillé, l'état d'urgence a été annoncé dès le 20 mars, incluant un confinement strict, un couvre-feu de 19 h à 5 h du matin et la suspension des vols internationaux, déjà à l'arrêt depuis le 13 mars. Les effets et les mesures imposées par le contexte pandémique ainsi que la crise économique qui en découle ont également touché les travailleuses et les travailleurs agricoles au Maroc, catégorie sévèrement affectée par la rarefaction de l'offre d'emploi.

### DE LA DOUBLE À LA TRIPLE PEINE : PAUVRES, FEMMES ET PARFOIS MIGRANTES

Il s'agit très souvent, à la base, de femmes pauvres et précaires, qui sont dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Nos enquêtes sur les saisonnières marocaines en Espagne et les ouvrières agricoles dans les régions du Gharb et de Fès-Meknès au Maroc ont montré qu'elles sont originaires de milieux modestes. Souvent analphabètes, peu scolarisées, beaucoup d'entre elles sont aussi dans des situations familiales complexes avec des enfants à charge (veuves, divorcées et parfois mères ciblées).

Elles doivent avoir au moins un enfant de moins de 18 ans, pour être sûr qu'elles rentrent chez elles au Maroc et lutter contre la migration clandestine.

Les dames de fraises de Huelva sont recrutées directement au Maroc (via le ministère de l'Emploi et l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, ANAPEC), après les remontées en besoin de main-d'œuvre par les employeurs agricoles en Espagne.

Les entretiens de terrain ont révélé que trois critères sont retenus : être une femme entre 25 et 40 ans, mère (elles doivent avoir au moins un enfant de moins de 18 ans, pour être sûre qu'elles rentrent chez elles au Maroc et lutter contre la migration clandestine), avoir une expérience agricole, être précaire.

L'un des responsables de l'ANAPEC explique ainsi : "Plus les critères s'accumulent, mieux c'est. Par exemple, on préfère une femme avec trois enfants à une femme avec un enfant. Il y a aussi des doubles critères : enfants de moins de 14 ans, car à partir de 15 ans, l'enfant peut travailler. On prend en priorité les régions si-



nistrées : on choisit selon la carte de la pauvreté. Mais ce sont les gouverneurs qui ont le dernier mot. C'est le gouverneur qui choisit les communes."

### DES CHOIX QUI S'INSCRIVENT DANS UNE POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE SÉCURITAIRE

Ces choix discriminants se rattachent à deux programmes financés par l'Union européenne via des subventions adressées aux pays tiers afin d'assurer une meilleure gestion des flux migratoires. Entre 2007 et 2011, l'un sur "la gestion éthique de l'immigration saisonnière", puis sur le "système pour la mobilité des flux migratoires des travailleurs dans la province de Huelva".

### DES CHIFFRES QUI OSCILLENT ENTRE 2500 MAROCAINES PENDANT LES ANNÉES DE CRISE, À 19.000 EN 2019

Cette migration circulaire s'est depuis poursuivie chaque année, avec ces mêmes conditions, avec des chiffres qui oscillent entre 2500 Marocaines pendant les années de crise, à 19.000 en 2019. La situation socio-économique de ces femmes motive leur aspiration à changer leur destin en s'orientant vers la migration saisonnière en Europe. Au Maroc, à l'exception des ouvrières travaillant dans des grands domaines agricoles modernes et capitalistes, la majorité d'entre elles et eux ne sont pas déclarés et n'ont pas accès aux droits sociaux les plus élémentaires (protection sociale, retraite, assurance maladie, accompagnement en cas d'accidents, etc.)

Cette catégorie sociale marginale est pourtant centrale dans la production agricole, dans l'approvisionnement alimentaire du pays voire parfois dans les systèmes de production capitalistes, mondialisés et peu respectueux de l'environnement. Cette précarisation s'accentue visiblement quand il s'agit des femmes ouvrières.

### DES VIOLENCES PHYSIQUES ET SYMBOLIQUES FRÉQUENTES

Le choix du recrutement de ces femmes s'appuie sur leur docilité, leur patience et un salaire journalier entre 6 et 10 euros la journée (pour les dames de fraises, il est d'environ 37 euros par jour), très souvent moins élevé que celui des hommes. Ce revenu maigre et irrégulier s'apparente à un salaire de survie. En effet, des familles entières et parfois nombreuses attendent ce gagne-pain de l'ouvrière.

Le transport au Maroc est peu sécurisé, surchargé, en mauvais état mécanique et du coup dangereux pour se rendre au travail, avec des accidents graves et parfois mortels pendant le trajet. De plus, ces femmes sont plus sujettes que les hommes à

l'exploitation et aux violences de manière générale. Violence économique certes, mais d'autres formes de violence s'ajoutent. Celles des violences sexuelles ne sont pas négligeables, que ce soit au Maroc ou en Espagne. Ainsi, dès 2010, des journalistes d'*El País* avaient révélé le harcèlement sexuel dont sont victimes ces femmes dans la région de Huelva.

Ces ouvrières se voyaient parfois contraintes d'accepter des rapports sexuels contre le travail et la rémunération.

Depuis ces enquêtes, les faits de harcèlement sexuel perdurent. Peu organisées et peu syndiquées, les femmes ont peur de contester ou de se structurer pour organiser la résistance. Celles qui ont eu le courage de porter plainte en 2018 contre leur employeur pour agressions sexuelles et harcèlement au travail ont subi une double peine : la stigmatisation et l'exclusion de leur milieu social au Maroc, sans pour autant avoir accès à une régularisation en Espagne, selon les déclarations de nos enquêtées.

### POURQUOI TOUT RISQUER ?

Au Maroc, l'offre de l'emploi agricole se raréfie, à cause de la sécheresse, particulièrement importante en cette année 2020, aggravée par les mesures de confinement liées à la pandémie, astreignant ainsi les ouvrières à explorer leurs réseaux de travail et de connaissances dans l'espoir de décrocher une journée de travail de plus en plus rare et inaccessible.

D'ordinaire, les ouvrières journalières arrivent très tôt le matin au mouquef, lieu d'attente et de rassemblement de la main-d'œuvre dans l'espoir d'être choisies par un employeur. En contexte de pandémie, cet espace est désormais contrôlé par les gendarmes et les autorités publiques. De plus, des restrictions ont été mises en œuvre pour contrôler les véhicules agricoles habituellement surchargés. En conséquence, des mesures restrictives et donc de la raréfaction de l'emploi, les salaires des journalières précaires ont encore baissé pendant la pandémie passant d'environ 100 dirhams (environ 9 euros) pour certaines tâches agricoles à 70 dirhams (environ 6 euros 50). Certaines d'entre elles vivent des aides octroyées par l'État marocain dans le cadre du fonds de solidarité Covid-19 qui varient entre 800 dirhams (73 euros) pour une famille de deux membres et 1200 dirhams (109 euros) pour une famille de plus de quatre membres.

D'autres ouvrières tâchent difficilement d'investir de nouvelles activités pour nourrir leur famille et subvenir à leurs besoins quotidiens : vente de produits de nettoyage, de pain et galettes en période de ramadan, etc. Certaines, dont les difficultés financières se sont aggravées, ont rejoint

leur famille dans leur région d'origine pour solliciter la solidarité familiale pour survivre dans ces moments de crise.

### QUEL FUTUR POUR CES OUVRIÈRES ?

En Espagne, la situation est différente. L'année dernière, près de 20.000 dames de fraises ont participé à la récolte dans la province de Huelva. Pour la saison actuelle, seules 7000 parmi les 16.600 qui ont obtenu des contrats temporaires sont présentes dans la province de Huelva. Les autres n'ont pas pu regagner les exploitations de fraises espagnoles à cause de l'arrêt des transports internationaux.

Du fait de la pénurie de main-d'œuvre agricole en Europe, ces 7000 saisonnières travaillent aujourd'hui "d'arrache-main" dans les champs de fraises. Leur contrat risque d'être prolongé pour combler les lacunes en matière de main-d'œuvre agricole en Espagne. Jusqu'à présent, les employeurs ont encouragé les femmes à cueillir les fraises sans protection pour ne pas fragiliser ce fruit délicat, au risque d'abîmer leurs mains et leur santé. Aujourd'hui, face au contexte de crise sanitaire, on peut s'interroger sur la question de la distanciation physique dans des serres où la chaleur est forte, mais aussi sur la promiscuité importante, sur les conditions de transport et sur le respect des gestes barrières tels que le port du masque et des gants. Au Maroc par exemple, un cluster de contamination de 17 ouvrières dans les exploitations de production de fraises a été identifié le 8 juin dans la province de Kénitra.

Dans quelques mois, quelle sera la possibilité de retour de ces femmes chez elles ? Le Maroc n'a jusqu'ici pas repris les vols internationaux et les liaisons maritimes. Qu'en sera-t-il du statut de ces femmes, une fois leur contrat périmé ? Quelle priorité leur sera accordée parmi les milliers de Marocaines bloquées à l'étranger ? L'union des petits agriculteurs et éleveurs de Huelva (UPA) propose de mettre en place un couloir humanitaire afin que ces femmes puissent rentrer chez elles à l'image du rapatriement réussi des ouvrières roumaines et bulgares.

Celui-ci paraît d'autant plus nécessaire que certaines de ces femmes ont laissé derrière elles des enfants parfois sans tutrice, sans moyens économiques suffisants et exposés en plus de la crise sanitaire à la lourde crise socio-économique qui se profile au Maroc. Face à cette crise sanitaire et humanitaire, quelles sont les dispositions pour venir en aide à ces femmes oubliées ? En filigrane se pose la question du goût amer de ce coût du travail, de cette crise, du coût de la vie, voire de la survie de ces femmes.

# Tourisme: le Tunisien pour sauver la saison ?

**On n'aura peut-être jamais eu autant besoin de vacances après plusieurs semaines de stress, d'angoisse et de mauvaises nouvelles. Avec la pandémie du coronavirus, la moitié de l'humanité s'est retrouvée confinée et, en Tunisie, le confinement aura duré plus de deux mois. Et alors que le pays est en plein déconfinement, une stratégie qui a pris fin le 14 juin, la question des vacances se pose fortement.**  
**Pourrons-nous partir ? Où ? Quand ? Tour à tour, ces questions trouvent des réponses. Le gouvernement, en annonçant son plan de relance pour le tourisme, l'affirme, nous pouvons réserver sans risque, et il sera possible de partir partout en Tunisie.**

## La Presse DE TUNISIE

**E**n effet, en Tunisie comme ailleurs dans le monde, la crise du coronavirus a impacté pratiquement tous les secteurs. Le tourisme n'est pas épargné par ce contexte de bouleversement, il est même au cœur de cette crise qui l'a frappé de plein fouet. Même si la Tunisie était l'un des premiers pays à proposer un calendrier de sortie de crise pour le secteur touristique passant notamment par l'ouverture des frontières le 27 juin et l'élaboration d'un protocole sanitaire, les craintes et les préoccupations des professionnels du tourisme sont toujours de mise.

Et comme à chaque crise, le touriste tunisien est appelé à la rescoufse pour contribuer à l'opération de sauvetage de ce secteur sinistré. En effet, c'est le ministre de l'Artisanat et du Tourisme, Mohamed Ali Toumi, qui avait souligné l'importance du tourisme intérieur pour sauver cette saison touristique. Effectivement, pour le ministre, la relance se fera d'abord avec les touristes locaux, puis avec ceux des pays voisins si la situation sanitaire dans ces pays le permet, et dans une prochaine étape avec les pays européens qui accepteront des ouvertures vers la Tunisie, en respectant les exigences sanitaires dictées par la pandémie.

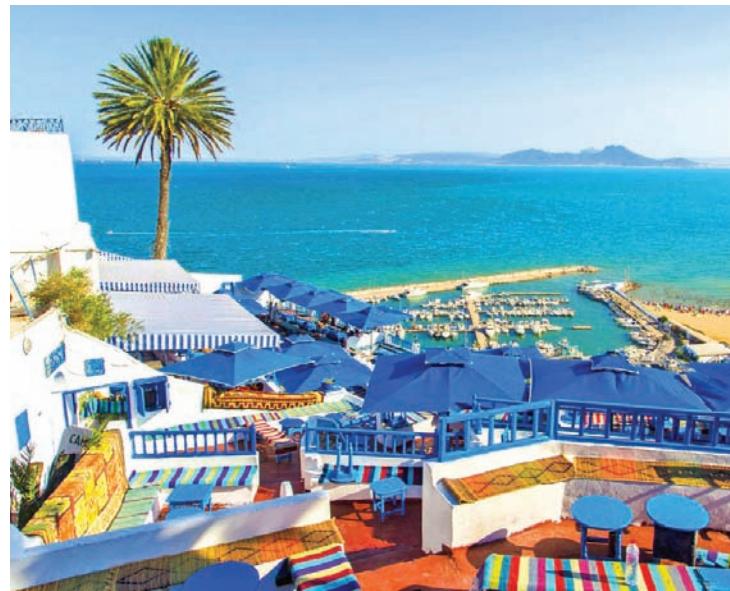
Mais qu'a préparé la Tunisie pour son touriste local ? Dans de telles circonstances et en dépit de l'existence d'un tel protocole sanitaire, le Tunisien est-il prêt à partir en vacances cet été ? Pourquoi le touriste local est-il appelé à chaque crise à voler au secours du tourisme ? Beaucoup de ques-

tions qui s'imposent aujourd'hui alors que les professionnels du secteur, les autorités et tous les intervenants assurent que le Tunisien sera privilégié cet été, et que des tarifs préférentiels sont même prévus.

Le tourisme tunisien a été lourdement impacté par la crise du coronavirus. Afin d'amortir les conséquences de cette crise, plusieurs mesures ont été décidées avec, pour objectif principal, le retour du tourisme début juillet, comme l'espère le chef du gouvernement, Elyes Fakhfakh. Mais cette relance reste tributaire du comportement de la clientèle tunisienne, jusque-là indécise, et qui suit de près l'évolution de la situation sanitaire. D'ailleurs, le constat est confirmé par le propriétaire d'une agence de voyages à Tunis. Pour lui, aucun pic de réservation n'a été enregistré en dépit des mesures annoncées par la présidence du gouvernement portant notamment sur la réouverture des hôtels, des cafés, des restaurants et des centres de loisirs. «A l'exception de quelques réservations c'est le vide; d'habitude, en cette période, tous les hôtels affichaient complet et l'activité était à son maximum, franchement, même si le gouvernement a annoncé la reprise du secteur et l'ouverture des frontières, nous nous attendons à une saison quasi-blanche. Pour nous, le seul espoir, ce seront les si peu marchés européens, et un élan de solidarité de la part du touriste local, sinon on s'attend à une baisse fatale de nos revenus», affirme-t-il sous couvert d'anonymat.

### RÉTICENCE ET MÉFIANCE !

Car, en effet, les craintes des professionnels du secteur sont légitimes, si on sait que certains Tu-



nisiens ont d'ores et déjà pris la décision de ne pas partir en vacances cet été. Parmi eux, Souhaiel, 43, père de famille. Pour lui, dans de telles conditions, les vacances n'auront aucun goût, «c'est comme si on donnait de l'argent pour rien». Selon ses dires, partir en vacances même en Tunisie n'est pas une si bonne idée, on se contenterait de quelques baignades de temps en temps. Même son de cloche chez Cyrine, 27 ans. Jeune mariée, pour elle, il n'y aura pas de vacances cet été. «Il n'y a que les fous qui vont partir en vacances cet été, c'est du gâchis, on ne va pas mourir si on rate une saison, de toute façon elles n'auront pas le même goût de celles de l'avant-crise», témoigne-t-elle pour dire que partir en vacances cet été reste une mauvaise décision.

Mais pour certains autres, il faut profiter de cette crise et des prix bradés qui en découlent pour partir en vacances cet été. En effet, si, pour certains Tunisiens, partir en vacances dans de telles conditions sanitaires reste une mauvaise option, pour d'autres c'est le moment ou jamais. «Je vois toujours les choses d'une autre manière, je sais très bien que pour les professionnels du secteur la crise est inévitable, ceci se traduira certainement par des offres alléchantes qu'il faut d'ailleurs saisir, et j'ai déjà commencé à contacter quelques

agences pour avoir les meilleures propositions, et les résultats sont plutôt satisfaisants», confirme dans ce sens Aicha, 40, qui prévoit de partir en vacances à Djerba avec son seul enfant. Car, en effet, en consultant les sites des agences de voyage les plus connues en Tunisie, des offres très intéressantes sautent aux yeux des internautes. Des hôtels 4 et même 5 étoiles de luxe à Monastir, Hammamet, Sousse ou encore Djerba sont proposés à partir de 44dt la nuitée en demi-pension en haute saison. Des tarifs qu'on ne pouvait même pas imaginer dans des conditions normales. Reste à convaincre les Tunisiens de partir en vacances en dépit des risques de contamination par le coronavirus.

### UN PROTOCOLE RIGoureux

Pour ce faire et pour rassurer la clientèle locale et étrangère, les autorités, dont notamment les départements du tourisme et de la santé, ont mis en place un protocole sanitaire rigoureux destiné à éviter toute propagation du coronavirus dans les rangs des touristes. En effet, en prévision d'un éventuel retour, les ministères de la Santé et du Tourisme se sont lancés dans l'élaboration d'un protocole sanitaire en vue d'éviter la propagation du virus dans les rangs des vacanciers. En consultant ses principaux points,

chaque touriste peut se faire une esquisse de ses vacances cet été en Tunisie. Officialisé depuis deux semaines, le Protocole sanitaire pour le tourisme tunisien anti-Covid-19 a été élaboré par les équipes de l'Office national du tourisme tunisien avec des hygiénistes et des experts du ministère de la Santé et comprend 250 mesures. Il s'agit d'un protocole scientifique destiné à tous les établissements agissant dans le secteur touristique —hôtels, agences de voyage, restaurants touristiques, centres d'animation, etc— qui le recevront pour sa mise en application. En tout cas, tous les établissements touristiques devront signer par écrit, et avant d'ouvrir, un engagement sur l'honneur à appliquer ce protocole sanitaire. Restaurants, hôtels, piscines, nightclubs, masques, désinfection, distanciation sociale, piscines... toutes les précautions ont été prises pour minimiser les risques de contagion. La commission nationale de lutte contre le Covid-19 avait décidé, rappelons-le, l'ouverture des frontières terrestres, aériennes et maritimes à partir du 27 juin prochain. Le chef du gouvernement avait annoncé que la Tunisie espère une reprise de l'activité touristique au début du mois de juillet en prenant en considération l'avancement de la situation épidémiologique. En vue de redynamiser le secteur, et avec la levée des restrictions imposées aux déplacements entre les gouvernorats, le ministère du Transport et de la Logistique a annoncé la reprise des vols internes à bord de Tunisair Express. Ainsi, la compagnie a décidé de programmer deux vols quotidiens Tunis-Djerba Djerba-Tunis et deux vols hebdomadaires Tunis-Tozeur Tozeur-Tunis. Le tourisme se présente comme étant le secteur le plus impacté et sinistré par la crise du coronavirus et la situation du confinement. Selon le département du tourisme, l'impact de l'épidémie du coronavirus s'annonce très sévère et pourrait causer plus de six milliards de dinars de pertes directes au secteur touristique. En outre la Tunisie prévoit également la perte de 400 mille emplois directs et indirects dans ce secteur ce qui fera hausser considérablement le taux de chômage.

# Témoignages : des lycéens étrangers de Seine-Saint-Denis empêchés de poursuivre leurs études

## Libération

**M**algré des lettres au préfet de Seine-Saint-Denis, au recteur de l'académie de Crétel et une tribune publiée dans Libération le 17 juin, rien ne bouge. Un collectif de plus de 800 personnels de l'Education nationale de Seine-Saint-Denis demande toujours une procédure d'urgence pour leurs élèves étrangers sans papiers atteignant la majorité. Avec une échéance bien réelle : la rentrée de septembre.

Ces lycéens – qui seraient plusieurs centaines dans le département – sont pour la plupart déjà admis dans des formations de l'enseignement supérieur. Mais pour s'inscrire, il leur faut un titre de séjour. Or, la préfecture, qui les délivre, fait la sourde oreille. D'après Dominique Margot, représentante de la Cimade – une association qui milite pour les droits des étrangers – «il est impossible de prendre rendez-vous sur le site de la préfecture depuis septembre 2019.» Sans papiers et faute de régularisation, les élèves risquent l'expulsion dès leurs 18 ans.

Un blocage absurde pour Emmanuel Zemmour, professeur de sciences économiques et sociales au lycée Claude-Nico-

### Bien qu'acceptés dans des cursus d'études supérieures, des centaines d'élèves ne peuvent pas s'y inscrire, faute de papiers. A leur majorité, ils risquent même l'expulsion.

las-Ledoux des Pavillons-sous-Bois, membre du collectif et ancien président de l'Unef. Il affirme que ces élèves sont «tout à fait régularisables». Le collectif déplore une situation qui «risque de mettre un coup d'arrêt à des centaines de parcours de réussite», comme ceux de Mélissa, Issa et Jasmine (1). Ces derniers racontent à Libération.

### MÉLISSA, 19 ANS : «JE NE ME SENS PAS EN SÉCURITÉ»

Assise bien droite sur sa chaise, Mélissa a l'assurance d'une bonne élève. Aucune note en dessous de 14, cette jeune Algérienne est forte dans toutes les matières. En terminale gestion-finance à Rosny-sous-Bois, elle a été acceptée pour préparer un diplôme de comptabilité et de gestion l'année prochaine. Elle veut devenir expert-comptable. «Pour l'argent», plaisante-t-elle. Lorsque son père puis sa mère ont subi de graves accidents, qui les empêchent de travailler, sa sœur, professeure, lui a proposé de la rejoindre en France. A 17 ans, elle a quitté seule l'Algérie pour «un meilleur avenir» avec un visa de tourisme en poche. Aujourd'hui, elle a presque 20 ans. Depuis qu'elle est majeure, elle tente d'obtenir un rendez-vous sur le site Internet de la préfecture. «J'ai essayé

à 5 heures du matin, à minuit, à 17 heures. J'en rêve la nuit.» En plus du «coup d'arrêt brutal pour [son] avenir», la jeune fille a peur de se faire expulser : «Je ne me sens pas en sécurité.»

### ISSA, 18 ANS : «ÇA RISQUE DE TOUT FAIRE FOIRER»

Issa a toujours aimé dessiner. Arrivé seul de Guinée à 15 ans, il a été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Quand on lui a demandé ce qu'il voulait apprendre, il a tout de suite répondu «l'art». Issa a été orienté vers un CAP ébénisterie, qu'il a terminé cette année. D'abord sceptique, le métier a fini par le séduire. Il a été admis à préparer un brevet des métiers d'art (BMA) à la rentrée. Après plusieurs stages dans la même entreprise, son patron lui a signé un contrat d'apprentissage. Plus tard, il aimerait créer sa propre entreprise d'ébénisterie. Ce qu'il préfère dans le métier ? «Faire les plaques et les motifs.» Il a même créé et réalisé la décoration d'une table pour le recteur de Crétel, le même qui ne répond pas aux lettres de ses professeurs demandant sa régularisation. Issa a fêté ses 18 ans il y a un mois. Depuis janvier, il se connecte au site de la préfecture «pres-

que tous les jours» pour essayer d'obtenir un rendez-vous. Il se lève la nuit pour optimiser ses chances, mais en ce moment le site n'affiche qu'un laconique «page indisponible». «Ça risque de tout faire foirer», se désole le jeune homme.

### JASMINE, 17 ANS : «QUAND J'AURAI 18 ANS, ÇA SERA ENCORE PIRE»

Jasmine est arrivée en France avec ses parents et ses deux petites sœurs en 2017, le jour de Noël. Elle avait 15 ans. Son grand frère était déjà là, parti du Congo pour étudier le droit. Jasmine vient de finir son année de première STMG (sciences et techniques du management et de la gestion) à Noisy-le-Grand et dans un mois, elle aura 18 ans. L'année prochaine, quand on lui demandera ce qu'elle veut étudier, elle «ne saura pas quoi mettre». «Je voulais faire un DUT ressources humaines en alternance, mais on m'a dit que ce n'était pas possible car je n'ai pas de titre de séjour.» Avec un grand sourire mi-gêné, mi-amusé, elle explique : «Je veux être manager car je n'aime pas qu'on me donne des ordres.» A chaque fois qu'elle se connecte sur le site de la préfecture, c'est le même constat d'échec. Bien que tout se passe bien en cours, Jasmine est toujours stressée. «Et quand j'aurai 18 ans, ça sera encore pire.»

(1) Les prénoms ont été modifiés.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN

DAIRA DE BETHIOUA

COMMUNE DE BETHIOUA

NIF N° :098431079071219

### AVIS APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N°08/2020

Le Président de l'Assemble Populaire Commune de Béthioua lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales portant sur.

#### Rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales à Travers a commune de Béthioua en lot séparés

Lot 01 : Rénovation partielle du réseau d'assainissement des eaux usées du centre de Bethioua

Lot 02 : Rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales Bethioua

Les soumissionnaires intéressés et titulaires de certificat de qualification et de classification professionnelles, activité principale catégorie Une (01) et plus pour lot 01 et Catégorie Deux (02) et plus pour lot 02 en hydraulique en cours de validité.

Peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la commune de Béthioua contre paiement de 5000,00 DA.

#### 1- Le dossier de candidature contient :

- Une déclaration de candidature dument remplie daté et signée (selon modèle ci-joint)
- Une déclaration de probité dument remplie daté et signée (selon modèle ci-joint)
- Déclaration du sous-traitant dument remplie daté et signée (selon modèle ci-joint)
- Certificat de qualification et classification professionnelle qualifiée dans le domaine de l'hydraulique comme activité principale de catégories Une (01) et plus pour lot 01 et Catégorie Deux (02) et plus pour lot 02 en hydraulique en cours de validité.
- Statut pour sociétés ou EURL et SARL.
- Les bilans de l'entreprise pour les deux dernières années 2017-2018 certifiant par les services des impôts.
- Les références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution pour des travaux similaires délivrées par les maîtres d'ouvrages.
- Etat nominatif de renseignement complet avec cartes gris et assurance en cours de validité, pour le matériel roulant, factures d'achat pour le matériel non roulant.
- Contrat de location notariée de matériel rouleau en cours de validité au d'expertise des matériel non roulant
- Liste des moyens humains signée paraphée (encadrement destiné au projet avec copie de diplôme ou attestation de réussite) déclarée à la CNAS justifiée par les attestations d'affiliation en cours de validité.
- Planning des travaux
- Extrait du casier judiciaire en cours de validité (copie originale) daté moins de 03 mois du signataire de la soumission.
- Extrait de rôle activité apuré ou accompagnée d'un échéancier de paiement (copie) portant la mention non inscrit dans la liste des fraudeurs en cours de validité.
- Registre de commerce de préférence électronique.
- Attestation de mise à jour, CNAS - CASNOS-CACOBATPH copie en cours de validité.
- Numéro d'identification fiscale (copie)
- Attestation de dépôt des comptes sociaux délivrée par l'antenne régionale du CNRC année 2019 pour les sociétés.

#### 2- Offre Technique : l'offre technique doit comprendre des pièces ci-après :

- La déclaration à souscrire dument remplie daté et signée (selon modèle ci-joint).
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté).
- Le mémoire technique justificatif remplie complètement daté et signée (selon modèle joint)

#### 3- Offre Financière

- La lettre de soumission remplie daté et signé (selon modèle ci-joint).
- Bordereau des prix unitaires remplie daté et signé (selon modèle ci-joint).
- Devis quantitatifs et estimatifs remplie daté et signé (selon modèle ci-joint).

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, la référence et l'objet d'appel d'offre ouvert ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces trois enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »  
« Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec exigence de capacités minimales »

#### Rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales à Travers a commune de Béthioua en lot séparés

Lot 01 : Rénovation partielle du réseau d'assainissement des eaux usées du centre de Bethioua

Lot 02 : Rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales Bethioua

Date limite du dépôt des offres est fixée à un délai de Quinze (15) jours à compter de la date première parution du présent avis dans les communes de Béthioua et les quotidiens nationaux.

L'ouverture des plis est prévue le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 13 h 00

Les intéressés restant engagé par leurs offres pendant 90 jours

Les intéressés sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendront au siège de l'APC

Fait à Béthioua le .....

Le président de l'APC



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Centre Universitaire de Ain Témouchent-BELHADJ Bouchaib

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales n°01/ C.U.A.T/2020

« Fourniture et installation d'équipement d'une bibliothèque de 500 places pour le projet 4000 places pédagogiques (Entité A) »

NIF:000846019003937

Le centre universitaire de Ain Témouchent -Belhadj Bouchaib lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales de l'opération "fourniture et installation d'équipement d'une bibliothèque de 500 places pour le projet 4000 places pédagogiques (Entité A)" .

Lot 01: fourniture et mise en place d'équipements et mobilier pour bibliothèque.

Lot 02: fourniture et mise en marche du matériel informatique et accessoires.

Les opérateurs économiques intéressés à participer au présent avis d'appel d'offres peuvent acheter et retirer le cahier des charges auprès le bureau de marché du Centre Universitaire de Ain Témouchent, en payant un montant de trois mille dinars (3000,00 DA) au régieur du centre universitaire.

les offres doivent comporter le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'avis d'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n°01/ C.U.A.T/2020

« Fourniture et installation d'équipement d'une bibliothèque de 500 places pour le projet 4000 places pédagogiques (Entité A) »

#### a) Dossier de candidature :

- 1- Déclaration de candidature datée et signée par le soumissionnaire.
- 2- Déclaration de probité datée et signée par le soumissionnaire.
- 3- Les statuts pour les sociétés.
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- 5-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats.

▪ Capacités professionnelles: certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant

▪ Capacités financières: moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires pour les années (17-18-19). (Certifiées par le commissaire aux comptes et visées par les services des impôts).

▪ Capacités techniques: moyens humains justifiés par des copies des diplômes et par la déclaration d'affiliation de l'année en cours auprès de la CNAS ainsi que les références techniques (attestations de bonne exécution pour les cinq dernières années de même nature de l'opération délivrée par le maître de l'ouvrage).

#### b) Offre technique :

- Une déclaration à souscrire datée et signée par le soumissionnaire.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dou-Elhadjia 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.
- Une caution de soumission établie dans les conditions fixées à l'article 125 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dou-Elhadjia 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite «lu est accepté».

#### c) Offre financière :

- La lettre de soumission datée et signée par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires.
- Le devis quantitatif et estimatif.
- La décomposition du prix global et forfaitaire.

Durée de préparation des offres: fixée à 30 jours à partir de la première publication dans le BOMOP ou la presse.

Date de dépôt des offres: correspond à la dernière heure du dernier jour de préparation des offres à (11:00h).

Validité des offres: Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date de la première publication.

OUverture des plis: Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui se fera à la dernière heure du dernier jour de dépôt des offres à (11:00h) au Centre Universitaire de Ain Témouchent

## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

INISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS  
WILAYA D'ORAN

وزارة السكن والعمارة والمدينة  
مديرية التجهيزات المعمورة  
لولاية وهران

NIF : 099831019295905

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE CAPACITES MINIMALES

N° 26 /2019

Réalisation D'une demi pension type 200R au profit du Lycée oued tlelat

En application de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 concernant code des marchés publics et delegatin de service public, la direction des équipements publics de la Wilaya d'Oran , suis l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres N° 26/2019 cite en haut lance en date du 26/11/2019 en langue arabe et étrangère , Apres séance d'analyse et d'évaluation techniques et financieres des offres ,il a été convenu ce que suit :

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT	DELAI	OBSERVATION
Réalisation D'une demi pension type 200R au profit du Lycée oued tlelat		Déclaré Infructueux		

Conformément de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 portant réglementation des marchés publics et delegatin de service public, modifié et complété,tout soumissionnaire contestant le choix opre par le service contractant peut introduit un recours aupres de la commission des marchés publics de la Wilaya d'Oran dans les 10 jours qui suivent la publication du présent avis d'attribution dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP

Conformément de l'article 82 / 2 du décret présidentiel N° 15/247 du 20-09-2015 portant réglementation des marchés publics ,les entreprise sont invitees au cours des trois jours suivent la parution du présent avis d'attribution public a se rapprocher de la direction des équipements publics de la Wilaya d'Oran a fin de connaitre le résultat de d'évaluation des technique et financiere.

Le directeur

ANEPE N° 2031004606 Le Quotidien d'Oran 09/07/2020

## الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

مديرية الأشغال العمومية  
لولاية سيدى بلعباس  
الرقم الجبلي : 408015000022082

2020 جـ 0 ؟

E 0 0 2 6 0 6

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

(Code ANEP N°203 100 3366)

Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.  
Le Directeur des Travaux Publics de la WILAYA DE SIDI BEL ABBES informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales lancé sur les quotidiens nationaux: « Le Quotidien d'Oran » le 14.05.2020 Et « الجمهورية » le 17.05.2020 relatif au projet suivant :

**LOT N°01 : Entretien et Réhabilitation du CW 37 du PK 16+000 au PK 19+750**

**Sur 3,750 Km**

**LOT N°02: Entretien et Réhabilitation du CW 39A du PK 1+500 au PK 10+000**

**Sur 8,5 Km**

**LOT N°03 : Entretien et Réhabilitation du CW 39A1du PK 0+000 au PK 10+000**

**Sur 04 Km (diverses section)**

**LOT N°04 : Entretien et Réhabilitation du CW 39A3 du PK 1+750 au PK 3+750**

**Sur 02 Km**

**LOT N°05 : Entretien et Réhabilitation du CW 39A7du PK 0+400 au PK 3+800**

**Sur 3,4 Km**

LOTS	Entreprises	Montant de l'offre	Montant après correction	Délai	Note Technique	OBS
LOT N° : 01	ETPS LABDELLI MOHAMED <u>NIF :</u> 145224300014425	75 786 340,00 DA	/	Quatre (04) Mois	76,38 Pts	Moins disant
LOT N° : 03	EGTPHI MOUILAH YOUSSEF <u>NIF :</u> 160223700334479	50 554 770,00 DA	/	Six (06) Mois	75,17 Pts	Moins disant
LOT N° : 02	/	/	/	/	/	Infructueux
LOT N° : 04	/	/	/	/	/	Infructueux
LOT N° : 05	/	/	/	/	/	Infructueux

#### Dans le cadre de l'opération :

#### ENTRETIEN DES CHEMINS DE WILAYA

A l'issu de la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément au critères prévus dans le cahier des charges, le projet est attribué provisoirement comme suit :

**N.B :** Tous les soumissionnaires ayant participé à cet avis d'appel d'offre, sont invités à se rapprocher de la D.T.P de la wilaya de Sidi Bel Abbès pour consulter le Procès Verbal de choix de l'entreprise durant les trois (03) jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du projet.  
Les recours éventuels à l'encontre de la présente décision, peuvent être introduits auprès de Monsieur Le Directeur des Travaux Publics de la Wilaya de Sidi Bel Abbès un recours. Durant les 10 jours à compter de la 1<sup>re</sup> parution du présent avis.

LE DIRECTEUR

ANEPE N° 2031004597 Le Quotidien d'Oran 09/07/2020

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE DIRECTION DE L' URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE TIARET

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°03/2020 DU 07/04/2020

NIF : 099814019012035

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°03/2020 DU 07/04/2020 pour la réalisation du :

#### VRD PRIMAIRES ET SECONDAIRES, 2EME TRANCHE

, que l'analyse des offres techniques et Financières a abouti aux choix suivants :

N° SITE	LE SITE	N° LOT	LOT	Attributaire provisoire	Montant proposé DA/TTC	Montant corrigé DA/TTC	Délai	OBS
04	COMMUNE : SOUGUEUR POS N°05 PARTIER (A+B), 3 <sup>eme</sup> TRANCHE (1190 LPL + 280 LPA + 400 RHP + 70 LSP + 400 LV)	07	VOIRIE + AMENAGEMENT EXTERIEUR + ECLAIRAGE PUBLIC (RAR)	TADJER ALI <u>NIF :</u> 18214010191515100000	96.203.400,00	96.203.400,00	07 MOIS	MOINS DISANT

Conformément à l'article N°82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés Publics de la wilaya de Tiaret (auprès de la secrétariat générale contre un accusé de réception) dans un délai de dix(10) jours à compter de la publication du présent avis aux journaux nationaux et le BOMOP.

LE DIRECTEUR

ANEPE N° 2031004600 Le Quotidien d'Oran 09/07/2020

## AVIS D'INFRACTUOSITE

### A VIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 09/2020

#### LA REALISATION DES TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET DE PLANTATIONS DU VILLAGE MEDITERRANEEN/ ORAN ZONE OPERATIONNELLE, PLACE DU VILLAGE ET RESIDENTIELLE.

Il est porté à la connaissance des entreprises ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°09/2020 paru sur les quotidiens nationaux.

-Le Quotidien d'Oran en langue française, le 29/04/2020.

-Echaab en langue arabe, le 28/04/2020.

Portant LA REALISATION DES TRAVAUX D'ESPACES VERTS ET DE PLANTATIONS DU VILLAGE MEDITERRANEEN/ ORAN  
ZONE OPERATIONNELLE, PLACE DU VILLAGE ET RESIDENTIELLE

- Est déclaré infructueux (offre non conforme aux conditions d'éligibilité).

LE DIRECTEUR

ANEPE N° 2031004574 Le Quotidien d'Oran 09/07/2020

## APPARTEMENTS

■ TLEMEN : A vendre Appartement aux « Cerisiers ». 02 Pièces + Salon + 2 Balcons, 02 Façades - Tél : 0777.429.817

■ Vends F2 - Acté - Akid Lofti au 2<sup>me</sup> étage - P.D. : 7,5 MDA - Tél : 0670.08.14.80

■ A louer : F4. 108 m<sup>2</sup> 1<sup>re</sup> étg. avec Ascenseur. 2 F. sur Gd Bd en face la Poste Hsi Sabah + F4. 110 m<sup>2</sup>. 3<sup>me</sup> étg. Toutes commodités avec 2 Ascenseurs Résidence Rayyan en face Darak El Watani Maraval + Villa R+1. 400 m<sup>2</sup>. Chauf Cent Résidence ENSEP Senia - A vendre : F4. 86 m<sup>2</sup> Grande-Terre 2<sup>me</sup> étg. + Appart RDC + Cour entrée individuelle Prom de vente Karma - Pas de courtier S.V.P. - Tél : 0773.24.62.36

■ A vendre 01 Appartement sécurisé collectif (03 locataires) 1<sup>re</sup> étage de type F4 - Cuisine - SDB + Balcon double façade avec une Cour avec toutes commodités située au Point du Jour - Tél : 0669.31.91.93 - Prix après visite - Curieux s'abstenir

■ Vends ou Echange 3 Pièces « Open » à Boudjellida « Porte de TLEMEN » - 1<sup>re</sup> étage - Deux (2) façades - Idéal pour une Activité libérale - Tél : 0794.21.34.46 - Fixe : 041.70.66.76

■ A vendre Appartement F3 (Cuisine - SDB et 3 Pièces) au RDC - Acté + Livret foncier - Libre de suite - Situé à Maraval / ORAN - Tél : 0541.36.49.45 - 0550.09.10.09

■ A vendre Appart F2 - 41 m<sup>2</sup> - 4<sup>me</sup> étage - Akid Lofti Résidence Chifa à côté la pâtisserie Le Carré / ORAN - Tél : 0770.31.90.34 - 0550.96.08.41

■ A louer un propre Appart pour Bureau - F3 au 1<sup>re</sup> étage à côté CEM Bensaid Cité Lauriers Roses Bt A2 - ORAN - Tél : 0779.81.13.84

■ Loue F2 - SDB - Cuisine - Grand standing à Point du Jour / ORAN situé dans une Villa avec entrée indépendante - Pour couple sérieux - Tél : 0553.07.99.29

■ Loue une Chambre de 25 m<sup>2</sup> en une Chambre de 14 m<sup>2</sup> au centre-ville ORAN - Tél : 0793.71.32.99

■ Loue grand F2 de 70 m<sup>2</sup> - Très propre - Clim - Chauffage central - 3<sup>me</sup> étage dans une résidence fermée R+4 avec Gardien à côté de l'hôpital de Canastel (ORAN) - Tél : 0557.41.16.74 - 0790.05.70.59

■ A vendre à ORAN : Un Appart F3 - Acté - Très bien situé à la Cité des Amandiers au RDC pour Habitation ou convient pour Profession libérale - Eau H24 - Electricité - Gaz - Toutes commodités - Contacter au : 0799.09.49.05 - Prix après visite

**DÉCÈS**  
Pensée à notre maman CHADLI Zoulikha née LAOUIZI Née le 08-08-1925 - Décédée le 01-07-2020. Le 1<sup>er</sup> juillet une douce fée nous a quittées à jamais pour un monde meilleur. Elle est partie par un bon matin en nous laissant beaucoup de chagrin. Elle s'est enveloppée dans l'au-delà notre très chère et pieuse maman après tant d'années de dévouement et de sacrifices pour ses enfants qui n'ont jamais failli à leur devoir envers cette grande et noble dame qu'on vient de perdre après nous avoir tant aimés et chéri. Glorie à toi Zoulikha. Repose en paix dans ta demeure éternelle. On ne l'oubliera jamais. Tous tes enfants et petits-enfants d'Algérie - d'Allemagne et de France qui te pleurent et prient pour toi.  
Tél : 0676.85.45.75



**PENSÉE**  
A la mémoire de notre cher père et grand-père DEGGA Boumediene décédé le 7 juillet 2004.  
J'ai pleuré quand tu nous as quittés. Je pleure encore aujourd'hui même si je t'aime de tout mon cœur je n'ai pas pu te garder auprès de moi. Un cœur en or a cessé de battre, un courage de la vie... est parti. Dieu m'a brisé le cœur pour me prouver qu'il ne prend que le meilleur pour tous ceux et celles qui ont quelqu'un au Ciel et que vous avez aimé et perdu et que vous gardez dans votre cœur.  
Ta fille Quahida Ton épouse Ouda



- Les acquéreurs de Lots de Terrain à bâtrir, sur le lotissement : SID SOHBI - BENI-SAF - W. D'AİN-TEMOUCHENT - sont avisés de l'introduction d'une demande de renouvellement du Permis de Lotir PL : 25/20 U par Mr MANKOURI Ahmed - PROMOTEUR - Pour toute objection, saisir le Service de la Réglementation de l'APC de BENI-SAF. - MERCI -

**SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES D'ORAN**

## CONDOLÉANCES

Attristés par le décès du père de Monsieur le Président Directeur Général de la Société d'Etudes Techniques d'Oran (SET Oran)

M. SERHANI Yahia,

l'ensemble des travailleurs lui présentent ainsi qu'à sa famille et ses proches, leurs sincères condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde sympathie. Nous partageons votre peine en ce moment de deuil et vous assurons de nos sentiments les plus affectueux. Que Dieu accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

Les travailleurs de la SETO

## CONDOLÉANCES

Tous les membres du GROUPE SPORTIF BABICHE très affectés par le décès : du frère de leur ami REGHIS SADEK

lui présentent ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent en cette douloureuse circonstance de leur profonde compassion. Que Dieu Le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

إنا لله وإنا إليه راجعون



www.set-oran.dz

www.tovimaris.com

www.geica.dz

www.set-oran.dz

## TLEMCEN

**Protesta après l'agression d'un médecin au bloc Covid-19 du CHU**

**L'agression du médecin spécialiste en pneumologie, Zehar Mohamed, mardi dernier, à l'hôpital «Dr. Tidjani Damerdjii» de Tlemcen, a déclenché un vif émoi au sein de l'établissement.**



Khaled Boumediene

**V**êtus de leurs blouses blanches, une centaine de médecins ont organisé, hier matin, un sit-in, à l'entrée du siège de la direction générale de ce CHU, pour exprimer leur soutien à leur collègue, violement pris à partie par plusieurs individus et demander une amélioration de leurs conditions de travail et de la sécurité, notamment au sein du bloc '470' (de 90 lits) réservé aux patients de Covid-19. Mardi dernier vers 16h, entre 4 et 6 personnes ont fait irruption au bloc «470» en entrant par une porte interdite au public et agressé à coups de manche de bâton sur l'épaule, la tête et le bras, le médecin Dr Zehar, dans le couloir.

La victime n'a dû son salut qu'en se réfugiant au siège de la 4<sup>ème</sup> Sûreté urbaine située en face de l'hôpital de Tlemcen où elle a déposé une plainte, suite à cette agression. Les agresseurs auraient voulu signifier leur mécontentement quant aux conditions de prise en charge d'un proche dans le Centre «470» de patients Covid-19, selon les témoignages du personnel médical. « Nous sommes sous le choc ! C'est inacceptable ! Il y en a assez de cette violence ! Chaque jour, nous recevons des coups, des crachats et des insultes de la part des gens et de

certaines familles de patients qui nous menacent même de mort.

On ne peut plus soigner les gens dans l'insécurité et la violence ! » a déclaré, hier, M. Dib Ismail, spécialiste en médecine interne, qui faisait partie ce jour-là de l'équipe qui assurait la garde de 8h à 20h. Boudour Fatiha, une autre assistante de cette équipe, engagée en première ligne dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus, ne comprend toujours pas, ce qu'il s'est passé. « Nous sommes choqués !

Après plus de trois mois de sacrifice et de souffrance pour soigner les malades Covid-19, on vient aujourd'hui nous matraquer et nous insulter ! Est-là le mérite de tout ce que nous avons durement enduré ; il n'y a personne pour nous protéger ! », a-t-elle renchéri, le moral abattu. Egalement en colère suite à ces actes honteux qui visent le monde de la santé, les professeurs Bedjaoui Abdelhafid et Lounici Ali, respectivement chirurgien et chef de service de médecine interne, ont condamné de tels comportements violents et gratuits. « Il est inacceptable que des médecins praticiens ou des infirmières qui se sont dévoués avec un travail acharné et des pressions psychologiques énormes, pour prendre en charge les malades atteints de la Covid-19, au bloc «470» du

CHU, depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, ne soient pas protégés par les autorités sanitaires compétentes. Les pouvoirs publics doivent, impérativement, protéger ces soldats qui sont exposés à tous les risques de la profession dont notamment l'insécurité, l'infection, le stress, la fatigue, la chaleur, la charge lourde de travail, le manque d'hygiène et aussi l'insuffisance des moyens de protection pour protéger les soignants contre la Covid-19 », ont-ils souligné.

Selon nos informations, toutes les revendications exposées par les représentants des médecins contestataires ont été prises en considération par le directeur général du CHU de Tlemcen, Mazouni Nasredine. Par ailleurs, lors de cette même journée, les paramédicaux du syndicat algérien des paramédicaux (SAP) se sont rassemblé, le matin, devant le bloc '470' pour consolider la sécurité au sein de cette structure, demander l'amélioration des repas servis aux personnels soignants et assurer leur hébergement, selon le président de la section syndicale de la SAP du CHU, M. Abdellaoui Boumediene, qui a également fait savoir, que le directeur de la Santé de la wilaya de Tlemcen, s'est personnellement engagé pour satisfaire, immédiatement, les préoccupations légitimes des paramédicaux.

## AIN TÉMOUCHENT

**L'alimentation en eau perturbée**

**L**es 28 communes de la wilaya d'Aïn Témouchent ont enregistré hier une perturbation dans l'approvisionnement des foyers en eau potable, a-t-on appris des responsables de «L'Algérienne des eaux» (ADE).

Une panne technique au niveau de la station de pompage de l'eau potable dans la zone de Dzouia (Aïn Témouchent) est à l'origine de cette perturbation dans l'approvisionnement en eau potable des

28 communes réparties à travers la wilaya, a indiqué à l'APS la directrice locale par intérim de l'ADE Nacéra Ziani.

Les services de l'Algérienne des eaux sont à pied d'œuvre pour assurer l'alimentation des centres communaux en eau potable, par alternance et à intervalles réguliers, alors que le restant des agglomérations secondaires et les douars connaissent une coupure totale, a relevé la responsable de

l'ADE. Les services concernés attendent de pied ferme un retour à la normale pour approvisionner en eau potable l'ensemble des communes de la wilaya en H24 dans les tout prochains jours dès que la Société de l'eau et de l'assainissement d'Oran (SEOR), qui assure la gestion de la station de pompage de l'eau de la station de Dzouia, rétablira la panne technique signalée, a souligné Mme Ziani responsable.

## EL BAYADH

**Les marchés hebdomadaires de fruits et légumes fermés**

**L**e wali d'El Bayadh, M. Kamel Touchene, a décidé de la fermeture de tous les marchés hebdomadaires de fruits et légumes et du gel provisoire de l'établissement des contrats de mariage, dans le cadre de mesures préventives contre la propagation de la pandémie du Covid-19, a-t-on appris des services de la wilaya. Cette décision a été prise à l'issue de la réunion lundi soir de la commission de wilaya chargée du suivi de l'évolution de la situation sanitaire liée à la propagation de l'épidémie de coronavirus, lors de laquelle a été constatée une recrudescence de l'épidémie dernièrement dans la wilaya comptant 93 cas confirmés, a-t-on fait savoir. La décision porte également sur l'interdiction de divers rassemblements dont ceux des fêtes de mariage et de circoncisions, a-t-on encore indiqué, rappelant qu'une autre décision de wilaya a été rendue publique auparavant pour la fermeture de tous les marchés hebdomadaires du bétail. Dans ce même contexte et dans le cadre du suivi des mesures préventives de lutte contre la pandémie, des sorties sont effectuées quotidiennement par différents services dont ceux de la sûreté pour veiller au respect de ces dispositions et prendre les procédures judiciaires contre les infractions.

## MASCARA

**La laiterie «El Emir» augmente sa production**

**L**a laiterie «El Emir» de la wilaya de Mascara relevant du groupe public Giplait a augmenté ses capacités de production de lait, passant de 130.000 à 160.000 litres par jour grâce à des investissements lui ayant permis de moderniser et de rénover ses moyens de production, a-t-on appris mardi du président-directeur général de l'entreprise, M. Farid Derridj.

L'entreprise a réalisé, depuis 2017, de nombreux investissements pour moderniser ses moyens de production et est entrée en production, pour la première fois, en 1986, a indiqué M. Derridj, dans une déclaration à l'APS en marge d'une rencontre du bureau de wilaya de l'Union générale des commerçants et artisans (UGCAA), section distributeurs de lait. « Ces investissements ont permis d'augmenter sa capacité de production à 160.000 litres par jour, et, par

Selon M. Derridj, la laiterie a réussi également à économiser entre 32.000 et 34.000 litres de lait cru de vache par jour. « Il y a quatre années de cela seulement, ce volume ne dépassait pas les 10.000 litres par jour », a-t-il souligné.

**Saisie de psychotropes, deux mandats de dépôt**

Belkecir Mohamed

échéé chassé volontairement l'oiseau. La scène s'est déroulée à la cité El Gueitha.

Le mis en cause a été arrêté et une somme d'argent de 9 millions de centimes a été saisie. Il a été établi que ce dernier agissait en complicité avec un autre dealer dont le domicile a été aussi perquisitionné et où des comprimés psychotropes ont été découverts. Un troisième acolyte demeure en fuite. Les deux mis en cause ont été présentés à la justice qui les a écroués.

## CHLEF

**Cybercriminalité : une dizaine d'arrestations**

**L**es brigades de la police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Chlef ont arrêté une dizaine de personnes, en juin dernier, dans des affaires liées à la cybercriminalité, a indiqué un communiqué des services de ce corps. Selon le document, une «dizaine de personnes ont été arrêtées et poursuivies dans neuf affaires liées au crime informatique, en juin dernier». Ces affaires sont notamment relatives à la «diffusion de fausses rumeurs pour tromper l'opinion publique, incitation au regroupement via les réseaux

sociaux, atteinte à la vie privée des personnes, diffamation et calomnie», est-il signalé dans le même communiqué. Les mêmes brigades de la police judiciaire ont traité, à la même période, 439 affaires liées au droit commun, outre 96 affaires de lutte contre les drogues et psychotropes, ayant permis la saisie de trois kilos de kif traité, 1,63 grammes de cocaïne, 9.751 comprimés psychotropes et 50 flacons de liquide hallucinogène, et impliquant 156 individus, est-il ajouté de même source.

SKIKDA

## Le chef de la daïra d'El Harrouch décède du Covid-19

**A**dmis à l'hôpital de référencement à Skikda où il a été pris en charge, après avoir été diagnostiqué positif au coronavirus, il y a environ une semaine, le chef de la daïra d'El Harrouch, Othmane Djefaflia, âgé de 58 ans, originaire de Dréan dans la wilaya de Tarf, a rendu l'âme dans la journée d'avant-hier. Ce décès vient allonger la liste des victimes du terrible virus qui n'épargne personne mais sans que cela n'incite les citoyens à appliquer les consignes des autorités pour se prémunir de cette pandémie dont on ne voit pas le bout du tunnel. Le président

d'APW, Hacène Novara, également contaminé par le virus Covid-19, a été lui aussi hospitalisé et son traitement se poursuit. Pourtant certains citoyens, face au fléau, demeurent indifférents et certains refusent même de croire à son existence ce qui explique les scènes de rues surréalistes auxquelles on assiste avec d'interminables embrassades et les regroupements à toute heure de la journée dans les places publiques, au niveau des plages, dans les cités... On a même eu droit à un match de football dimanche dernier, au niveau d'un terrain de proximité de Oued El Ouahch avec une affluence record de spectateurs

qui se comptent par milliers. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour disperser les récalcitrants. Autre manifestations de rue qu'on pensait suspendues, les cortèges nuptiaux et leur tintamarre de klaxons qui ne sont pourtant guère inquiétés et l'on se demande quel impact va avoir la mesure prise par les pouvoirs publics de suspendre les formalités de mariages au niveau des communes puisque cela pousse les citoyens concernés à différer simplement les formalités administratives de mariage mais ne les dissuadera nullement de faire la fête avec le maximum de convives et là bien sûr, bonjour les dégâts !

EL TARF

## Des postulants au logement rural protestent

A. Ouélaa

Depuis lundi dernier jusqu'à hier, mercredi, soit pour la troisième journée consécutive, le siège de la commune frontalière de Bougies, relevant de la daïra d'El Tarf, est bloqué par des contestataires du logement rural. Une situation qui a provoqué une grosse gêne parmi les fonctionnaires, élus et tous ceux et celles ayant besoin de quelque chose au niveau de cette APC. Les protestataires, des postulants au logement rural,

estiment que l'attente a trop duré et qu'il est temps de procéder à l'affectation de ces aides. Pour les uns, leur situation est intenable, du fait de loger avec ses parents ou louer à un prix prohibitif. Pour le maire de cette commune que nous avons contacté, le nombre de demandeurs est de 2.300 et les aides sont de 100. Eu égard à l'importance et à la sensibilité de cette opération, ajoutera le maire, un travail est mené par les membres de la commission qui prend en

compte plusieurs paramètres comme toutes ces zones d'ombre qu'il faut toucher, l'ancienneté du dossier, la famille et les membres qui la composent, avec le souci de ne léser personne, en agissant avec équité. Donc, la précipitation n'a pas de sens et ceux qui contestent, pour bon nombre d'entre eux, ils le font parce qu'ils n'ont rien à faire. Et, de poursuivre qu'il dispose d'une résolution pour débloquer le siège de l'APC mais préfère le dialogue et le bon sens.

## Vols et détention d'armes blanches, un mandat de dépôt

Il aura donné du fil retordre aux policiers et des inquiétudes légitimes pour les habitants de la ville d'Echatt, ce cambrioleur, à l'origine de plusieurs cambriolages par effraction et objet de plusieurs plaintes. Il aura fallu la collaboration étroite de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'El Tarf et ses

homologues d'Echatt pour parvenir, après un minutieux travail d'investigation pour mettre fin aux agissements de cet individu. Il a fallu surveiller les déplacements de ce jeune, originaire de cette ville, dont les complicités ici et là lui permettaient de commettre ses forfaits. Et, c'est lundi dernier que la police l'a

arrêté au moment où il allait escalader la clôture d'une villa située dans l'un des quartiers de cette ville. Présenté mardi devant le tribunal de Dréan, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt par le magistrat instructeur pour vols et détention d'armes blanches.

A. O.

BISKRA

## «La nécessité de l'augmentation du niveau des mesures préventives»

**L**a situation épidémiologique à Biskra qui s'est aggravée suite à la propagation du Covid-19 notamment en ces derniers jours, nécessite «l'augmentation du niveau des mesures préventives pour contenir l'épidémie», ont estimé mardi des citoyens. La hausse du nombre des cas de contamination annoncé par le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus et la réalité des cas enregistrés à travers les communes de la wilaya, incitent tout le monde à tirer la sonnette d'alarme, selon le professeur Houssem Eddine Ghodbane de l'université Mohamed Kheïdar de Biskra, qui a appelé à davantage de discipline du point de vue personnel et collectif. La lutte contre la propagation du coronavirus relève de la responsabilité des personnes et «ne se limite pas au simple geste de port de bavette à chaque sortie, mais il faut réduire au maximum les sorties et éviter carrément les regroupements familiaux et sociaux tout en respectant la mesure de la distanciation physique avec une alimentation aine et équilibrée pour renforcer l'immunité», a indiqué le même intervenant à l'APS. Pour sa part,

un directeur d'un établissement scolaire à Tolga a salué «la prise en conscience générale au sujet de cette épidémie et ses retombées sanitaires acquise par les citoyens dans le cadre des différentes campagnes de sensibilisation et de vulgarisation initiées notamment via les réseaux sociaux pour augmenter le degré de vigilance». Les citoyens, les femmes notamment, manifestent actuellement un intérêt particulier au sujet de cette épidémie, a souligné Mme Wafa, une employée dans une pharmacie qui a indiqué que les femmes s'interrogent de plus en plus sur les symptômes de la maladie notamment en cette période marquée par la canicule et l'utilisation des climatiseurs, ce qui cause des rhumes, ajoutant que tout le monde doit désormais perfectionner ses connaissances médicales pour une meilleure maîtrise de la situation. Approché par l'APS à sa sortie d'une pharmacie, M. Noui, un retraité du secteur de la santé muni d'un lot de bavettes et de gel hydroalcoolique, a estimé que «la situation n'est pas gaie et personne ne doit baisser la garde», ajoutant qu'il a «imposé à ses enfants de réduire les sorties et

l'annulation des visites de familles en attirant l'attention que la fête de l'Aïd El Adha ne sera pas comme les précédentes et que sa santé et la santé des autres membres de sa famille est la plus importante». Considérant que le respect individuel des mesures préventives était le maillon fort du processus de lutte contre la propagation du coronavirus, les pouvoirs publics ont pris les mesures et les décisions nécessaires comme l'interdiction des cortèges nuptiaux et les regroupements familiaux, la fermeture des marchés à bestiaux et hebdomadaires et le gel d'inscription des actes de mariage, avait indiqué auparavant le wali de Biskra M. Abdallah Abi Nouar, qui a fait part de la constitution d'une commission regroupant des représentants de la direction du commerce et de la sûreté de wilaya dotée de la prérogative de fermer les locaux commerciaux faisant fi de la réglementation d'hygiène et de prévention en vigueur. Les services sanitaires de la wilaya de Biskra ont enregistré ces derniers jours, après l'apparition d'un nouveau foyer de contamination, une augmentation palpable dans le nombre de cas confirmés du coronavirus. Le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus a enregistré lundi 35 cas de contamination portant le nombre global des cas atteints à 282.

### Horaires des prières pour Alger et ses environs

17 dhou el qida 1441

El Fedjr 03h48	Dohr 12h54	Assar 16h45	Maghreb 20h12	Icha 21h51	
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------	--

M'SILA

## La rénovation et l'extension du réseau AEP, une priorité

**L**e ministre des Ressources en Eau, M. Arezki Berraki, a affirmé mardi à M'sila que la rénovation et l'extension du réseau d'eau potable à travers les villes de cette wilaya constituent «une des priorités de son département» à prendre en charge à l'avenir. Dans une déclaration à l'APS, en marge de sa visite, le ministre a relevé que «ces projets exigent des ressources financières considérables dont la mobilisation est tributaire de l'amélioration de la situation économique du pays». «Ces projets exigent aussi des études minutieuses, une modernisation des canalisations et le recours aux technologies nouvelles qui constituent les priorités à prendre en charge à l'avenir par son département dont le programme d'urgence est actuellement de relever l'approvisionnement en eau des villes», a-t-il ajouté. M. Berraki a assuré que des instructions pour la réalisation de réseaux d'eau dans la wilaya de M'sila pour relancer et accentuer la cadence des travaux, à l'arrêt du fait de la situation sanitaire, ont été données, soulignant que 29 communes de la wilaya accusent du déficit en alimentation en eau potable. Le ministre prévoit une amélioration de cette situation avec la réalisation et l'exploitation de stations de pompage dans 9 communes et la réalisation de 10 forages

LAGHOUAT

## Le nouveau CHU doté d'une salle de cathétérisme

**L**e ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a annoncé mardi l'équipement du Centre hospitalo-universitaire (CHU) de Laghouat d'une salle de cathétérisme cardiaque. «Le nouveau CHU 240 lits est désormais doté d'une salle sophistiquée de cathétérisme cardiaque ce qui permet d'effectuer des interventions chirurgicales compliquées», a fait savoir le ministre lors de sa visite dans cette wilaya. M. Benbouzid a inspecté le nouveau CHU dont le laboratoire a été mis en service pour le diagnostic du nouveau corona-

DIDOUCHE MOURAD

## 1.500 logements AADL distribués avant septembre

**U**n total de 1.500 logements réalisés par l'Agence nationale de l'amélioration et de développement du logement (AADL) dans la zone de Reïba, commune de Didouche Mourad (Nord de Constantine), sera distribué «avant le mois de septembre prochain», a annoncé mercredi le wali Ahmed Abdelhafid Saci. Lors d'une visite de travail et d'inspection effectuée au nouveau pôle urbain, qui compte 6.000 logements, le responsable a donné des instructions fermes pour l'accélération de la cadence des travaux de voiries et réseaux divers (VRD), dont le taux d'avancement de travaux est actuellement à plus de 60%. M. Saci a insisté également sur le renforcement du nombre des entreprises sous-traitantes chargées des travaux de viabilisation pour respecter les délais impartis et octroyer ces logements à leurs souscripteurs en septembre prochain. Sur place, le chef de l'exécutif local a inspecté les chantiers de raccordement des réseaux d'énergie gazier et électrique lesquels affichent un taux de réalisation de près 70%

MC Oran

## Les actionnaires sommés d'organiser l'AG

**L**es autorités de la wilaya d'Oran ont achevé leur série de rencontres avec les actionnaires de la SSPA du MC Oran dans l'optique de trouver une issue à la crise administrative qui secoue le club, les sommant d'organiser «dans les meilleurs délais» leur assemblée générale, a-t-on appris de cette formation de Ligue 1 de football. L'actionnaire majoritaire Ahmed Belhadj, dernier président du MCO de 2014 à 2019 avant que le poste ne devienne vacant depuis l'été dernier, a été le dernier à être reçu au siège de la wilaya. Il a été instruit de convoquer les membres de l'assemblée générale des actionnaires pour un conclave d'urgence, a-t-on précisé de même source. L'importance du rendez-vous tant attendu étant de remettre de l'ordre à l'intérieur de la SSPA/MCO pour permettre au club d'avoir sa licence professionnelle après s'être montré, jusque-là, incapable de fournir le dossier réglementaire exigé par la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la Fédération algérienne de football (FAF), rappelle-t-

on. Les délais impartis aux clubs concernés, dont le MCO, devrait expirer dans quelques jours (15 juillet), mais les responsables de la wilaya d'Oran ont sollicité, récemment, le président de la DCGF, Réda Abdouche, pour accorder un délai supplémentaire à la direction de la formation phare de l'Ouest du pays afin de préparer les 19 documents à fournir, a-t-on fait savoir. La même source s'est félicitée de l'attitude de Réda Abdouche, «qui s'est engagé à accompagner la SSPA/MCO pour réussir sa restructuration» et ce, dans le cadre du processus de «redressement du professionnalisme» enclenché par la FAF. La Fédération avait qualifié d'«échec» cette expérience lancée en 2010. Cet échec est beaucoup plus ressent au MCO, estiment les observateurs, étant donné que les présidents qui se sont succédé aux commandes du club n'ont jamais rendu leurs bilans, causant un énorme préjudice au club. Ce dernier a même raté une opportunité pour être affilié à l'entreprise «Hyproc Shipping Company» dont les responsables ont signé

un protocole d'accord avec le conseil d'administration de la SSPA/MCO en janvier 2019, mais faute de bilans, la filiale de Sonatrach n'est pas encore allée au bout de l'accord. La gestion financière de la SSPA est également contestée par le club sportif amateur du MCO, propriétaire du sigle et des couleurs, et dont le président Tayeb Mahiaoui a sollicité la justice il y a quelques mois, pour une expertise. Ayant délégué Si Tahar Cherif El Ouezzani, l'ancien joueur du club, pour gérer les affaires des «Hamraoua» en qualité de directeur général de la SSPA, sa mission a officiellement pris fin le 18 juin dernier. Ce dernier motif rend la tenue d'une assemblée générale des actionnaires des plus nécessaires pour élire un nouveau président et un nouveau conseil d'administration, estime-t-on dans l'entourage du MCO. Dans les milieux du club, l'on pointe du doigt les actionnaires dont les divergences et autres querelles sont interminables, mettant en péril l'avenir du MCO qui n'a plus gagné de titre depuis 1996, prévoit-on.

FAF - Reprise du championnat

## Décision finale dans une semaine

**A**près plusieurs mois d'attente et de spéulation, une décision finale sera prise dans une semaine concernant l'avenir du championnat de football professionnel en Algérie. C'est ce qu'a annoncé, hier, la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site internet, à l'issue d'une réunion tenue le même jour par le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, en présence de Mohamed Saâd, secrétaire général de la FAF, d'Amar Bahloul, membre du bureau fédéral et président de la commission de coordination des Ligues, d'Abdallah Gueddah, membre du bureau fédéral et président de la commission finances, de Ali Malek, président de la Ligue

nationale de football amateur (LNFA) et de Youcef Benmedjebeur, président de la Ligue interrégions de football (LIRF). «Après avoir examiné la situation actuelle du football amateur, il a été décidé de tenir une réunion du bureau fédéral, le mercredi 15 juillet 2020, en présence des présidents de Ligues, sur la base des décisions que prendront les pouvoirs publics en ce qui concerne la situation sanitaire liée à la Covid-19 après l'échéance du 13 du même mois. Lors de cette réunion, le BF devra prendre des décisions quant à la suite de la reprise de l'activité footballistique», a écrit la FAF dans son communiqué. Il faut dire que face

à la récente accélération de la pandémie en Algérie, l'inquiétude s'est installée chez la population. Les autorités sanitaires du pays ont tiré la sonnette d'alarme, car la situation est devenue préoccupante et ce, en raison du non-respect des recommandations et consignes de prévention. Pour les férus du sport et les amateurs du ballon rond en particulier, le retour à la compétition est devenue de plus en plus compliquée. Pour rappel, plusieurs autres fédérations sportives algériennes ont décrété l'annulation de la saison, sans discerner les champions, à l'image du basketball et de l'athlétisme.

M. B.

Italie

## L'AC Milan corrige la Juve dans un scénario de folie !



Adrien Rabiot a signé un exploit individuel pour ouvrir son compteur but. Auteur d'un rush de 30 mètres, le milieu de terrain a repiqué dans l'axe pour aller crucifier le portier adverse d'une frappe du gauche limpide (0-1, 47e). Six minutes plus tard, Cristiano Ronaldo profitait d'un caillouage entre Kjaer et Romagnoli sur un long ballon de Cuadrado pour aller inscrire son 26e but de la saison en Serie A (2-0, 53e). A 2-0 pour la Juventus, les dés auraient dû être jetés et la Vieille Dame aurait dû compter 10 points d'avance sur la Lazio. Mais c'est alors que les absences de Chiellini et de Ligert vont se faire cruellement sentir sur le plan défensif. Après avoir réduit la marque sur un penalty de Zlatan (1-2, 62e), les

hommes de Pioli ont réussi à égaliser puis à prendre les devants en six minutes grâce à Kessié (2-2, 66e) et Leão (3-2, 68e) ! Un scénario dingue. Complètement dépassée défensivement depuis l'heure de jeu, la Juve a définitivement sombré en encaissant une quatrième réalisation milanaise, signée Rebic (4-2, 80e). Passée d'un 2-0 à un 2-4 en seulement vingt minutes, la Vieille Dame conserve une avance confortable au classement (7 points) sur son dauphin, mais elle met un terme à une série de huit succès consécutifs en championnat et affiche un manque de sévérité évident. De son côté, Milan confirme son excellent résultat contre la Lazio et grimpe au cinquième rang.

JS Kabylie

## Cherif Mellal condamné à la prison ferme

**L**e président de la JS Kabylie (Ligue 1 de football), Cherif Mellal, a été condamné à deux mois de prison ferme par le tribunal de Tizi-Ouzou dans une affaire de diffamation qui l'opposait à l'ex-président Mohand-Chérif Hannachi, a-t-on appris de Sofiane Dekkal, membre du collectif d'avocat de la JSK. Le procès de l'ex-président de la JSK intervient à la suite d'une plainte pour diffa-

mation déposée après la lourde défaite concédée à domicile par l'équipe face au CR Belouizdad où le président Mellal avait déclaré que «c'est Hannachi qui était derrière l'environnement du terrain par des supporters de la JSK». N'ayant pas apprécié les déclarations tenues contre lui par le président Mellal sur une chaîne de télévision, Hannachi a intenté une action en justice.

USM Alger

## Signature de la convention tripartite

**U**ne convention tripartite liant la SSPA Union Sportive Medina d'Alger (USMA) au cabinet d'expertise Kaizen Academy ainsi qu'à la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) a été signée mardi à Alger, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF). Cette cérémonie s'est déroulée en présence du directeur général de la SSPA/USMA, Abdelghani Haddi, du secrétaire général de la FAF, Mohamed Saad, du président de la DCGF relevant de la FAF, Réda Abdouche et de membres de son équipe, selon la même source qui ne donne pas plus de détails. Fin juin dernier, trois clubs de la Ligue 1 algérienne de football, à savoir le CR Belouizdad, l'AS Ain M'lila et le NC Magra avaient signé la même convention tripartite pour la mise à niveau du management

et l'obtention d'une certification de la qualité N.A ISO 9001. Le MC Alger était le premier club de l'élite à signer une convention tripartite, liant sa SSPA/Le Doyen au cabinet d'expertise IANOR et à la DCGF, avant d'être imité par d'autres clubs de Ligue 1, notamment le Paradou AC et l'USM Bel-Abbès. La signature de ces conventions s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par la FAF, au titre de l'accompagnement des clubs professionnels. Avec plus d'un million de certificats dans le monde, la norme ISO 9001 reste la norme de management la plus déployée et reconnue au plan international. Elle constitue un socle pour optimiser le fonctionnement interne, maîtriser les activités, détecter les signaux du marché, réduire les coûts et gagner en compétitivité.

Tennis

## Nadal participera au Masters 1000 de Madrid

**L**'Espagnol Rafael Nadal a annoncé mardi sa présence au Masters 1000 de Madrid du 12 au 20 septembre, laissant planer le doute sur sa participation à l'US Open prévu juste avant, du 31 août au 3 septembre. «C'est vrai Felip Rendez-vous en septembre à Madrid. En espérant que tout se passe bien d'ici là !», a écrit le N.2 mondial sur son compte Twitter en répondant à un message du directeur du tournoi, Feliciano Lopez. «J'ai parlé à mon ami Rafael Nadal et il a confirmé sa participation à Madrid en septembre prochain ! On t'attend comme toujours les

bras ouverts», avait écrit Lopez peu avant. La participation de Nadal au tournoi madrilène, qu'il a remporté à cinq reprises, soulève des doutes quant à son intention de défendre son titre à New York. L'US Open, dont la tenue semble compromise en raison de la situation sanitaire aux Etats-Unis, doit se terminer le 13 septembre alors que le tableau principal du tournoi de Madrid doit démarrer le lendemain. Plusieurs joueurs, dont le N.3 mondial Dominic Thiem, ont dit s'attendre à une décision des organisateurs de l'US Open cette semaine.

## Coupe de France 5000 personnes autorisées à assister à la finale

**C**inq mille (5000) personnes seront autorisées à assister à la finale de la Coupe de France de football, prévue le 24 juillet au stade de France entre le Paris SG et l'AS Saint-Etienne. «Le juge des référés estime que l'interdiction des rassemblements de plus de 5000 personnes, qui demeure inchangée dans le décret du 31 mai, reste justifiée au regard de la situation sanitaire à ce jour», a décidé le Conseil d'Etat, cité mardi par des médias locaux. Une décision qui empêche les espoirs des supporters de l'ASSE qui ne pourront donc pas se déplacer dans la capitale pour leur première finale de Coupe de France depuis 38 ans. Le président

de la Fédération française de football (FFF), Noël Le Graët, avait espéré augmenter à 30% le nombre de supporters autorisés à assister à ce rendez-vous, qui sera la première rencontre officielle de football à se tenir en France après l'interruption des compétitions en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (COVID-19).

Le PSG, finaliste de la précédente édition remportée par le Stade rennais, s'est qualifié pour la finale en battant en déplacement l'Olympique Lyon (5-1) alors que l'AS Saint-Etienne, où évolue le milieu offensif international algérien Riyad Boudebouz, a passé l'écueil de Rennes (2-1).

**TF1**

**20.05 Taxi 4**



Film d'action - France - 2007  
Avec Samy Naceri, Bernard Farcy, Frédéric Diefenthal, Boris Napes  
A Marseille, toujours sous les ordres du commissaire Gibert, Emilien fait appel à son ami Daniel pour une mission importante : escorter le footballeur Djibril Cissé jusqu'au stade Vélodrome. Bientôt, Gibert et ses hommes sont soumis à une forte pression : ils sont responsables du transfert d'un redoutable et dangereux braqueur de banques, surnommé le Belge.

**•2**

**20.05 Le grand show des duos**



Présenté par Michel Drucker  
Lorsque deux artistes de légende se rencontrent, cela donne un moment d'exception qui reste gravé dans les annales. Lors d'une soirée riche en émotions, Michel Drucker propose de revoir les duos les plus mémorables de son émission «Le Grand Show», qui a diffusée pour la première fois en 2012. L'occasion de revoir les performances de Céline Dion et Johnny Hallyday, des Vieilles Canailles, de Patrick Bruel et Julien Doré, Laurent Gerra.

**TF1**

**20.05 Vendredi, tout est permis avec Arthur**



L'animateur convie des personnalités de la chanson, du spectacle ou de la télévision. Dans la décontraction et la bonne humeur, il leur lance des défis d'improvisation où l'autodérisson est de mise. Les invités doivent par exemple jouer une saynète sur un «Décor penché» à 22,5 degrés et ainsi défier les lois de la gravité au risque de chuter régulièrement.

**•2**

**20.05 L'art du crime**



Série policière - France  
Saison 2 - Episode 1/6  
- Une ombre au tableau  
Avec Nicolas Gob, Nicolas Marié, Philippe Duclos, Benjamin Egner  
Le duo - toujours aussi mal assorti - qui forment le capitaine Antoine Verlay et l'historienne de l'art Florence Chassagne enquête sur le vol d'une copie d'un tableau de l'impressionniste Claude Monet. L'affaire est d'autant plus mystérieuse que le propriétaire de cette contrefaçon a été assassiné.

**3**

**JEUDI**

**20.05 Disparus**



Téléfilm policier - France - 2014  
Saison 2014 - Episode 1/2  
Avec Claire Borotra, Vincent Perez, Cyril Lecomte, Jean-Michel Noirey  
Claire vit avec son fils Matéo en Corse. Elle est séparée du père de son enfant, Pierre, originaire de l'île. Les ex-époux se déchirerent autour de la garde de Matéo. Pour mettre toutes les chances de son côté, Claire doit absolument décrocher un travail et confie son fils à Livia, une jeune baby-sitter, pour se rendre à l'entretien.

**CINE + PREMIER**

**19.50 Ennemi d'Etat**



Thriller - Etats-Unis - 1998  
Avec Will Smith, Gene Hackman, Jon Voight, Lisa Bonet, Loren Dean  
Un député américain, opposé à un projet de loi liberticide, est assassiné. Unique témoin du crime, Daniel Zavitz disparaît à son tour. Avant de mourir, il glisse des preuves dans le sac de Robert Dean, un brillant avocat. Le responsable du complot, Reynolds, chef de la NSA, la puissante agence de contre-espionnage, utilise alors tous les moyens pour discréditer Dean, qui reçoit l'aide du mystérieux Brill.

**6**

**20.05 This Is Us**



Série dramatique - Etats-Unis - 2018  
Saison 3 - Episode 7/18  
- Rencontres décisives  
Avec Mandy Moore, Justin Hartley, Milo Ventimiglia, Melanie Liburd  
Avant leur mariage, Jack et Rebecca s'étaient rendus à Los Angeles en voiture. Un voyage de plusieurs jours au cours duquel ils s'étaient ouverts l'un à l'autre avec une sincérité rare, au gré de confidences sur leur enfance et leur jeunesse.

**RTL 9**

**19.50 La rançon**



Thriller - Etats-Unis - 1996  
Avec Mel Gibson, Rene Russo, Brawley Nolte, Gary Sinise  
Tom Mullen, la quarantaine, riche homme d'affaires, mène une existence paisible et heureuse avec sa petite famille. Jusqu'au jour où son fils Sean est kidnappé par une bande de drogués et d'alcooliques. Une rançon de deux millions de dollars est exigée. Le FBI prend l'affaire en main. Mais la première tentative pour libérer le jeune homme échoue.

**CANAL+**

**20.06 Homeland**



Série de suspense - Etats-Unis - 2020  
Saison 8 - Episode 9/12  
- En plein vol  
Avec Claire Danes, Mandy Patinkin, Beau Bridges, Hugh Dancy  
Jalal Haqqani, le fils d'Hassam, a revendiqué l'attaque contre les deux hélicoptères américains. Il se cache au Pakistan avec ses partisans. Le président Hayes réclame à Islamabad son extradition sous peine de représailles militaires.

**CANAL+ family**

**19.50 Hôtel Transylvanie 2**



Film d'animation - Etats-Unis - 2015  
Mavis, la fille de Dracula, a enfin épousé son fiancé, Johnny, et le jeune couple accueille bientôt un ravissant bambin dans la maisonnée. Mais le petit Dennis est-il plutôt humain ou vampire ? Son grand-père Dracula espère qu'il appartient aux créatures de la nuit et fait tout pour développer son potentiel surnaturel. Mais le temps passe et Dennis, âgé de cinq ans, semble être un garçon très ordinaire.

**3**

**VENDREDI**

**6**

**20.05 La télé des années 80**



De 1984 à 1987, tout s'accélère pour la télévision française. La quatrième chaîne, Canal+, voit le jour, puis La Cinq et M6. Crément la surprise, Francis Bouygues, le roi du BTP, rachète TF1. En 1985, Patrick Sabatier est la star du moment avec des émissions au concept innovant comme «Le Jeu de la vérité» et «Avis de recherche».

**CINE + PREMIER**

**19.50 Blindés**



Thriller - Etats-Unis - 2009  
Avec Matt Dillon, Columbus Short, Laurence Fishburne, Jean Reno  
Ses parents étant récemment décédés, Ty, ancien soldat, accepte un travail de convoyeur de fonds pour pouvoir prendre en charge son petit frère. Mais son salaire suffit à peine à payer son loyer. Un soir, Cochrane, le supérieur de Ty, lui explique que l'équipe de convoyeurs a décidé de détourner le fourgon du lendemain, au chargement exceptionnel.

**20.05 Reef Break**



Série policière - Etats-Unis - France - 2019  
Saison 1 - Episode 3/13  
- Pour quelques lingots de plus  
Avec Poppy Montgomery, Ray Stevenson, Desmond Chiam  
Petra est contactée par deux de ses amis qui ont trouvé un lingot d'or dans la jungle et veulent en tirer un bon prix. Alors qu'ils tentent de négocier avec un receleur, deux hommes masqués et armés surgissent.

**RTL 9**

**19.50 Superman**



Film fantastique - Grande-Bretagne - 1978  
Avec Ned Beatty, Marlon Brando, Christopher Reeve, Susannah York  
Juste avant la désintégration de la planète Krypton, Jor-El, l'un des membres du Conseil, et sa femme Lara expédient leur fils Kal-El sur Terre, à bord d'un petit engin spatial. L'enfant est élevé par un couple de fermiers du Middle West, Jonathan et Martha Kent. En grandissant, il découvre qu'il n'est pas comme les garçons de son âge.

**CANAL+**

**20.06 Rambo : Last Blood**



Film d'action - Etats-Unis - 2019  
Avec Sylvester Stallone, Paz Vega, Yvette Monreal, Adriana Barraza  
Après avoir sauvé une jeune femme prise dans une violente tempête, John Rambo retourne dans son ranch en Arizona, où il vit aux côtés de son amie de longue date, Maria Beltran, et la petite fille de cette dernière, Gabrielle. La jeune femme, sur le point de partir à l'université, veut rendre visite à son père, qu'elle n'a jamais connu, qui vit au Mexique.

**CINE + FRISSON**

**19.50 The Predator**



Film de science-fiction - Etats-Unis - 2018  
Avec Boyd Holbrook, Olivia Munn, Trevante Rhodes, Sterling K Brown  
Quinn MacKenna, un tireur d'élite américain, fait partie d'un commando en mission secrète dans une jungle d'Amérique du Sud pour libérer des otages. Au cours de l'opération, les hommes découvrent un vaisseau extraterrestre qui vient de s'écraser après une bataille spatiale.



Bélier 21-03 au 20-04

Pour un temps, vous préférez rester chez vous et apprécier le calme et le silence. Cela vous permet de faire le point en toute conscience... pour mieux repartir ensuite!



Taureau 21-04 au 21-05  
N'ayez crainte de mettre en avant vos idées, en ce moment les rencontres et les contacts sont favorisés. Vos amis peuvent vous aider à concréteriser vos projets.



Gémeaux 22-05 au 21-06  
C'est le moment de mettre en avant vos dons et qualités et de penser à vos acquis personnels. D'autant que, aujourd'hui, vous pensez à gravir les échelons ou à mettre la barre plus haute.



Cancer 22-06 au 22-07  
Votre capacité à entreprendre gagne à être remarquée. C'est le moment de vous déplacer pour faire avancer les choses, quitte à aller loin si nécessaire.



Lion 23-07 au 23-08  
Actuellement, vous préférez vous isoler afin de faire le point ou pour mieux rebondir par la suite. Mais vous pensez un peu trop à l'argent.



Vierge 24-08 au 23-09  
Vos amis vous sollicitent et les projets ne manquent pas, mais aujourd'hui vos pensées sont principalement dirigées vers votre partenaire, ou votre créativité.



Balance 24-09 au 23-10  
Actuellement, vous placez tous vos atouts dans vos objectifs sociaux. C'est pourquoi vous travaillez tant. Mais attention à votre capital santé!



Scorpion 24-10 au 22-11  
Vous vivez une période où les voyages prennent de l'importance dans votre esprit. Si vous avez des enfants, ce sont eux qui en profitent, sinon c'est votre partenaire.



Sagittaire 23-11 au 21-12  
Vous vivez une période de crise salutaire car elle vous permet de prendre conscience de ce qui n'allait pas dans votre famille ou dans votre foyer.



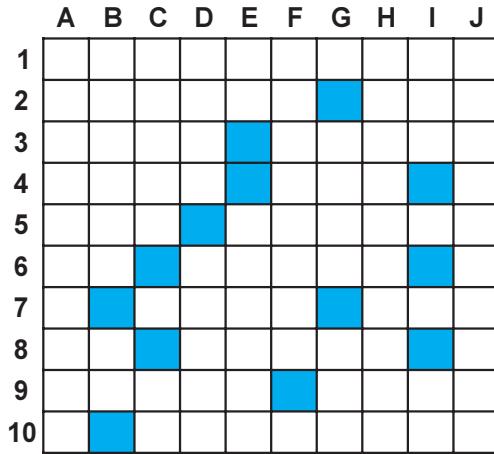
Capricorne 22-12 au 20-01  
Depuis quelque temps, votre partenaire ou vos collaborateurs vous sollicitent. Il est temps de parler de ce qui vous préoccupe, quitte à vous déplacer pour cela.



Verseau 21-01 au 18-02  
Vous vivez une période où vos activités deviennent prioritaires. Il faut dire qu'elles vous permettent de mieux gérer votre porte-monnaie...



Poissons 19-02 au 20-03  
Vous vivez une période où les plaisirs, les loisirs et les jeux tiennent une grande place, ce qui vous met en vedette très souvent. Mais attention à garder la tête froide!



### Horizontalement:

- Passe à côté de sa voie et par dévers.
- Refait. Mr.
- Solicite. Très musical.
- Corps à corps. Tombée au poil.
- Est planté par des hommes de terrain. Aigu.
- Pièces d'acte. Grêle.
- A faire au fou, fou ! Se mettra au pas.
- Dans le coup. Pas beaucoup.
- Fait des boules-de-neige. Retour de mission.
- Rumine.

### Verticalement:

- Coupe sombre.
- Chambre. Attire l'attention.
- A elle, on fait une offre publique d'achat. Infinitif.
- Bordure en bois. Glacée.
- Levées de tollé. Font chialer.
- Atteint d'affection.
- Elle reste au foyer, avec ou sans tablier. Rouet.
- Ceux qui comptent. Corps à corps.
- Rejeta. Corps à corps.
- Affluent.



ABRI - ACCES - ATOLL - AUTOUR - AVIS - BOTTE - BROUHAHA - CADUCEE - CASSIS - CHATTE - CONDAMNATION - CREME - DEFENSE - DEMARRER - DEVIS - ESSAI - EVITER - FACE - FESTIVAL - FROID - GOURDE - GROG - HACHURE - HOULE - INSTANT - JOIE - LARGEMENT - MECHANCTE - MESSAGER - METAL - ORTHOGRAPHE - PUCE - RHINOCEROS - SANCTION - SENTEUR - SORTE - SOURIRE - STERE - SUER - SURF - TIROIR - VERSO.

Les 8 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est une fosse.
- Mon second, c'est le revêtement du corps.

Mon tout est un groupe vraiment bête !

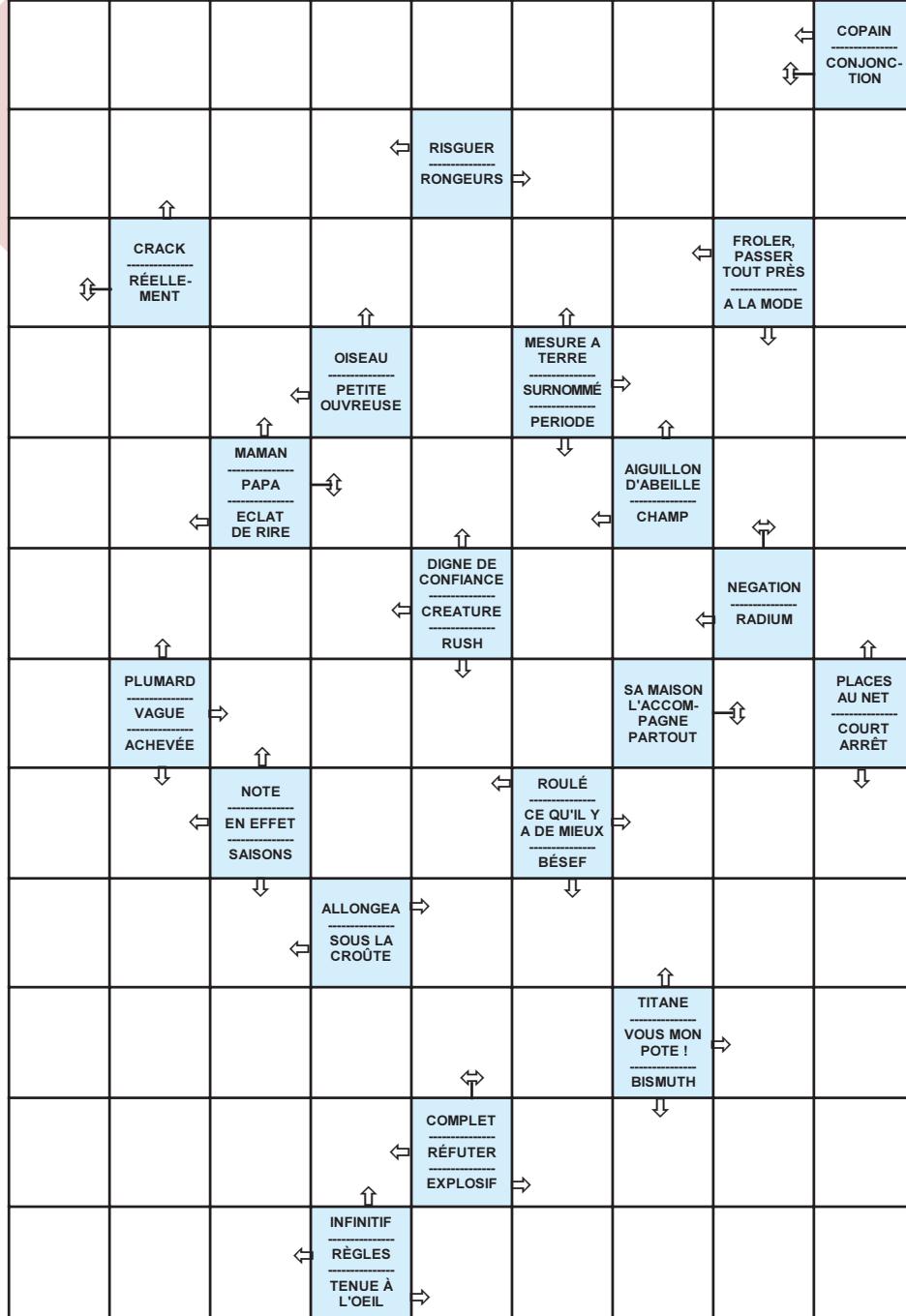
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26

1	8	18	12	8	17	9	8	10	13
2	11	7	4	5		8	18	7	4
10		3	11	5	6	10	4	5	
10		3		7		10		7	10
4	12	7	4	5		8	11	15	4
5		2		6	2	6	8	3	4
12	4	9	5	8		7		4	13
2	6		11	9		14	7	5	11
9	8	14	4	6	6	4	5		1
13		7		5	10		6	11	8
8	15	10	7		8	1	16	8	6
9	2	4	3		1	4	18		7
6	11	5		3	6		4	17	2
	6		1	7	4	3		7	9
8	5	1	4	9	5	7	2	9	

CODES N°7795

### Jeux proposés par Chérifa Benghani

FLÉCHÉS N°7795



### LES SOLUTIONS

CROISÉS N°7794

D	E	B	U	T	A	N	T	E	S
E	V	A	S	I	V	E	C	A	
T	I	R	E	G	E	O	R	L	
R	E	G	R	U	M	E	A	U	
R	E	R	E	E	L	S	S	T	
C	O	R	I	R	E	A			
O	B	U	S	I	E	R			
T	A	G	O	S	E	A			
E	V	E	N	T	I	G			
S	E	L	A	I	S	S			

SUDOKU N°794

6	5	2	3	4	8	7	1	9
3	1	4	2	9	7	5	8	6
8	9	7	6	1	5	4	2	3
5	4	1	8	6	3	2	9	7
7	2	3	1	5	9	8	6	4
9	8	6	4	7	2	3	5	1
2	6	5	7	3	1	9	4	8
4	3	8	9	2	6	1	7	5
1	7	9	5	8	4	6	3	2

FLECHES N°7794

E	B	A	G	A	R	R
C	H	I	N	E	A	R
R	D	E	S	T	I	R
A	R	E	T	A	S	R
S	O	T	T	E	I	R
E	U	U	S	I	N	E
C	D	N	A	V	R	E
U	S	E	I	T	T	U
M	F	L	A	T	T	E
I	N	S	E	N	E	E
N	E	T	E	S	A	S

FOUILLIS N° 7794

1	S	2	A	3	M	4	U	5	I	6	O
7	N	8	E	9	10	B	11	G	12	V	
13	K	14	D	15	C	16	P	17	H		
19	20	T	21	22	23	24					
25	26										

JUDO (Jus - Dos)

CODÉS N° 7794

1	S	2	A	3	M	4	U	5	I	6	O


<tbl\_r cells

**Le Maroc  
va rouvrir  
progressivement  
ses mosquées**



Les mosquées marocaines vont commencer à rouvrir à partir du 15 juillet de façon «progressive» et resteront fermées pour la grande prière du vendredi, a annoncé le ministère marocain des Affaires islamiques mardi. «Il a été décidé (...) de rouvrir progressivement les mosquées sur l'ensemble du territoire national» à compter du 15 juillet «en prenant en considération la situation épidémiologique locale et les conditions de contrôle sanitaire», indique le ministère dans un communiqué. «Les mosquées demeureront fermées pour la prière du vendredi» et la date de leur réouverture ce jour-là sera annoncée ultérieurement, a-t-il ajouté. Les fidèles devront porter un masque, utiliser leur propre tapis de prière, maintenir une distance d'environ 1,5 mètre avec les autres et éviter «rassemblements» et «poignées de main», précise-t-il. Des «missions locales» s'assureront du respect des mesures à l'entrée des mosquées. Les lieux de culte avaient fermé mi-mars avec l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et la mise en place de larges restrictions pour lutter contre la pandémie de nouveau coronavirus. Début juin, le royaume avait commencé à assouplir ces mesures et fin juin, il avait accéléré son déconfinement avec la réouverture des cafés, restaurants, hôtels et salles de sport ainsi que la reprise du tourisme intérieur et des déplacements interurbains.

**Limogeage  
du PDG de la  
compagnie  
aérienne Tunisair**

Elyes Mnakbi, le PDG de la compagnie aérienne tunisienne Tunisair, en difficultés financières, a été démis de ses fonctions, a affirmé mardi à l'AFP le ministère tunisien des Transports. La décision de limoger M. Mnakbi a été prise lundi par le ministre tunisien des Transports Anouar Maarouf, en concertation avec le chef du gouvernement Elyes Fakhfakh, a ajouté le ministère, sans donner les raisons de ce limogeage. Selon une correspondance datée de lundi et publiée dans les médias locaux, M. Maarouf a demandé à M. Mnakbi de convoquer le conseil d'administration de Tunisair afin de l'informer du choix de Belgacem Tayaa comme gestionnaire par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau PDG.

Dans une déclaration aux médias, M. Mnakbi, à la tête du Tunisair depuis 2017, a justifié son limogeage par son refus de mettre en place des décisions du ministre des Transports. Celles-ci «ne servaient pas les intérêts» de la compagnie, a-t-il affirmé lundi, rappelant que, selon la loi, c'est au Premier ministre et non au ministre des Transports qu'il revient de démettre les PDG d'entreprises publiques, comme Tunisair.

# Le Quotidien

D'ORAN  
Edition Nationale d'Information

## Libye: l'ONU dénonce une «interférence étrangère» sans précédent

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a dénoncé mercredi une «interférence étrangère ayant atteint des niveaux sans précédent» en Libye, avec «la livraison d'équipements sophistiqués et le nombre de mercenaires impliqués dans les combats». S'exprimant lors d'une visioconférence ministérielle du Conseil de sécurité, Antonio Guterres a notamment exprimé son inquiétude sur le regroupement de forces militaires autour de la ville de Syrte, située à mi-chemin entre Tripoli à l'ouest et Benghazi à l'est.

Les forces du Gouvernement d'union libyen (GNA), basé à Tripoli et reconnu par l'ONU, «avec un soutien externe significatif, continuent leur avancée vers l'est et sont maintenant à 25 km à l'ouest de Syrte», a-t-il relevé. Dans le passé, les forces du GNA ont tenté à deux reprises de pren-



dre la ville, a précisé le chef de l'ONU. Soutenu par la Turquie, le GNA est opposé aux forces du maréchal Khalifa Haftar, homme fort de l'est libyen, notamment appuyé par l'Egypte et les Emirats Arabes Unis. «Nous sommes très préoccupés par la concentration militaire alarmante autour de la

ville et le haut niveau d'interférence étrangère directe dans le conflit en violation de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU, les résolutions du Conseil de sécurité et les engagements pris par les Etats membres à Berlin» en janvier, a insisté Antonio Guterres.

## Violentes manifestations anti-couvre-feu à Belgrade



Des dizaines de policiers et manifestants ont été blessés et une vingtaine de personnes arrêtées à Belgrade lors de protestations, qui ont dégénéré avant l'aube mercredi, contre le retour d'un couvre-feu face à une résurgence du coronavirus.

Des milliers de manifestants, furieux après l'annonce par le président serbe Aleksandar Vucic qu'ils allaient de nou-

veau rester enfermés chez eux durant le weekend, étaient descendus dans la rue mardi soir. Calme au départ, la manifestation a dégénéré en batailles rangées entre policiers et protestataires, les premiers tirant des salves de gaz lacrymogènes pour disperser les protestataires, les seconds lançant des pierres et autres projectiles contre les forces de l'ordre.

Un groupe de manifestants a aussi fait irruption dans le Parlement avant d'être refoulé. La colère était dirigée contre le président Vucic. Ses critiques lui reprochent d'avoir favorisé une deuxième vague de l'épidémie en levant rapidement le confinement initial pour pouvoir organiser les élections du 21 juin, largement remportées par son Parti serbe du progrès (SNS).

## EDITORIAL

Par Ghania Oukazi

### PRISE D'OTAGE

entouré de très près par de nombreux responsables locaux, en est un exemple parfait. S'il en est ainsi au niveau officiel, celui public est dramatique. Ils sont à peine quelques-uns des citoyens à porter le masque et marquer leur distance physique les uns vis-à-vis des autres. L'absence de la rigueur de l'Etat est flagrante. La pandémie du Covid-19 devrait pourtant être ce test qui vient à pic pour démasquer les petits intrigants qui parlent fort mais agissent rarement en fonction du droit et de la loi.

De ce manque de confiance qui sépare les gouvernés de leurs gouvernants, jusqu'à ces blocages administratifs qui opposent, entre autres, le jeu d'écriture à un manque de liquidités systémique et non pas en réponse au défi de la modernisation des banques et la généralisation de

## 50 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême pauvreté

Près de 50 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême pauvreté en raison des conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus, estime la Banque africaine de développement (BAD) dans un rapport publié mardi. Alors que les prévisions tablaient qu'un tiers des Africains, soit 425 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté (avec moins de 1,90 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat) en 2020, l'impact de la pandémie devrait largement aggraver la situation, estime la BAD dans ses «Perspectives économiques en Afrique». L'Afrique est après l'Océanie le continent le moins touché par la pandémie de Covid-19, avec près de 500.000 cas, dont près de 11.700 morts, selon un décompte au 7 juillet. Néanmoins le continent est touché de plein fouet par la crise économique mondiale entraînée par l'épidémie.

«Entre 28,2 et 49,2 millions d'Africains pourraient basculer dans l'extrême pauvreté» cette année et l'année prochaine, selon les scénarios «de base» ou «pessimiste» de la BAD, suivant la durée et l'ampleur de la récession économique.

## Les Etats-Unis quittent l'OMS



Le président brésilien Jair Bolsonaro, sceptique autoproclamé sur la pandémie de coronavirus, a annoncé avoir contracté le Covid-19 au moment même où les Etats-Unis, confrontés à un nouveau record de contaminations, ont officiellement amorcé leur retrait de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le président Donald Trump, lui aussi connu pour minimiser la gravité de l'épidémie dans son pays, pourtant le plus touché au monde tant en nombre de cas que de décès, a notifié le retrait américain de l'OMS. Deuxième pays le plus touché après les Etats-Unis, le Brésil recense lui plus de 66.000 morts mais son président de 65 ans, même malade, reste défiant. «Je vais parfaitement bien», a-t-il assuré à la télévision après avoir annoncé être positif. Il a précisé suivre un traitement à base d'azithromycine, un antibiotique, et d'hydroxychloroquine.

**A** la chaleur caniculaire qui plonge le pays dans un état d'alan-guissement et de flânerie s'interpose la pandémie du Covid-19 qui, elle, oblige à la vigilance et à la veille sanitaire permanente.

Et si l'intelligence de l'homme ne peut rien changer à la première situation, les conséquences désastreuses de la seconde sont incontestablement liées à la présence de flagorneurs qui enfoncent le système dans ses défaillances. Le déplacement de représentants du gouvernement à l'intérieur du pays pour contrôler l'état du service public ne sert pas forcément l'intérêt général.

A première vue, il contredit plutôt la première obligation légale imposée par les plus hautes autorités du pays qui est de respecter les barrières sanitaires à leur tête le port de la bavette et la distanciation physique. Les traditions ont la peau dure et la vue d'un ministre ou d'un wali,

la monétique, en passant par le manque de vision stratégique et d'anticipation, il y a cette absence de l'Etat que seules la crédibilité, la compétence et l'humilité peuvent et savent construire. Titulaire par définition du monopole de la contrainte organisée, par opposition aux citoyens dont le fatalisme plombe l'exécution de décisions vitales, l'Etat se doit de se déployer à travers ses démembrements dans les quartiers les plus reculés pour appliquer la loi et préserver le droit et les libertés.

Médiatiser des sanctions très occasionnelles pour manquement au respect des barrières sanitaires ne peut cacher ce laisser-aller social qui est général. Il en sera toujours ainsi tant que le citoyen peinera à se faire soigner, tant que l'école troquera le savoir contre la démagogie et tant que la justice restera un appareil de prise d'otage. L'observation vaut pour tous les autres secteurs.